

#### demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Organisme : Bureau des concours financiers de l'État

# Identité du demandeur

Email	
Etablissement	
SIRET	
Dénomination	
Denomination	
Forme juridique	

# **Formulaire**

Bienvenue sur le formulaire unique de demande de subvention DETR et DSIL. Il s'adresse aux communes et EPCI éligibles qui souhaitent déposer une demande de financement au titre de ces deux dispositifs.

- La \*\*dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)\*\* soutient les projets d'investissement des communes et de leurs groupements. Les priorités de financement de cette dotation sont fixées chaque année au niveau départemental par une commission d'élus.

Les dossiers déposés par le biais de cette démarche seront transmis au préfet de département qui attribue les subventions.

- La \*\*dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)\*\* soutient également les projets d'investissement des communes et de leurs groupements qui répondent à l'une des six priorités instaurées par la loi :
- 1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- 2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- 3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- 4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- 5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- 6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Les dossiers déposés par le biais de cette démarche seront transmis au préfet de région, responsable de l'attribution des subventions. L'instruction est centralisée en préfecture de département.

Au cours de l'instruction de votre dossier, vous serez invités à répondre dans les meilleurs délais aux demandes de pièces complémentaires ou de précisions en ajoutant ou en modifiant les informations dans l'onglet « demande » de votre dossier afin d'en établir la complétude.

#### Votre demande dématérialisée de DETR-DSIL

Ce formulaire est destiné aux collectivités territoriales et EPCI qui souhaitent déposer une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL. Votre demande sera automatiquement orientée vers le service instructeur compétent.

<br />

Les priorités et les modalités de dépôts des dossiers sont adaptés aux niveaux régional et

Pour plus d'informations sur le calendrier et les conditions d'octroi des subventions dans votre département, veuillez consulter l'instruction transmise par le représentant de l'État dans votre territoire.
Souhaitez-vous effectuer une nouvelle demande ou renouveler une demande précédente ?  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Déposer un nouveau dossier
Renouveler une demande déjà déposée AVEC mise à jour des pièces du dossier
Renouveler une demande déjà déposée SANS mise à jour des pièces du dossier
Précisez le numéro du dossier déposé antérieurement Ce numéro est le numéro qui vous a été attribué lors du premier dépôt du dossier. Il permettra à votre instructeur de reprendre les pièces précédemment déposé.
1. Informations sur le porteur de projet
1.a Identification de la collectivité porteuse du projet
Nature du porteur de projet Sauf cas particulier, les porteurs de projets éligibles à la DETR et à la DSIL sont les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Commune
☐ Circonscription de Wallis-et-Futuna
☐ EPCI à fiscalité propre
Pôle d'équilibre territorial et rural
Syndicat de communes
Syndicat mixte
Code SIREN ou INSEE du demandeur Si vous êtes une commune : merci d'indiquer votre code INSEE ; Pour tous les autres porteurs de projet (EPCI, syndicats, etc.) : merci d'indiquer votre code SIREN.
Département ou collectivité du demandeur  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  101 - Ain
☐ 02 - Aisne
O3 - Allier
04 - Alpes-de-Haute-Provence
05 - Hautes-Alpes

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL départemental.

<br />

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
06 - Alpes-Maritimes
07 - Ardèche
08 - Ardennes
09 - Ariège
☐ 10 - Aube
11 - Aude
12 - Aveyron
13 - Bouches-du-Rhône
14 - Calvados
15 - Cantal
16 - Charente
17 - Charente-Maritime
☐ 18 - Cher
19 - Corrèze
2A - Corse-du-Sud
☐ 2B - Haute-Corse
21 - Côte-d'Or
22 - Côtes-d'Armor
23 - Creuse
24 - Dordogne
25 - Doubs
26 - Drôme
27 - Eure
28 - Eure-et-Loir
29 - Finistère
☐ 30 - Gard
31 - Haute-Garonne
☐ 32 - Gers
33 - Gironde
34 - Hérault
35 - Ille-et-Vilaine
36 - Indre
37 - Indre-et-Loire

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
39 - Jura
40 - Landes
41 - Loir-et-Cher
42 - Loire
43 - Haute-Loire
44 - Loire-Atlantique
45 - Loiret
☐ 46 - Lot
47 - Lot-et-Garonne
48 - Lozère
49 - Maine-et-Loire
50 - Manche
51 - Marne
52 - Haute-Marne
53 - Mayenne
54 - Meurthe-et-Moselle
55 - Meuse
56 - Morbihan
57 - Moselle
58 - Nièvre
☐ 59 - Nord
☐ 60 - Oise
☐ 61 - Orne
62 - Pas-de-Calais
63 - Puy-de-Dôme
64 - Pyrénées-Atlantiques
65 - Hautes-Pyrénées
66 - Pyrénées-Orientales
67 - Bas-Rhin
68 - Haut-Rhin
69 - Rhône
70 - Haute-Saône
71 - Saône-et-Loire

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
73 - Savoie
74 - Haute-Savoie
75 - Paris
76 - Seine-Maritime
77 - Seine-et-Marne
78 - Yvelines
79 - Deux-Sèvres
80 - Somme
□ 81 - Tarn
82 - Tarn-et-Garonne
☐ 83 - Var
84 - Vaucluse
85 - Vendée
86 - Vienne
87 - Haute-Vienne
88 - Vosges
89 - Yonne
90 - Territoire de Belfort
91 - Essonne
92 - Hauts-de-Seine
93 - Seine-Saint-Denis
94 - Val-de-Marne
95 - Val-d'Oise
971 - Guadeloupe
972 - Martinique
☐ 973 - Guyane
974 - La Réunion
975 - Saint-Pierre-et-Miquelon
☐ 976 - Mayotte
986 - Wallis-et-Futuna
987 - Polynésie française
988 - Nouvelle-Calédonie

# Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL **Arrondissements (début)**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  O1 - Ain - arrondissement de Belley
01 - Ain - arrondissement de Bourg-en-Bresse
01 - Ain - arrondissement de Gex
01 - Ain - arrondissement de Nantua
Arrandiscoment du demandeur (02 Aigne)
Arrondissement du demandeur (02 - Aisne)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  02 - Aisne - arrondissement de Château-Thierry
02 - Aisne - arrondissement de Laon
02 - Aisne - arrondissement de Saint-Quentin
02 - Aisne - arrondissement de Soissons
02 - Aisne - arrondissement de Vervins
Arrondissement du demandeur (03 - Allier)
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  03 - Allier - arrondissement de Montluçon
03 - Allier - arrondissement de Moulins
03 - Allier - arrondissement de Vichy
Arrondissement du demandeur (04 - Alpes-de-Haute-Provence) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Barcelonnette
04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Castellane
04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Castellane  04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Digne-les-Bains
04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Digne-les-Bains
☐ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Digne-les-Bains ☐ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Forcalquier  Arrondissement du demandeur (05 - Hautes-Alpes)
□ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Digne-les-Bains □ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Forcalquier  Arrondissement du demandeur (05 - Hautes-Alpes)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
□ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Digne-les-Bains □ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Forcalquier  Arrondissement du demandeur (05 - Hautes-Alpes)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible □ 05 - Hautes-Alpes - arrondissement de Briançon
□ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Digne-les-Bains □ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Forcalquier  Arrondissement du demandeur (05 - Hautes-Alpes)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
□ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Digne-les-Bains □ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Forcalquier  Arrondissement du demandeur (05 - Hautes-Alpes) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible □ 05 - Hautes-Alpes - arrondissement de Briançon □ 05 - Hautes-Alpes - arrondissement de Gap
□ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Digne-les-Bains □ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Forcalquier  Arrondissement du demandeur (05 - Hautes-Alpes) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible □ 05 - Hautes-Alpes - arrondissement de Briançon □ 05 - Hautes-Alpes - arrondissement de Gap  Arrondissement du demandeur (06 - Alpes-Maritimes) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
□ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Digne-les-Bains □ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Forcalquier  Arrondissement du demandeur (05 - Hautes-Alpes) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible □ 05 - Hautes-Alpes - arrondissement de Briançon □ 05 - Hautes-Alpes - arrondissement de Gap  Arrondissement du demandeur (06 - Alpes-Maritimes) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible □ 06 - Alpes-Maritimes - arrondissement de Grasse
□ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Digne-les-Bains □ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Forcalquier  Arrondissement du demandeur (05 - Hautes-Alpes) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible □ 05 - Hautes-Alpes - arrondissement de Briançon □ 05 - Hautes-Alpes - arrondissement de Gap  Arrondissement du demandeur (06 - Alpes-Maritimes) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
□ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Digne-les-Bains □ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Forcalquier  Arrondissement du demandeur (05 - Hautes-Alpes) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible □ 05 - Hautes-Alpes - arrondissement de Briançon □ 05 - Hautes-Alpes - arrondissement de Gap  Arrondissement du demandeur (06 - Alpes-Maritimes) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible □ 06 - Alpes-Maritimes - arrondissement de Grasse
<ul> <li>□ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Digne-les-Bains</li> <li>□ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Forcalquier</li> <li>Arrondissement du demandeur (05 - Hautes-Alpes)</li> <li>Cochez la mention applicable, une seule valeur possible</li> <li>□ 05 - Hautes-Alpes - arrondissement de Briançon</li> <li>□ 05 - Hautes-Alpes - arrondissement de Gap</li> <li>Arrondissement du demandeur (06 - Alpes-Maritimes)</li> <li>Cochez la mention applicable, une seule valeur possible</li> <li>□ 06 - Alpes-Maritimes - arrondissement de Grasse</li> <li>□ 06 - Alpes-Maritimes - arrondissement de Nice</li> <li>Arrondissement du demandeur (07 - Ardèche)</li> <li>Cochez la mention applicable, une seule valeur possible</li> </ul>
□ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Digne-les-Bains □ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Forcalquier  Arrondissement du demandeur (05 - Hautes-Alpes) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible □ 05 - Hautes-Alpes - arrondissement de Briançon □ 05 - Hautes-Alpes - arrondissement de Gap  Arrondissement du demandeur (06 - Alpes-Maritimes) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible □ 06 - Alpes-Maritimes - arrondissement de Grasse □ 06 - Alpes-Maritimes - arrondissement de Nice  Arrondissement du demandeur (07 - Ardèche) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible □ 07 - Ardèche - arrondissement de Largentière
<ul> <li>□ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Digne-les-Bains</li> <li>□ 04 - Alpes-de-Haute-Provence - arrondissement de Forcalquier</li> <li>Arrondissement du demandeur (05 - Hautes-Alpes)</li> <li>Cochez la mention applicable, une seule valeur possible</li> <li>□ 05 - Hautes-Alpes - arrondissement de Briançon</li> <li>□ 05 - Hautes-Alpes - arrondissement de Gap</li> <li>Arrondissement du demandeur (06 - Alpes-Maritimes)</li> <li>Cochez la mention applicable, une seule valeur possible</li> <li>□ 06 - Alpes-Maritimes - arrondissement de Grasse</li> <li>□ 06 - Alpes-Maritimes - arrondissement de Nice</li> <li>Arrondissement du demandeur (07 - Ardèche)</li> <li>Cochez la mention applicable, une seule valeur possible</li> </ul>

Arrondissement du demandeur (08 - Ardennes)
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
08 - Ardennes - arrondissement de Charleville-Mézières
08 - Ardennes - arrondissement de Rethel
08 - Ardennes - arrondissement de Sedan
08 - Ardennes - arrondissement de Vouziers
Arrondissement du demandeur (09 - Ariège) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  09 - Ariège - arrondissement de Foix
09 - Ariège - arrondissement de Pamiers
09 - Ariège - arrondissement de Saint-Girons
Arrondissement du demandeur (10 - Aube) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  10 - Aube - arrondissement de Bar-sur-Aube
10 - Aube - arrondissement de Nogent-sur-Seine
10 - Aube - arrondissement de Troyes
Arrondissement du demandeur (11 - Aude) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 11 - Aude - arrondissement de Carcassonne
11 - Aude - arrondissement de Limoux
11 - Aude - arrondissement de Narbonne
Arrondissement du demandeur (12 - Aveyron) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  12 - Aveyron - arrondissement de Millau
12 - Aveyron - arrondissement de Rodez
12 - Aveyron - arrondissement de Villefranche-de-Rouergue
Arrondissement du demandeur (13 - Bouches-du-Rhône) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  13 - Bouches-du-Rhône - arrondissement de Aix-en-Provence
13 - Bouches-du-Rhône - arrondissement de Arles
13 - Bouches-du-Rhône - arrondissement de Marseille
13 - Bouches-du-Rhône - arrondissement de Istres
Arrondissement du demandeur (14 - Calvados) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  14 - Calvados - arrondissement de Bayeux
14 - Calvados - arrondissement de Caen
П

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
14 - Calvados - arrondissement de Vire
Arrondissement du demandeur (15 - Cantal) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  15 - Cantal - arrondissement de Aurillac
15 - Cantal - arrondissement de Mauriac
15 - Cantal - arrondissement de Saint-Flour
Arrondissement du demandeur (16 - Charente) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  16 - Charente - arrondissement de Angoulême
16 - Charente - arrondissement de Cognac
16 - Charente - arrondissement de Confolens
Arrondissement du demandeur (17 - Charente-Maritime) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  17 - Charente-Maritime - arrondissement de Jonzac
17 - Charente-Maritime - arrondissement de Rochefort
17 - Charente-Maritime - arrondissement de La Rochelle
17 - Charente-Maritime - arrondissement de Saintes
17 - Charente-Maritime - arrondissement de Saint-Jean-d'Angély
Arrondissement du demandeur (18 - Cher) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  18 - Cher - arrondissement de Bourges
18 - Cher - arrondissement de Saint-Amand-Montrond
18 - Cher - arrondissement de Vierzon
☐ 18 - Cher - arrondissement de Vierzon  Arrondissement du demandeur (19 - Corrèze)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  ☐ 19 - Corrèze - arrondissement de Brive-la-Gaillarde
Arrondissement du demandeur (19 - Corrèze) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
Arrondissement du demandeur (19 - Corrèze) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  19 - Corrèze - arrondissement de Brive-la-Gaillarde
Arrondissement du demandeur (19 - Corrèze) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  19 - Corrèze - arrondissement de Brive-la-Gaillarde  19 - Corrèze - arrondissement de Tulle
Arrondissement du demandeur (19 - Corrèze) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 19 - Corrèze - arrondissement de Brive-la-Gaillarde 19 - Corrèze - arrondissement de Tulle 19 - Corrèze - arrondissement de Ussel  Arrondissement du demandeur (2A - Corse-du-Sud) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
Arrondissement du demandeur (19 - Corrèze) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 19 - Corrèze - arrondissement de Brive-la-Gaillarde 19 - Corrèze - arrondissement de Tulle 19 - Corrèze - arrondissement de Ussel  Arrondissement du demandeur (2A - Corse-du-Sud) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 2A - Corse-du-Sud - arrondissement de Ajaccio
Arrondissement du demandeur (19 - Corrèze) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  19 - Corrèze - arrondissement de Brive-la-Gaillarde  19 - Corrèze - arrondissement de Tulle  19 - Corrèze - arrondissement de Ussel  Arrondissement du demandeur (2A - Corse-du-Sud) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  2A - Corse-du-Sud - arrondissement de Ajaccio  2A - Corse-du-Sud - arrondissement de Sartène  Arrondissement du demandeur (2B - Haute-Corse) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Arrondissement du demandeur (21 - Côte-d'Or)
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  21 - Côte-d'Or - arrondissement de Beaune
21 - Côte-d'Or - arrondissement de Dijon
21 - Côte-d'Or - arrondissement de Montbard
Arrondissement du demandeur (22 - Côtes-d'Armor)
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  22 - Côtes-d'Armor - arrondissement de Dinan
22 - Cotes-d Affilor - affoliaissement de Dinair
22 - Côtes-d'Armor - arrondissement de Guingamp
22 - Côtes-d'Armor - arrondissement de Lannion
22 - Côtes-d'Armor - arrondissement de Saint-Brieuc
A
<b>Arrondissement du demandeur (23 - Creuse)</b> Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
23 - Creuse - arrondissement de Aubusson
23 - Creuse - arrondissement de Guéret
<b>Arrondissement du demandeur (24 - Dordogne)</b> Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
24 - Dordogne - arrondissement de Bergerac
24 - Dordogne - arrondissement de Nontron
24 - Dordogne - arrondissement de Périgueux
24 - Dordogne - arrondissement de Sarlat-la-Canéda
Arrondissement du demandeur (25 - Doubs)
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  25 - Doubs - arrondissement de Besançon
25 - Doubs - arrondissement de Montbéliard
25 - Doubs - arrondissement de Pontarlier
Arrondissement du demandeur (26 - Drôme)
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  26 - Drôme - arrondissement de Die
26 - Drôme - arrondissement de Nyons
26 - Drôme - arrondissement de Valence
Arrondissement du demandeur (27 - Eure)
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
27 - Eure - arrondissement de Les Andelys
27 - Eure - arrondissement de Bernay
☐ 27 - Eure - arrondissement de Évreux

Arrondissement du demandeur (28 - Eure-et-Loir)
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  28 - Eure-et-Loir - arrondissement de Chartres
28 - Eure-et-Loir - arrondissement de Châteaudun
28 - Eure-et-Loir - arrondissement de Dreux
28 - Eure-et-Loir - arrondissement de Nogent-le-Rotrou
Arrondissement du demandeur (29 - Finistère)
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  29 - Finistère - arrondissement de Brest
29 - Finistère - arrondissement de Châteaulin
29 - Finistère - arrondissement de Morlaix
29 - Finistère - arrondissement de Quimper
Arrondissement du demandeur (30 - Gard)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  30 - Gard - arrondissement de Alès
30 - Gard - arrondissement de Nîmes
30 - Gard - arrondissement de Le Vigan
Arrondissement du demandeur (31 - Haute-Garonne)
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  31 - Haute-Garonne - arrondissement de Muret
31 - Haute-Garonne - arrondissement de Saint-Gaudens
31 - Haute-Garonne - arrondissement de Toulouse
Arrondissement du demandeur (32 - Gers)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
32 - Gers - arrondissement de Auch
32 - Gers - arrondissement de Condom
32 - Gers - arrondissement de Mirande
Arrondissement du demandeur (33 - Gironde)
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  33 - Gironde - arrondissement de Blaye
33 - Gironde - arrondissement de Bordeaux
33 - Gironde - arrondissement de Langon
33 - Gironde - arrondissement de Lesparre-Médoc
33 - Gironde - arrondissement de Libourne
33 - Gironde - arrondissement de Arcachon

Arrondissement du demandeur (34 - Hérault)

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 34 - Hérault - arrondissement de Béziers
34 - Hérault - arrondissement de Lodève
34 - Hérault - arrondissement de Montpellier
Arrondissement du demandeur (35 - Ille-et-Vilaine) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  35 - Ille-et-Vilaine - arrondissement de Fougères-Vitré
35 - Ille-et-Vilaine - arrondissement de Redon
35 - Ille-et-Vilaine - arrondissement de Rennes
35 - Ille-et-Vilaine - arrondissement de Saint-Malo
Arrondissement du demandeur (36 - Indre) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 36 - Indre - arrondissement de Le Blanc 36 - Indre - arrondissement de Châteauroux
36 - Indre - arrondissement de La Châtre
36 - Indre - arrondissement de Issoudun
Arrondissement du demandeur (37 - Indre-et-Loire) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  37 - Indre-et-Loire - arrondissement de Chinon
37 - Indre-et-Loire - arrondissement de Tours
37 - Indre-et-Loire - arrondissement de Loches
Arrondissement du demandeur (38 - Isère) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  38 - Isère - arrondissement de Grenoble
38 - Isère - arrondissement de La Tour-du-Pin
38 - Isère - arrondissement de Vienne
Arrondissement du demandeur (39 - Jura) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  39 - Jura - arrondissement de Dole
39 - Jura - arrondissement de Lons-le-Saunier
39 - Jura - arrondissement de Saint-Claude
Arrondissement du demandeur (40 - Landes) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  40 - Landes - arrondissement de Dax
40 - Landes - arrondissement de Mont-de-Marsan
Arrondissement du demandeur (41 - Loir-et-Cher) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
41 - Loir-et-Cher - arrondissement de Vendôme
41 - Loir-et-Cher - arrondissement de Romorantin-Lanthenay
Arrondissement du demandeur (42 - Loire) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  42 - Loire - arrondissement de Montbrison
42 - Loire - arrondissement de Roanne
42 - Loire - arrondissement de Saint-Étienne
Arrondissement du demandeur (43 - Haute-Loire) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  43 - Haute-Loire - arrondissement de Brioude
43 - Haute-Loire - arrondissement de Le Puy-en-Velay
43 - Haute-Loire - arrondissement de Yssingeaux
Arrondissement du demandeur (44 - Loire-Atlantique) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 44 - Loire-Atlantique - arrondissement de Nantes  44 - Loire-Atlantique - arrondissement de Saint-Nazaire
44 - Loire-Atlantique - arrondissement de Châteaubriant-Ancenis
Arrondissement du demandeur (45 - Loiret) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  45 - Loiret - arrondissement de Montargis  45 - Loiret - arrondissement de Orléans
45 - Loiret - arrondissement de Pithiviers
Arrondissement du demandeur (46 - Lot) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  46 - Lot - arrondissement de Cahors  46 - Lot - arrondissement de Figeac
Arrondissement du demandeur (46 - Lot) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  46 - Lot - arrondissement de Cahors
Arrondissement du demandeur (46 - Lot) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  46 - Lot - arrondissement de Cahors  46 - Lot - arrondissement de Figeac
Arrondissement du demandeur (46 - Lot) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
Arrondissement du demandeur (46 - Lot) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  46 - Lot - arrondissement de Cahors  46 - Lot - arrondissement de Figeac  46 - Lot - arrondissement de Gourdon  Arrondissement du demandeur (47 - Lot-et-Garonne) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  47 - Lot-et-Garonne - arrondissement de Agen
Arrondissement du demandeur (46 - Lot) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  46 - Lot - arrondissement de Cahors  46 - Lot - arrondissement de Figeac  46 - Lot - arrondissement de Gourdon  Arrondissement du demandeur (47 - Lot-et-Garonne) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  47 - Lot-et-Garonne - arrondissement de Agen  47 - Lot-et-Garonne - arrondissement de Marmande

Arrondissement du demandeur (49 - Maine-et-Loire)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  49 - Maine-et-Loire - arrondissement de Angers
49 - Maine-et-Loire - arrondissement de Cholet
49 - Maine-et-Loire - arrondissement de Saumur
49 - Maine-et-Loire - arrondissement de Segré
Arrondissement du demandeur (50 - Manche) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  50 - Manche - arrondissement de Avranches
50 - Manche - arrondissement de Cherbourg
50 - Manche - arrondissement de Coutances
50 - Manche - arrondissement de Saint-Lô
Arrondissement du demandeur (51 - Marne) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 51 - Marne - arrondissement de Châlons-en-Champagne  51 - Marne - arrondissement de Épernay  51 - Marne - arrondissement de Reims
51 - Marne - arrondissement de Vitry-le-François
Arrondissement du demandeur (52 - Haute-Marne)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  52 - Haute-Marne - arrondissement de Chaumont  52 - Haute-Marne - arrondissement de Langres
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  52 - Haute-Marne - arrondissement de Chaumont
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  52 - Haute-Marne - arrondissement de Chaumont  52 - Haute-Marne - arrondissement de Langres
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  52 - Haute-Marne - arrondissement de Chaumont  52 - Haute-Marne - arrondissement de Langres
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  52 - Haute-Marne - arrondissement de Chaumont  52 - Haute-Marne - arrondissement de Langres  52 - Haute-Marne - arrondissement de Saint-Dizier  Arrondissement du demandeur (53 - Mayenne)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  52 - Haute-Marne - arrondissement de Chaumont  52 - Haute-Marne - arrondissement de Langres  52 - Haute-Marne - arrondissement de Saint-Dizier  Arrondissement du demandeur (53 - Mayenne)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  53 - Mayenne - arrondissement de Château-Gontier
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  52 - Haute-Marne - arrondissement de Chaumont  52 - Haute-Marne - arrondissement de Langres  52 - Haute-Marne - arrondissement de Saint-Dizier  Arrondissement du demandeur (53 - Mayenne)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  53 - Mayenne - arrondissement de Château-Gontier  53 - Mayenne - arrondissement de Laval
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  52 - Haute-Marne - arrondissement de Chaumont  52 - Haute-Marne - arrondissement de Langres  52 - Haute-Marne - arrondissement de Saint-Dizier  Arrondissement du demandeur (53 - Mayenne)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  53 - Mayenne - arrondissement de Château-Gontier  53 - Mayenne - arrondissement de Laval  53 - Mayenne - arrondissement de Mayenne  Arrondissement du demandeur (54 - Meurthe-et-Moselle)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  52 - Haute-Marne - arrondissement de Chaumont  52 - Haute-Marne - arrondissement de Langres  52 - Haute-Marne - arrondissement de Saint-Dizier  Arrondissement du demandeur (53 - Mayenne)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  53 - Mayenne - arrondissement de Château-Gontier  53 - Mayenne - arrondissement de Laval  53 - Mayenne - arrondissement de Mayenne  Arrondissement du demandeur (54 - Meurthe-et-Moselle)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  54 - Meurthe-et-Moselle - arrondissement de Briey
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  52 - Haute-Marne - arrondissement de Chaumont  52 - Haute-Marne - arrondissement de Langres  52 - Haute-Marne - arrondissement de Saint-Dizier  Arrondissement du demandeur (53 - Mayenne)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  53 - Mayenne - arrondissement de Château-Gontier  53 - Mayenne - arrondissement de Laval  53 - Mayenne - arrondissement de Mayenne  Arrondissement du demandeur (54 - Meurthe-et-Moselle)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  54 - Meurthe-et-Moselle - arrondissement de Briey  54 - Meurthe-et-Moselle - arrondissement de Lunéville

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
55 - Meuse - arrondissement de Commercy
55 - Meuse - arrondissement de Verdun
Arrondissement du demandeur (56 - Morbihan)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  56 - Morbihan - arrondissement de Lorient
56 - Morbihan - arrondissement de Pontivy
56 - Morbihan - arrondissement de Vannes
Arrondissement du demandeur (57 - Moselle) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 57 - Moselle - arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle 57 - Moselle - arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins
57 - Moselle - arrondissement de Sarreguemines
57 - Moselle - arrondissement de Thionville
57 - Moselle - arrondissement de Metz
Arrondissement du demandeur (58 - Nièvre) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  58 - Nièvre - arrondissement de Château-Chinon (Ville)  58 - Nièvre - arrondissement de Clamecy  58 - Nièvre - arrondissement de Nevers  58 - Nièvre - arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire
Arrondissement du demandeur (59 - Nord) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 59 - Nord - arrondissement de Avesnes-sur-Helpe 59 - Nord - arrondissement de Cambrai 59 - Nord - arrondissement de Douai 59 - Nord - arrondissement de Dunkerque 59 - Nord - arrondissement de Lille 59 - Nord - arrondissement de Valenciennes
Arrondissement du demandeur (60 - Oise)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  60 - Oise - arrondissement de Beauvais
60 - Oise - arrondissement de Clermont
60 - Oise - arrondissement de Compiègne
60 - Oise - arrondissement de Senlis

Arrondissement du demandeur (61 - Orne)

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  1 - Orne - arrondissement de Alençon
61 - Orne - arrondissement de Argentan
61 - Orne - arrondissement de Mortagne-au-Perche
Arrondissement du demandeur (62 - Pas-de-Calais)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  62 - Pas-de-Calais - arrondissement de Arras
62 - Pas-de-Calais - arrondissement de Béthune
62 - Pas-de-Calais - arrondissement de Boulogne-sur-Mer
62 - Pas-de-Calais - arrondissement de Montreuil
62 - Pas-de-Calais - arrondissement de Saint-Omer
62 - Pas-de-Calais - arrondissement de Calais
62 - Pas-de-Calais - arrondissement de Lens
Arrondissement du demandeur (63 - Puy-de-Dôme) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible G3 - Puy-de-Dôme - arrondissement de Ambert
63 - Puy-de-Dôme - arrondissement de Clermont-Ferrand
63 - Puy-de-Dôme - arrondissement de Issoire
63 - Puy-de-Dôme - arrondissement de Riom
63 - Puy-de-Dôme - arrondissement de Thiers
Arrondissement du demandeur (64 - Pyrénées-Atlantiques) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible G4 - Pyrénées-Atlantiques - arrondissement de Bayonne
64 - Pyrénées-Atlantiques - arrondissement de Oloron-Sainte-Marie
64 - Pyrénées-Atlantiques - arrondissement de Pau
Arrondissement du demandeur (65 - Hautes-Pyrénées) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 65 - Hautes-Pyrénées - arrondissement de Argelès-Gazost 65 - Hautes-Pyrénées - arrondissement de Bagnères-de-Bigorre 65 - Hautes-Pyrénées - arrondissement de Tarbes
Arrondissement du demandeur (66 - Pyrénées-Orientales) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  66 - Pyrénées-Orientales - arrondissement de Céret
66 - Pyrénées-Orientales - arrondissement de Perpignan
66 - Pyrénées-Orientales - arrondissement de Prades

Arrondissement du demandeur (67 - Bas-Rhin)

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Godes la mention applicable, une seule valeur possible 67 - Bas-Rhin - arrondissement de Haguenau-Wissembourg
67 - Bas-Rhin - arrondissement de Molsheim
67 - Bas-Rhin - arrondissement de Saverne
67 - Bas-Rhin - arrondissement de Sélestat-Erstein
67 - Bas-Rhin - arrondissement de Strasbourg
Arrondissement du demandeur (68 - Haut-Rhin)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  68 - Haut-Rhin - arrondissement de Altkirch
68 - Haut-Rhin - arrondissement de Colmar-Ribeauvillé
68 - Haut-Rhin - arrondissement de Mulhouse
68 - Haut-Rhin - arrondissement de Thann-Guebwiller
Arrondissement du demandeur (69 - Rhône) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 69 - Rhône - arrondissement de Lyon
69 - Rhône - arrondissement de Villefranche-sur-Saône
Arrondissement du demandeur (70 - Haute-Saône)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  70 - Haute-Saône - arrondissement de Lure
70 - Haute-Saône - arrondissement de Vesoul
Arrondissement du demandeur (71 - Saône-et-Loire) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  71 - Saône-et-Loire - arrondissement de Autun
71 - Saône-et-Loire - arrondissement de Chalon-sur-Saône
71 - Saône-et-Loire - arrondissement de Charolles
71 - Saône-et-Loire - arrondissement de Louhans
71 - Saône-et-Loire - arrondissement de Mâcon
Arrondissement du demandeur (72 - Sarthe)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  72 - Sarthe - arrondissement de La Flèche
72 - Sarthe - arrondissement de Mamers
72 - Sarthe - arrondissement de Le Mans
Arrondissement du demandeur (73 - Savoie)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  73 - Savoie - arrondissement de Albertville
73 - Savoie - arrondissement de Chambéry
73 - Savoie - arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne

Arrondissement du demandeur (74 - Haute-Savoie)
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  74 - Haute-Savoie - arrondissement de Annecy
74 - Haute-Savoie - arrondissement de Bonneville
74 - Haute-Savoie - arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois
74 - Haute-Savoie - arrondissement de Thonon-les-Bains
Arrondissement du demandeur (76 - Seine-Maritime) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 76 - Seine-Maritime - arrondissement de Dieppe
76 - Seine-Maritime - arrondissement de Le Havre
76 - Seine-Maritime - arrondissement de Rouen
Arrondissement du demandeur (77 - Seine-et-Marne) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
77 - Seine-et-Marne - arrondissement de Meaux
77 - Seine-et-Marne - arrondissement de Melun
77 - Seine-et-Marne - arrondissement de Provins
77 - Seine-et-Marne - arrondissement de Fontainebleau
77 - Seine-et-Marne - arrondissement de Torcy
A manufacture and development of (70 Months)
Arrondissement du demandeur (78 - Yvelines) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
78 - Yvelines - arrondissement de Mantes-la-Jolie
78 - Yvelines - arrondissement de Rambouillet
78 - Yvelines - arrondissement de Saint-Germain-en-Laye
78 - Yvelines - arrondissement de Versailles
Arrondissement du demandeur (79 - Deux-Sèvres)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  79 - Deux-Sèvres - arrondissement de Bressuire
79 - Deux-Sèvres - arrondissement de Niort
79 - Deux-Sèvres - arrondissement de Parthenay
Arrondissement du demandeur (80 - Somme) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 80 - Somme - arrondissement de Abbeville
80 - Somme - arrondissement de Amiens
80 - Somme - arrondissement de Montdidier
☐ 80 - Somme - arrondissement de Péronne

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL Arrondissement du demandeur (81 - Tarn)
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  81 - Tarn - arrondissement de Albi
□ 81 - Tarn - arrondissement de Castres
OI - Tarri - arrondissement de Castres
Arrondissement du demandeur (82 - Tarn-et-Garonne)
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  82 - Tarn-et-Garonne - arrondissement de Castelsarrasin
82 - Tarn-et-Garonne - arrondissement de Montauban
Arrondissement du demandeur (83 - Var)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
83 - Var - arrondissement de Draguignan
83 - Var - arrondissement de Toulon
83 - Var - arrondissement de Brignoles
Arrondissement du demandeur (84 - Vaucluse)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  84 - Vaucluse - arrondissement de Apt
84 - Vaucluse - arrondissement de Avignon
84 - Vaucluse - arrondissement de Carpentras
Arrondissement du demandeur (85 - Vendée)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
85 - Vendée - arrondissement de Fontenay-le-Comte
85 - Vendée - arrondissement de La Roche-sur-Yon
85 - Vendée - arrondissement de Les Sables-d'Olonne
Arrondissement du demandeur (86 - Vienne)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
86 - Vienne - arrondissement de Châtellerault
86 - Vienne - arrondissement de Montmorillon
86 - Vienne - arrondissement de Poitiers
Arrondissement du demandeur (87 - Haute-Vienne)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  87 - Haute-Vienne - arrondissement de Bellac
87 - Haute-Vienne - arrondissement de Limoges
87 - Haute-Vienne - arrondissement de Rochechouart
Arrondissement du demandeur (88 - Vosges)
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
88 - Vosges - arrondissement de Épinal
88 - Vosges - arrondissement de Neufchâteau
88 - Vosges - arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges

Arrondissement du demandeur (89 - Yonne) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  89 - Yonne - arrondissement de Auxerre
89 - Yonne - arrondissement de Avallon
89 - Yonne - arrondissement de Sens
Arrondissement du demandeur (91 - Essonne) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 91 - Essonne - arrondissement de Étampes 91 - Essonne - arrondissement de Évry
_
91 - Essonne - arrondissement de Palaiseau
Arrondissement du demandeur (92 - Hauts-de-Seine) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 92 - Hauts-de-Seine - arrondissement de Antony
92 - Hauts-de-Seine - arrondissement de Nanterre
92 - Hauts-de-Seine - arrondissement de Boulogne-Billancourt
Arrondissement du demandeur (93 - Seine-Saint-Denis) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 93 - Seine-Saint-Denis - arrondissement de Bobigny 93 - Seine-Saint-Denis - arrondissement de Le Raincy 93 - Seine-Saint-Denis - arrondissement de Saint-Denis
Arrondissement du demandeur (94 - Val-de-Marne) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 94 - Val-de-Marne - arrondissement de Créteil  94 - Val-de-Marne - arrondissement de Nogent-sur-Marne
94 - Val-de-Marne - arrondissement de L'Haÿ-les-Roses
Arrondissement du demandeur (95 - Val-d'Oise) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
95 - Val-d'Oise - arrondissement de Argenteuil
95 - Val-d'Oise - arrondissement de Sarcelles
95 - Val-d'Oise - arrondissement de Pontoise
Arrondissement du demandeur (971 - Guadeloupe) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 971 - Guadeloupe - arrondissement de Basse-Terre 971 - Guadeloupe - arrondissement de Pointe-à-Pitre
Arrondissement du demandeur (972 - Martinique) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 972 - Martinique - arrondissement de Fort-de-France

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
972 - Martinique - arrondissement de La Trinité
972 - Martinique - arrondissement de Le Marin
972 - Martinique - arrondissement de Saint-Pierre
Arrondissement du demandeur (973 - Guyane) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  973 - Guyane - arrondissement de Cayenne
973 - Guyane - arrondissement de Saint-Laurent-du-Maroni
Arrondissement du demandeur (974 - La Réunion) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  974 - La Réunion - arrondissement de Saint-Denis
974 - La Réunion - arrondissement de Saint-Pierre
974 - La Réunion - arrondissement de Saint-Benoît
974 - La Réunion - arrondissement de Saint-Paul
Subdivision administrative du demandeur (987 - Polynésie française)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  987 - Polynésie française - subdivision administrative des îles Marquises
987 - Polynésie française - subdivision administrative des îles Tuamotu-Gambier
987 - Polynésie française - subdivision administrative des îles Sous-le-Vent
987 - Polynésie française - subdivision administrative des îles du Vent
987 - Polynésie française - subdivision administrative des îles Australes
Province du demandeur (988 - Nouvelle-Calédonie) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  988 - Nouvelle-Calédonie - province des Îles-Loyautés
988 - Nouvelle-Calédonie - province Nord
988 - Nouvelle-Calédonie - province Sud
Arrondissements (fin)
EPCI à fiscalité propre dont est membre la commune  01 - Ain
200029999 - CC RIVES DE L'AIN - PAYS DE CERDON
200040350 - CC BUGEY SUD
200042497 - CC DOMBES SAONE VALLEE
200042935 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION
200069193 - CC DE LA DOMBES
200070118 - CC VAL DE SAÔNE CENTRE

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL	
200071371 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRESSE ET SAÔNE	
200071751 - CA DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE	
240100610 - CC DE LA COTIERE A MONTLUEL	
240100750 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX	
240100800 - CC DE MIRIBEL ET DU PLATEAU	
240100883 - CC DE LA PLAINE DE L'AIN	
240100891 - CC TERRE VALSERHÔNE	
O2 - Aisne	
200040426 - CC DU VAL DE L'OISE	
200043495 - CA DU PAYS DE LAON	
200071769 - CC PICARDIE DES CHÂTEAUX	
200071785 - CA CHAUNY TERGNIER LA FÈRE	
200071892 - CA DU SAINT QUENTINOIS	
200071983 - CC DE LA THIÉRACHE SAMBRE ET OISE	
200071991 - CC DE RETZ EN VALOIS	
200072031 - CA DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY	
240200444 - CC THIERACHE DU CENTRE	
240200469 - CC DU PAYS DE LA SERRE	
240200477 - GRANDSOISSONS AGGLOMÉRATION	
240200493 - CC PAYS VERMANDOIS	
240200501 - CC DU VAL DE L'AISNE	
240200519 - CC DU CANTON D'OULCHY LE CHATEAU	
240200576 - CC CHAMPAGNE PICARDE	
240200584 - CC CANTON CHARLY SUR MARNE	
240200592 - CC CHEMIN DES DAMES	
240200600 - CC PAYS 3 RIVIERES	
240200634 - CC DES PORTES DE LA THIERACHE	
O3 - Allier	
200071082 - CA MONTLUÇON COMMUNAUTÉ	
200071140 - CA MOULINS COMMUNAUTÉ	
200071363 - CA VICHY COMMUNAUTÉ	
200071389 - CC SAINT-POURÇAIN SIOULE LIMAGNE	
200071470 - CC ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE	
	21 / 122

Dem	ande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
<u>20</u> 0	0071512 - CC COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ
240	0300491 - CC DU PAYS DE LAPALISSE
240	0300558 - CC DU PAYS DE TRONCAIS
240	0300566 - CC DU VAL DE CHER
240	0300657 - CC DU PAYS D'HURIEL
<u> </u>	- Alpes-de-Haute-Provence
200	0034700 - DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMÉRATION
200	0067437 - CA PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION
<b>20</b> 0	0068625 - CC ALPES PROVENCE VERDON - SOURCES DE LUMIÈRE
<b>20</b> 0	0068765 - CC DU SISTERONAIS BUËCH
<b>20</b> 0	0071025 - CC HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON
<b>20</b> 0	0071033 - CC JABRON LURE VANÇON DURANCE
<b>20</b> 0	0072304 - CC VALLÉE DE L'UBAYE SERRE-PONÇON
240	0400440 - CC PAYS FORCALQUIER ET MONTAGNE DE LURE
05 -	- Hautes-Alpes
<b>20</b> 0	0067320 - CC SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE
<b>20</b> 0	0067445 - CC BUËCH-DÉVOLUY
200	0067452 - CC DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
200	0067742 - CC SERRE-PONÇON
200	0067825 - CA GAP-TALLARD-DURANCE
<u>20</u> 0	0068096 - CC CHAMPSAUR VALGAUDEMAR
240	0500439 - CC BRIANCONNAIS
240	0500462 - CC DU PAYS DES ECRINS
<u> </u>	- Alpes-Maritimes
200	0030195 - METROPOLE NICE COTE D'AZUR
<u>20</u> 0	0039857 - CA DU PAYS DE GRASSE
<u>20</u> 0	0039915 - CA DES PAYS DE LERINS
<u>20</u> 0	0039931 - CC ALPES D'AZUR
240	0600551 - CA DE LA RIVIERA
240	0600585 - CA DE SOPHIA ANTIPOLIS
240	0600593 - CC DU PAYS DES PAILLONS
O7 -	- Ardèche
<u>20</u> 0	0016905 - CC DU PAYS DE LAMASTRE

# Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 200039824 - CDC ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS 200039832 - CC PAYS DES VANS EN CEVENNES 200041366 - CDC RHONE CRUSSOL 200041465 - CDC VAL EYRIEUX 200071405 - CC ARDECHE-RHONE-COIRON 200071413 - CA PRIVAS CENTRE ARDECHE 200072007 - CC DE LA MONTAGNE D'ARDECHE 200072015 - CA ANNONAY RHONE AGGLO 200073096 - ARCHE AGGLO 200073245 - CC DU BASSIN D'AUBENAS 240700302 - CC DU PAYS DE BEAUME DROBIE 240700617 - CC VAL DE LIGNE 240700716 - CC DU VAL D'AY 240700815 - CC DE BERG ET COIRON 240700864 - CC DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE 08 - Ardennes 200041622 - CC ARDENNES THIÉRACHE 200041630 - ARDENNE MÉTROPOLE 200043156 - CC DU PAYS RETHÉLOIS 200067759 - CC VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE ET ARDENNE METROPOLE 240800821 - CC ARDENNES RIVES DE MEUSE 240800847 - CC DES PORTES DU LUXEMBOURG 240800862 - CC CRETES PREARDENNAISES 240800920 - CC DE L'ARGONNE ARDENNAISE 09 - Ariège 200044469 - CC DU PAYS DE MIREPOIX 200066223 - CC ARIZE LÈZE 200066231 - CC DES PORTES D'ARIÈGE PYRÉNÉES 200066363 - CC DE LA HAUTE ARIÈGE 200067791 - CA PAYS FOIX-VARILHES 200067940 - CC COUSERANS-PYRÉNÉES 240900431 - CC DU PAYS DE TARASCON 240900464 - CC PAYS OLMES

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL	
200000545 - CC DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE	
200006716 - CC DU NOGENTAIS	
200040137 - CC DES LACS DE CHAMPAGNE	
200066892 - CC VENDEUVRE-SOULAINES	
200069003 - CC DU BARSEQUANAIS EN CHAMPAGNE	
200069250 - CA TROYES CHAMPAGNE METROPOLE	
200070126 - CC SEINE ET AUBE	
200071041 - CC DU CHAOURCOIS ET DU VAL D'ARMANCE	
200071777 - CC ARCIS MAILLY RAMERUPT	
241000223 - CC FORETS LACS TERRES EN CHAMPAGNE	
241000405 - CC REG BAR SUR AUBE	
241000447 - CC DU PAYS D'OTHE	
241000488 - CC DE L'ORVIN ET DE L'ARDUSSON	
] 11 - Aude	
200035707 - CC PIÈGE LAURAGAIS MALEPÈRE	
200035715 - CA CARCASSONNE-AGGLO	
200035855 - CC CASTELNAUDARY-LAURAGAIS AUDOIS	
200035863 - CC DE LA RÉGION LÉZIGNANAISE CORBIÈRES ET MINERVOIS	
200042463 - CC DE LA MONTAGNE NOIRE	
200043776 - CC DES PYRÉNÉES AUDOISES	
200071926 - CC DU LIMOUXIN	
241100593 - CA LE GRAND NARBONNE	
12 - Aveyron	
200067064 - CC DÉCAZEVILLE COMMUNAUTÉ	
200067155 - CC DU SAINT-AFFRICAIN, ROQUEFORT, SEPT VALLONS	
200067163 - CC MONTS, RANCE ET ROUGIER	
200067171 - CC AUBRAC, CARLADEZ ET VIADÈNE	
200067478 - CC COMTAL, LOT ET TRUYÈRE	
200068484 - CC DES CAUSSES À L'AUBRAC	
200068831 - CC PAYS-SEGALI-COMMUNAUTE	
200069383 - CC OUEST-AVEYRON-COMMUNAUTÉ	
241200187 - CA DE RODEZ-AGGLOMÉRATION	
241200542 - CC DU REQUISTANAIS	
	2///122

L	Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
	241200625 - CC PAYS RIGNACOIS
	241200641 - CC CONQUES MARCILLAC
	241200658 - CC DU PAYS DE SALARS
	241200674 - CC PLATEAU DE MONTBAZENS
	241200765 - CC DE LEVEZOU PARELOUP
	241200807 - CC AVEYRON BAS SÉGALA VIAUR
	241200906 - CC LARZAC ET VALLÉES
	241200914 - CC DE LA MUSE ET DES RASPES DU TARN
	] 13 - Bouches-du-Rhône
	200035087 - CA TERRE DE PROVENCE
	200054807 - METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
	241300375 - CC DE LA VALLEE DES BAUX ET DES ALPILLES
	241300417 - CA ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE
	] 14 - Calvados
	200065563 - CC NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
	200065589 - CC VAL ÈS DUNES
	200065597 - CU CAEN LA MER
	200066710 - CC CINGAL-SUISSE NORMANDE
	200066728 - CC VALLÉES DE L'ORNE ET DE L'ODON
	200066801 - CC ISIGNY-OMAHA INTERCOM
	200066827 - CC DU PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE
	200068799 - CC INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
	200069516 - CC SEULLES TERRE ET MER
	200069524 - CC PRÉ-BOCAGE INTERCOM
	200069532 - CA LISIEUX NORMANDIE
	241400415 - CC COEUR COTE FLEURIE
	241400514 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE
	241400555 - BAYEUX INTERCOM
	241400860 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE
	241400878 - CC TERRE D'AUGE
	] 15 - Cantal
	200066637 - HAUTES TERRES COMMUNAUTE
	20006660 - SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
241500230 - CA BASSIN D'AURILLAC
241500255 - CC PAYS GENTIANE
241500271 - CC DU PAYS DE MAURIAC
241501055 - CC SUMENE ARTENSE
241501089 - CC CERE ET GOUL EN CARLADES
241501139 - CC PAYS DE SALERS
] 16 - Charente
200029734 - CC DES 4 B
200043016 - CC VAL DE CHARENTE
200068914 - CC LA ROCHEFOUCAULD-PORTE DU PÉRIGORD
200070282 - CC LAVALETTE TUDE DRONNE
200070514 - CA DU GRAND COGNAC
200071827 - CA DU GRAND-ANGOULEME
200072023 - CC COEUR DE CHARENTE
200072049 - CC DE CHARENTE LIMOUSINE
241600303 - CC DU ROUILLACAIS
] 17 - Charente-Maritime
200036473 - SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO
200041499 - CC AUNIS ATLANTIQUE
200041523 - CC DE LA HAUTE SAINTONGE
200041614 - CC AUNIS SUD
200041689 - VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTE
200041762 - CA ROCHEFORT OCEAN
<b>24</b> 1700434 - CA LA ROCHELLE
241700459 - CC ILE DE RE
241700517 - CC COEUR DE SAINTONGE
241700624 - CC ILE D'OLERON
241700632 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE
241700640 - CA ROYAN ATLANTIQUE
241700699 - CC DU BASSIN DE MARENNES
] 18 - Cher
200000933 - CC SAULDRE ET SOLOGNE
200007177 - CC DU PAYS DE NERONDES

emande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
200027076 - CC ARNON BOISCHAUT CHER
200032514 - CC BERRY LOIRE VAUVISE
200036135 - CC CŒUR DE FRANCE
200049484 - CC BERRY GRAND SUD
200066330 - CC TERRES DU HAUT BERRY
200069227 - CC PAYS FORT, SANCERROIS, VAL DE LOIRE
200070571 - CC CŒUR DE BERRY
200090561 - CC VIERZON-SOLOGNE-BERRY
241800374 - CC DE LA SEPTAINE
241800424 - CC DU DUNOIS
241800432 - CC DES TROIS PROVINCES
241800457 - CC FERCHER
241800507 - CA BOURGES PLUS
19 - Corrèze
200043172 - CA DU BASSIN DE BRIVE
200066603 - CC DU PAYS DE LUBERSAC-POMPADOUR
200066645 - COMMUNAUTE DE COMMUNES VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES
200066744 - CC HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE
200066751 - COMMUNAUTE DE COMMUNES XAINTRIE VAL'DORDOGNE
200066769 - COMMUNAUTE DE COMMUNES MIDI CORREZIEN
241900133 - CC DE VENTADOUR EGLETONS MONEDIERES
241927201 - CA TULLE AGGLO
241927243 - CC DU PAYS D'UZERCHE
21 - Côte-d'Or
200000925 - CC DE LA PLAINE DIJONNAISE
200006682 - CA BEAUNE CHAGNY NOLAY
200039055 - CC OUCHE ET MONTAGNE
200039063 - CC FORETS, SEINE ET SUZON
200069540 - CC NORGE ET TILLE
200070894 - CC DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-ST-GEORGES
200070902 - CC AUXONNE PONTAILLER VAL DE SAÔNE
200070910 - CC TILLE ET VENELLE
200071017 - CC DES TERRES D'AUXOIS

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL	
200071207 - CC DE POUILLY EN AUXOIS / BLIGNY SUR OUCHE	
200072825 - CC MIREBELLOIS ET FONTENOIS	
242100154 - CC DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON	
242100410 - DIJON MÉTROPOLE	
242101434 - CC DU PAYS CHATILLONNAIS	
242101442 - CC DE SAULIEU-MORVAN	
242101459 - CC DU PAYS D'ALESIA ET DE LA SEINE	
<b>24</b> 2101491 - CC DU MONTBARDOIS	
<b>24</b> 2101509 - CC RIVES DE SAÔNE	
22 - Côtes-d'Armor	
200065928 - LANNION-TREGOR COMMUNAUTE	
200067460 - LOUDEAC COMMUNAUTE-BRETAGNE CENTRE	
200067981 - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION	
200068989 - DINAN AGGLOMERATION	
200069086 - LEFF ARMOR COMMUNAUTE	
200069391 - LAMBALLE TERRE ET MER	
200069409 - SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	
242200715 - CC KREIZ-BREIZH	
23 - Creuse	
200034825 - CA DU GRAND GUERET	
200041556 - CC LES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE	
200044014 - CC CREUSE GRAND SUD	
200067189 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE SUD OUEST	
200067544 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE CONFLUENCE	
200067593 - CC MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE	
242300135 - CC DU PAYS SOSTRANIEN	
242320000 - CC BÉNÉVENT-GRAND-BOURG	
242320109 - CC DU PAYS DUNOIS	
24 - Dordogne	
200027217 - CC SARLAT PERIGORD NOIR	
200034197 - CC MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON	
200034833 - CC DES BASTIDES DORDOGNE-PÉRIGORD	
200040095 - CC ISLE, VERN, SALEMBRE EN PÉRIGORD	

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
200040392 - CA LE GRAND PERIGUEUX
200040400 - CC DU PERIGORD RIBERACOIS
200040830 - CC DU PAYS DE FÉNELON
200040889 - CC PORTE SUD PERIGORD
200041051 - CC VALLÉE DE LA DORDOGNE ET FORÊT BESSÈDE
200041150 - CC TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR
200041168 - CC DE LA VALLÉE DE L'HOMME
200041440 - CC DE DOMME-VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD
200041572 - CC DRONNE ET BELLE
200069094 - CC ISLE CREMPSE EN PERIGORD
200070647 - CA BERGERACOISE
200071819 - CC DU PERIGORD NONTRONNAIS
242400752 - CC PERIGORD-LIMOUSIN
242400935 - CC DU PAYS DE SAINT AULAYE
242401024 - CC ISLE-LOUE-AUVEZERE EN PERIGORD
25 - Doubs
200023075 - CC DU PAYS DE MAICHE
200065647 - PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION
200068070 - CC LOUE LISON
200068294 - CC DES DEUX VALLÉES VERTES
200069565 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT-DOUBS
242500320 - CC ENTRE DOUBS ET LOUE
242500338 - CC DU GRAND PONTARLIER
242500361 - GRAND BESANÇON MÉTROPOLE
242504116 - CC DU VAL DE MORTEAU
242504181 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS
242504355 - CC DU PLATEAU DE RUSSEY
242504371 - CC DU PAYS DE SANCEY-BELLEHERBE
242504447 - CC DOUBS BAUMOIS
242504488 - CC ALTITUDE 800
242504496 - CC DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DE DRUGEON
26 - Drôme
200040459 - CA MONTELIMAR-AGGLOMERATION

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
200040509 - CC DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS COEUR DE DRÔME
200042901 - CC DRÔME SUD PROVENCE
200067767 - CC DU ROYANS-VERCORS
200068229 - CC DES BARONNIES EN DRÔME PROVENÇALE
200068781 - CA VALENCE ROMANS AGGLO
242600252 - CC DU VAL DE DRÔME EN BIOVALLÉE
242600492 - CC DIEULEFIT - BOURDEAUX
242600534 - CC DU DIOIS
27 - Eure
200065787 - CC DE PONT AUDEMER / VAL DE RISLE
200066017 - CC LIEUVIN PAYS D'AUGE
200066405 - CC ROUMOIS SEINE
200066413 - CC INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
200066462 - CC INTERCO NORMANDIE SUD EURE
200070142 - CC LYONS ANDELLE
200071454 - CA EVREUX PORTES DE NORMANDIE
200071843 - CC DU VEXIN NORMAND
200072312 - CA SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION
200089456 - CA SEINE-EURE
242700276 - CC DE CONCHES EN OUCHE
242700607 - CC DU PAYS DU NEUBOURG
28 - Eure-et-Loir
200006971 - CC DU PERCHE
200033181 - CA DE CHARTRES METROPOLE
200040277 - CA DU PAYS DE DREUX
200058360 - CC ENTRE BEAUCE ET PERCHE
200069912 - CC FORÊTS DU PERCHE
200069953 - CC DES PORTES EURÉLIENNES D'ILE-DE-FRANCE
200069961 - CC GRAND CHÂTEAUDUN
200070159 - CC COEUR DE BEAUCE
200070167 - CC TERRES DE PERCHE
242852465 - CC BONNEVALAIS
29 - Finistère

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
200067072 - CC HAUT-LEON COMMUNAUTE
200067197 - CC MONTS D'ARREE COMMUNAUTE
200067247 - CC PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY
200068120 - CA QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE
242900074 - CC DU PAYS D'IROISE
242900314 - BREST METROPOLE
242900553 - CC DU PAYS DES ABERS
242900561 - CC DE HAUTE CORNOUAILLE
242900629 - CC CAP SIZUN-POINTE DU RAZ
242900645 - DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ
242900660 - CC DU PAYS FOUESNANTAIS
242900694 - CA QUIMPERLE COMMUNAUTE
242900702 - CC DU PAYS BIGOUDEN SUD
242900710 - CC DU HAUT PAYS BIGOUDEN
242900744 - CC POHER COMMUNAUTE
242900751 - CC PAYS DE LANDIVISIAU
242900769 - CONCARNEAU-CORNOUAILLE AGGLOMERATION
242900793 - COMMUNAUTE LESNEVEN COTE DES LEGENDES
242900801 - CA DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS
242900835 - CA MORLAIX-COMMUNAUTE
2A - Corse-du-Sud
200038958 - CC DE LA PIEVE DE L'ORNANO
200040764 - CC DU SUD CORSE
200067049 - CC SPELUNCA-LIAMONE
242000495 - CC DE L'ALTA ROCCA
242000503 - CC CELAVU-PRUNELLI
242010056 - CA DU PAYS AJACCIEN
242010130 - CC DU SARTENAIS VALINCO
2B - Haute-Corse
200015162 - CC DE L'ORIENTE
200033827 - CC DE FIUM'ORBU CASTELLU
200034205 - CC DE LA COSTA VERDE
200036499 - CC DE MARANA-GOLO

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL	
200073104 - CC DE L'ILE ROUSSE-BALAGNE	
200073120 - CC NEBBIU-CONCA D'ORO	
200073138 - CC PASQUALE PAOLI	
200073252 - CC CASTAGNICCIA- CASINCA	
242000354 - CA DE BASTIA	
242020071 - CC DU CENTRE CORSE	
242020105 - CC DE CALVI BALAGNE	
☐ 30 - Gard	
200034379 - CC PAYS D'UZES	
200034411 - CC DU PIEMONT CEVENOL	
200034601 - CC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES	
200034692 - CA DU GARD RHODANIEN	
200035129 - CC CÈZE CÉVENNES	
200066918 - CA ALES AGGLOMERATION	
243000270 - CC DU PAYS VIGANAIS	
243000296 - CC PAYS DE SOMMIERES	
243000569 - CC DU RHÔNY VISTRE VIDOURLE	
243000585 - CC BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE	
243000593 - CC DE PETITE CAMARGUE	
243000643 - CA DE NIMES METROPOLE	
243000650 - CC TERRE DE CAMARGUE	
243000684 - CC DU PONT DU GARD	
31 - Haute-Garonne	
200034957 - CC DU FRONTONNAIS	
200066819 - CC DU VOLVESTRE	
200068641 - CA LE MURETAIN AGGLO	
200068807 - CC DU BASSIN AUTERIVAIN HAUT-GARONNAIS	
200068815 - CC COEUR DE GARONNE	
200071298 - CC DES TERRES DU LAURAGAIS	
200071314 - CC DES HAUTS TOLOSANS	
200072635 - CC PYRÉNÉES HAUT GARONNAISES	
200072643 - CC COEUR ET COTEAUX DU COMMINGES	
200073146 - CC CAGIRE GARONNE SALAT	

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
243100567 - CC AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI
243100633 - CA DU SICOVAL
243100732 - CC DES COTEAUX DU GIROU
243100773 - CC VAL'AÏGO
243100781 - CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN
243100815 - CC DES COTEAUX BELLEVUE
] 32 - Gers
200023620 - CC DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE
200034726 - CC BASTIDES DE LOMAGNE
200035632 - ARMAGNAC ADOUR
200035756 - ASTARAC ARROS EN GASCOGNE
200042372 - CC DES CÔTEAUX ARRATS GIMONE
200066926 - CA GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE
200072320 - CC VAL DE GERS
243200391 - CC LA LOMAGNE GERSOISE
243200409 - CC LE BAS ARMAGNAC
243200417 - CC TENAREZE
243200425 - CC COEUR D'ASTARAC EN GASCOGNE
243200458 - CC DU GRAND ARMAGNAC
243200508 - CC BASTIDES ET VALLONS DU GERS
243200599 - CC SAVES
243200607 - CC D'ARTAGNAN DE FEZENSAC
33 - Gironde
200023794 - CC DE BLAYE
200035533 - CC DU GRAND ST-EMILIONNAIS
200043974 - CC DU SUD GIRONDE
200043982 - CC DU BAZADAIS
200044394 - CC DU REOLAIS SUD GIRONDE
200069581 - CC CONVERGENCE GARONNE
200069599 - CC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS
200069995 - CC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE
200070092 - CA DU LIBOURNAIS
200070720 - CC MEDOC ATLANTIQUE

Described de subscribe estitut de DETD et de DOU	
Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL	
243300563 - CA BASSIN D'ARCACHON SUD POLE ATLANTIQUE	
243300811 - CC L'ESTUAIRE	
243301165 - CC JALLE-EAU BOURDE	
243301181 - CC LATITUDE NORD GIRONDE	
243301215 - CC DU CREONNAIS	
243301223 - GRAND CUBZAGUAIS COMMUNAUTE DE COMMUNES	
243301249 - CC LES RIVES DE LA LAURENCE	
243301264 - CC DE MONTESQUIEU	
243301355 - CC DES COTEAUX BORDELAIS	
243301371 - CC DU PAYS FOYEN	
243301389 - CC MEDULLIENNE	
243301397 - CC DU FRONSADAIS	
243301405 - CC DU VAL DE L'EYRE	
243301439 - CC DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MER	
243301447 - CC MEDOC ESTUAIRE	
243301454 - CC CASTILLON PUJOLS	
243301504 - CA DU BASSIN D'ARCACHON NORD	
34 - Hérault	
200017341 - CC LODEVOIS ET LARZAC	
200022986 - CC DU GRAND PIC SAINT-LOUP	
200042646 - GRAND ORB CC EN LANGUEDOC	
200042653 - CC SUD-HÉRAULT	
200066348 - CC DU MINERVOIS AU CAROUX	
200066355 - SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	
200071058 - CC LES AVANT-MONTS	
243400017 - MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE	
243400355 - CC DU CLERMONTAIS	
243400470 - CA DU PAYS DE L'OR	
243400488 - CC LA DOMITIENNE	
243400520 - CA LUNEL AGGLO	
243400694 - CC VALLEE DE L'HERAULT	
243400736 - CC DES CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISES	
243400769 - CA DE BEZIERS MEDITERRANEE	
	2//122

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL	
35 - Ille-et-Vilaine	
200038990 - CC SAINT MEEN MONTAUBAN	
200039022 - CA VITRE COMMUNAUTE	
200043990 - CC VALLONS DE HAUTE-BRETAGNE COMMUNAUTE	
200070662 - CC BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ	
200070670 - CC DU PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT ST MICHEL	
200070688 - CC COUESNON MARCHES DE BRETAGNE	
200072452 - CA FOUGERES AGGLOMERATION	
243500139 - RENNES MÉTROPOLE	
243500550 - CC MONTFORT COMMUNAUTE	
243500618 - CC DE BROCÉLIANDE	
243500634 - ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ	
243500659 - PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	
243500667 - CC DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ	
243500725 - CC COTE D'EMERAUDE	
243500733 - CC BRETAGNE ROMANTIQUE	
243500741 - REDON AGGLOMÉRATION	
243500774 - CC LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ	
243500782 - CA ST MALO AGGLOMERATION	
☐ 36 - Indre	
20007052 - CC DE LA MARCHE BERRICHONNE	
200018521 - CC DU VAL DE BOUZANNE	
200035137 - CC MARCHE OCCITANE - VAL D'ANGLIN	
200035848 - CC DU CHÂTILLONNAIS EN BERRY	
200040558 - CC ECUEILLÉ-VALENÇAY	
200068872 - CC ÉGUZON - ARGENTON - VALLÉE DE LA CREUSE	
200068880 - CC CHAMPAGNE BOISCHAUTS	
243600202 - CC CHABRIS PAYS DE BAZELLE	
243600236 - CC PAYS ISSOUDUN	
243600293 - CC LEVROUX BOISCHAUT CHAMPAGNE	
243600301 - CC VAL DE L'INDRE-BRENNE	
243600319 - CC BRENNE - VAL DE CREUSE	
243600327 - CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE	
25 / 1	22

# Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 243600350 - CC DE LA CHATRE ET DE SAINT SEVERE 37 - Indre-et-Loire 200043065 - CC DU VAL D'AMBOISE 200043081 - CC CHINON VIENNE ET LOIRE 200071587 - CC LOCHES SUD TOURAINE 200072650 - CC TOURAINE VALLÉE DE L'INDRE 200072668 - CC TOURAINE VAL DE VIENNE 200072981 - CC TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE 200073161 - CC TOURAINE-EST VALLÉES 200073237 - CC DE GÂTINE-RACAN 243700499 - CC DU CASTELRENAUDAIS 243700754 - TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE 243700820 - CC AUTOUR DE CHENONCEAUX BLERE-VAL DE CHER 38 - Isère 200018166 - CC LE GRESIVAUDAN 200030658 - CC DU TRIÈVES 200040111 - CC CŒUR DE CHARTREUSE 200040657 - CC DE LA MATHEYSINE 200040715 - GRENOBLE ALPES METROPOLE 200059392 - CC BIÈVRE ISÈRE 200068542 - CC LES BALCONS DU DAUPHINE 200068567 - CC LES VALS DU DAUPHINE 200070431 - CC SAINT MARCELLIN VERCORS ISERE COMMUNAUTE 200077014 - VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION 200085751 - ENTRE BIEVRE ET RHONE 243800604 - CA PORTE DE L'ISERE **24**3800745 - CC DE L'OISANS 243800935 - CC LYON SAINT EXUPERY EN DAUPHINE 243800984 - CA PAYS VOIRONNAIS 243801024 - CC DU MASSIF DU VERCORS 243801073 - CC BIEVRE EST 243801255 - CC DES COLLINES DU NORD DAUPHINE 39 - Jura

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL	
200026573 - CC HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	
200069615 - CC BRESSE HAUTE SEILLE	
200069623 - CC CHAMPAGNOLE NOZEROY JURA	
200071116 - ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGGLOMÉRATION	
200071595 - CC ARBOIS, POLIGNY, SALINS CŒUR DU JURA	
200072056 - CC PORTE DU JURA	
200090579 - TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE	
243900354 - CC ROUSSES HT-JURA	
<b>24</b> 3900420 - CC VAL D'AMOUR	
243900479 - CC HAUT-JURA ARCADE COMMUNAUTE	
243900560 - CC JURA-NORD	
243900610 - CC LA GRANVALLIERE	
243901089 - CC DE LA PLAINE JURASSIENNE	
40 - Landes	
200030435 - CC D'AIRE SUR L'ADOUR	
200035541 - CC DES LANDES D'ARMAGNAC	
200069417 - CC PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	
200069631 - CC TERRES DE CHALOSSE	
200069649 - CC CHALOSSE TURSAN	
200069656 - CC CŒUR HAUTE LANDE	
<b>24</b> 4000543 - CC DE MIMIZAN	
<b>24</b> 4000659 - CC DU SEIGNANX	
<b>24</b> 4000675 - CA DU GRAND DAX	
244000691 - CC DU PAYS MORCENAIS	
244000766 - CC DU PAYS TARUSATE	
244000774 - CC DU PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	
244000808 - MONT DE MARSAN AGGLOMERATION	
244000824 - CC DU PAYS GRENADOIS	
244000857 - CC COTE LANDES NATURE	
244000865 - CC DE MAREMNE ADOUR COTE SUD	
244000873 - CC DES GRANDS LACS	
244000881 - CC COTEAUX ET VALLEES DES LUYS	
] 41 - Loir-et-Cher	
	37 / 133

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL	
20018406 - CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS	
200030385 - CA DE BLOIS AGGLOPOLYS	
200040772 - CC DU PERCHE ET HAUT VENDOMOIS	
200055481 - BEAUCE VAL DE LOIRE	
200072064 - VAL-DE-CHER-CONTROIS	
200072072 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRES VENDÔMOIS	
244100293 - CC COLLINES PERCHE	
244100780 - CC DE LA SOLOGNE DES ETANGS	
244100798 - CC DU GRAND CHAMBORD	
244100806 - CC LA SOLOGNE DES RIVIERES	
☐ 42 - Loire	
200035202 - CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ	
200035731 - ROANNAIS AGGLOMÉRATION	
200065886 - LOIRE FOREZ AGGLOMERATION	
200065894 - CC FOREZ-EST	
244200614 - CC DES VALS D'AIX ET D'ISABLE	
244200622 - CC DES MONTS DU PILAT	
244200630 - CC DU PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE	
244200770 - ST ETIENNE METROPOLE	
244200820 - CC DU PAYS D'URFE	
244200895 - CC DU PILAT-RODHANIEN	
43 - Haute-Loire	
200073393 - CC DES RIVES DU HAUT-ALLIER	
200073401 - CC MEZENC LOIRE MEYGAL	
200073419 - CA DU PUY EN VELAY	
200073427 - CC MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON	
200085728 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE	
244300307 - HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE	
244301016 - CC DES SUCS	
244301099 - CC AUZON COMMUNAUTE	
244301107 - CC DU HAUT LIGNON	
244301123 - CC DE CAYRES PRADELLES	
244301131 - CC LOIRE ET SEMENE	
	20 / 122

## Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 200000438 - CC DU PAYS DE PONT-CHÂTEAU ST-GILDAS-DES-BOIS 200067346 - CA PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ 200067635 - CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO 200067866 - CC SEVRE ET LOIRE 200071546 - CC SUD RETZ ATLANTIQUE 200072726 - CC CHÂTEAUBRIANT-DERVAL 200072734 - CC ESTUAIRE ET SILLON 244400404 - NANTES MÉTROPOLE 244400438 - CC DE GRANDLIEU 244400453 - CC PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE 244400503 - CC D'ERDRE ET GESVRES 244400537 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY 244400552 - CC DU PAYS D'ANCENIS 244400586 - CC DU SUD-ESTUAIRE 244400610 - CA DE LA PRESQU'ILE DE GUERANDE-ATLANTIQUE 244400644 - CA DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE 45 - Loiret 200005932 - CC DES PORTES DE SOLOGNE 200035764 - CC DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE 200066280 - CC DU PITHIVERAIS 200067668 - CC DE LA CLERY, DU BETZ ET DE L'OUANNE 200067676 - CC CANAUX ET FORÊTS EN GÂTINAIS 200068278 - CC BERRY LOIRE PUISAYE 200070100 - CC DU VAL DE SULLY 200070183 - CC DES TERRES DU VAL DE LOIRE 200071850 - CC DU PITHIVERAIS-GÂTINAIS 244500203 - CA MONTARGOISE ET DES RIVES DU LOING **24**4500211 - CC GIENNOISES 244500419 - CC DES QUATRE VALLEES 244500427 - CC DES LOGES 244500468 - ORLEANS-METROPOLE 244500484 - CC DE LA FORET 244500542 - CC PLAINE DU NORD DU LOIRET

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
200023737 - CA DU GRAND CAHORS
200035327 - CC CAZALS SALVIAC
200039519 - CC QUERCY BLANC
200066371 - CC CAUSSES ET VALLÉE DE LA DORDOGNE
200067361 - CC GRAND FIGEAC
244600433 - CC DU LOT ET DU VIGNOBLE
244600482 - CC QUERCY - BOURIANE
244600532 - CC DE LALBENQUE
244600573 - CC DU CAUSSE DE LABASTIDE MURAT
47 - Lot-et-Garonne
200023307 - CA DU GRAND VILLENEUVOIS
200030674 - CA VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION
200036523 - CC DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD
200068922 - CC DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
200068930 - CC FUMEL VALLEE DU LOT
200068948 - CC ALBRET COMMUNAUTE
200096956 - AGGLOMERATION D'AGEN
244700449 - CC PAYS DURAS
244700464 - CC PAYS LAUZUN
244701355 - CC DES COTEAUX ET DES LANDES DE GASCOGNE
<b>24</b> 4701405 - CC LOT ET TOLZAC
48 - Lozère
200006930 - CC DU HAUT ALLIER MARGERIDE
200069102 - CC RANDON-MARGERIDE
200069128 - CC MONT-LOZÈRE
200069136 - CC DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE
200069144 - CC DES HAUTES TERRES DE L'AUBRAC
200069151 - CC GORGES CAUSSES CÉVENNES
200069185 - CC DES TERRES D'APCHER-MARGERIDE-AUBRAC
200069268 - AUBRAC LOT CAUSSES TARN
244800405 - CC COEUR DE LOZERE
244800470 - CC DU GEVAUDAN
49 - Maine-et-Loire

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
200068955 - ANJOU LOIR ET SARTHE
200071553 - LOIRE LAYON AUBANCE
200071678 - AGGLOMERATION DU CHOLETAIS
200071868 - VALLEES DU HAUT ANJOU
200071876 - SAUMUR VAL DE LOIRE
244900015 - CU ANGERS LOIRE METROPOLE
244900809 - ANJOU BLEU COMMUNAUTÉ
244900882 - BAUGEOIS VALLEE
50 - Manche
200042604 - CC GRANVILLE, TERRE ET MER
200042729 - CC DE LA BAIE DU COTENTIN
200043354 - CC DE VILLEDIEU INTERCOM
200066389 - CA DE SAINT-LO AGGLO
200067023 - CC COUTANCES MER ET BOCAGE
200067031 - CC COTE OUEST CENTRE MANCHE
200067205 - CA DU COTENTIN
200069425 - CA MONT SAINT-MICHEL NORMANDIE
51 - Marne
200034718 - CC VITRY CHAMPAGNE ET DER
200042620 - CC DE LA REGION DE SUIPPES
200042703 - CC DE L'ARGONNE CHAMPENOISE
200042992 - CC PERTHOIS - BOCAGE ET DER
200043438 - CC DE LA MOIVRE À LA COOLE
200066835 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉZANNE-SUD OUEST MARNAIS
200066850 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE
200066876 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
200067213 - COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS
200067379 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTES DE CHAMPAGNE ET VAL DE SAULX
200067684 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EPERNAY, COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE
245100615 - CC GRANDE VALLEE DE LA MARNE
245100888 - CC DE LA BRIE CHAMPENOISE
245100979 - CC DU SUD MARNAIS
52 - Haute-Marne

С	Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL	
	200044253 - CC DU BASSIN DE JOINVILLE EN CHAMPAGNE	
	200068658 - AGGLOMÉRATION DE CHAUMONT	
	200068666 - CA GRAND SAINT-DIZIER, DER ET VALLEES	
	200069664 - CC MEUSE ROGNON	
	200070332 - CC DES SAVOIR-FAIRE	
	200072999 - CC GRAND LANGRES	
	245200597 - CC DES TROIS FORETS	
	53 - Mayenne	
	200033298 - CC DES COËVRONS	
	200042182 - CC DU MONT DES AVALOIRS	
	200048551 - CC DU PAYS DE CRAON	
	200055887 - CC MAYENNE COMMUNAUTÉ	
	200083392 - LAVAL AGGLOMÉRATION	
	245300223 - CC DU PAYS DE MESLAY GREZ	
	245300355 - CC DE L'ERNEE	
	245300389 - CC BOCAGE MAYENNAIS	
	245300447 - CC DU PAYS DE CHATEAU GONTIER	
	54 - Meurthe-et-Moselle	
	200035772 - CC DU PAYS DU SAINTOIS	
	200041515 - CC DU BASSIN DE PONT-A-MOUSSON	
	200043693 - CC TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS	
	200067643 - CC MEURTHE, MORTAGNE, MOSELLE	
	200069433 - CC DE VEZOUZE EN PIEMONT	
	200070290 - CC COEUR DU PAYS HAUT	
	200070324 - CC DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT	
	200070563 - CC TERRES TOULOISES	
	200070589 - CC SEILLE ET GRAND COURONNE	
	200070738 - CC MAD ET MOSELLE	
	200070845 - CC ORNE LORRAINE CONFLUENCES	
	245400171 - CC MOSELLE ET MADON	
	245400189 - CC DES PAYS DU SEL ET DU VERMOIS	
	245400262 - GRAND LONGWY AGGLOMERATION	
	245400510 - CC DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS	
		12 /122
		4 4 4 4 7 7 7

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL	
245400676 - METROPOLE DU GRAND NANCY	
245400759 - CC DU PAYS DU SANON	
55 - Meuse	
200033025 - CA DE BAR LE DUC - SUD MEUSE	
200034874 - CC CÔTES DE MEUSE - WOËVRE	
200049187 - CA DU GRAND VERDUN	
200066108 - CC DES PORTES DE MEUSE	
200066116 - CC ARGONNE MEUSE	
200066132 - CC DU PAYS DE STENAY ET DU VAL DUNOIS	
200066140 - CC DE L'AIRE A L'ARGONNE	
200066157 - CC DE COMMERCY VOID VAUCOULEURS	
200066165 - CC VAL DE MEUSE VOIE SACREE	
200066173 - CC DE DAMVILLERS SPINCOURT	
245500327 - CC DE SAMMIELLOIS	
245501176 - CC DU TERRITOIRE DE FRESNES-EN-WOEVRE	
245501184 - CC DU PAYS DE REVIGNY-SUR-ORNAIN	
245501242 - CC DU PAYS D'ETAIN	
245501259 - CC DU PAYS DE MONTMEDY	
56 - Morbihan	
200027027 - ARC SUD BRETAGNE	
200042174 - LORIENT AGGLOMÉRATION	
200043123 - AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	
200066777 - CC PLOËRMEL COMMUNAUTÉ	
200066785 - DE L'OUST À BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ	
200067932 - CA GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMÉRATION	
200096675 - CC BAUD COMMUNAUTE	
200096683 - CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ	
245600440 - CC BLAVET BELLEVUE OCEAN	
245600465 - CC DE BELLE-ILE EN MER	
245614383 - QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ	
245614417 - ROI MORVAN COMMUNAUTÉ	
245614433 - PONTIVY COMMUNAUTÉ	
57 - Moselle	

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
200039907 - CC DU SUD MESSIN
200039949 - CC RIVES DE MOSELLE
200067486 - CC DU BOUZONVILLOIS - TROIS FRONTIERES
200067502 - CA SAINT-AVOLD SYNERGIE
200067650 - CC DE LA HOUVE ET DU PAYS BOULAGEOIS
200067957 - CC DU HAUT CHEMIN - PAYS DE PANGE
200068146 - CC DE SARREBOURG - MOSELLE SUD
200069441 - CC DU PAYS DE BITCHE
200070746 - CA SARREGUEMINES CONFLUENCES
245700133 - CC DE FAULQUEMONT
245700372 - CA DE FORBACH
245700398 - CC DE FREYMING MERLEBACH
245700695 - CC DE CATTENOM ET ENVIRONS
245700950 - CC DU PAYS DE PHALSBOURG
245701164 - CC DU WARNDT
245701206 - CC DU SAULNOIS
245701222 - CA DU VAL DE FENSCH
245701271 - CC DU PAYS ORNE MOSELLE
245701354 - CC DE L'ARC MOSELLAN
245701362 - CA PORTES DE FRANCE THIONVILLE
245701404 - CC DU PAYS HAUT-VAL D'ALZETTE
58 - Nièvre
200067429 - CC HAUT NIVERNAIS-VAL D'YONNE
200067692 - CC TANNAY-BRINON-CORBIGNY
200067700 - CC SUD NIVERNAIS
200067882 - CC BAZOIS LOIRE MORVAN
200067890 - CC MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS
200067908 - CC AMOGNES COEUR DU NIVERNAIS
200067916 - CC CŒUR DE LOIRE
200068088 - CC LES BERTRANGES
245801063 - CC LOIRE ALLIER
245804406 - CA NEVERS
245804497 - CC DU NIVERNAIS BOURBONNAIS
44/123

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL	
200030633 - CA DU CAUDRESIS ET DU CATESIS	
200040947 - CA CŒUR DE FLANDRE	
200040954 - CC DES HAUTS DE FLANDRE	
200041960 - CC PEVELE CAREMBAULT	
200042190 - CA DE LA PORTE DU HAINAUT	
200043263 - CC DU CŒUR DE L'AVESNOIS	
200043321 - CC PAYS DE MORMAL	
200043396 - CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE	
200043404 - CC DU SUD AVESNOIS	
200044618 - DOUAISIS AGGLO	
200068500 - CA DE CAMBRAI	
200093201 - METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	
245900428 - CU DE DUNKERQUE	
245900758 - CC FLANDRE LYS	
245901038 - CC DU PAYS DU SOLESMOIS	
245901152 - CA COEUR D'OSTREVENT	
245901160 - CA DE VALENCIENNES METROPOLE	
60 - Oise	
200066975 - CC SENLIS SUD OISE	
200067965 - CA DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE	
200067973 - CC THELLOISE	
200067999 - CA DU BEAUVAISIS	
200068005 - CC DE L'OISE PICARDE	
200068047 - CA CREIL SUD OISE	
246000129 - CC DU LIANCOURTOIS	
246000376 - CC DU CLERMONTOIS	
246000566 - CC DU PLATEAU PICARD	
246000582 - CC DES SABLONS	
246000707 - CC DU VEXIN THELLE	
246000749 - CC DES LISIÈRES DE L'OISE	
246000756 - CC DU PAYS NOYONNAIS	
246000764 - CC DE L'AIRE CANTILIENNE	
246000772 - CC DEUX VALLEES	
	45 / 133

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL	
246000855 - CC DU PAYS DES SOURCES	
246000871 - CC DU PAYS DU VALOIS	
246000897 - CC DE LA PLAINE D'ESTREES	
246000913 - CC DU PAYS DE BRAY	
246000921 - CC D'OISE ET D'HALATTE	
☐ 61 - Orne	
200035103 - CC DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE	
200035111 - CC DES SOURCES DE L'ORNE	
200035814 - FLERS AGGLO	
200036069 - CC DU PAYS DE MORTAGNE	
200068435 - CC COEUR DU PERCHE	
200068443 - CC ANDAINE-PASSAIS	
200068450 - TERRES D'ARGENTAN INTERCO	
200068468 - CC DES PAYS DE L'AIGLE	
200068856 - CC DES HAUTS DU PERCHE	
200069458 - CC DES VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT	
200071504 - CC DES COLLINES DU PERCHE NORMAND	
200071520 - DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO	
200071652 - CC DU PAYS FERTOIS ET DU BOCAGE CARROUGIEN	
2 <b>3</b> 6100390 - CC DU VAL D'ORNE	
2 <b>3</b> 6100663 - CU D'ALENCON	
62 - Pas-de-Calais	
200018083 - CC DESVRES-SAMER	
200033579 - CU D'ARRAS	
200035442 - CC DU SUD ARTOIS	
200044030 - CC DES SEPT VALLÉES	
200044048 - CC OSARTIS MARQUION	
200069029 - CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS	
200069037 - CA DU PAYS DE SAINT-OMER	
200069235 - CC DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS	
200069482 - CC DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS	
200069672 - CC DU TERNOIS	
200072460 - CA BÉTHUNE, BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE	

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL	
200090751 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND CALAIS TERRES ET MERS	
<b>24</b> 6200299 - CA D'HENIN CARVIN	
<b>24</b> 6200364 - CA DE LENS LIEVIN	
246200380 - CC DE LA TERRE DES DEUX CAPS	
<b>24</b> 6200729 - CA DU BOULONNAIS	
246200844 - CC DE LA REGION D'AUDRUICQ	
<b>24</b> 6201016 - CC DU PAYS DE LUMBRES	
63 - Puy-de-Dôme	
200067627 - CC BILLOM COMMUNAUTÉ	
200069169 - CC DÔMES SANCY ARTENSE	
200069177 - CC MOND'ARVERNE COMMUNAUTE	
200070407 - CA AGGLO PAYS D'ISSOIRE	
200070712 - CC THIERS DORE ET MONTAGNE	
200070753 - CA RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	
200070761 - CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ	
200071199 - CC PLAINE LIMAGNE	
200071215 - CC CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS	
200072080 - CC DU PAYS DE SAINT-ELOY	
200072098 - CC COMBRAILLES SIOULE ET MORGE	
246300701 - CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	
246300966 - CC DU SANCY	
<b>24</b> 6301097 - CC DORE ET ALLIER	
64 - Pyrénées-Atlantiques	
200039204 - CC LACQ-ORTHEZ	
200067106 - CA DU PAYS BASQUE	
200067239 - CC DES LUYS EN BEARN	
200067254 - CA PAU BEARN PYRENEES	
200067262 - CC DU HAUT BEARN	
200067288 - CC DU BEARN DES GAVES	
200067296 - CC DU NORD EST BEARN	
246400337 - CC DE LA VALLEE D'OSSAU	
246401756 - CC PAYS DE NAY	
65 - Hautes-Pyrénées	

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
200070787 - CC DU PLATEAU DE LANNEMEZAN
200070795 - CC DU PAYS DE TRIE ET DU MAGNOAC
200070803 - CC DES COTEAUX DU VAL D'ARROS
200070811 - CC PYRENEES VALLEES DES GAVES
200070829 - CC NESTE BAROUSSE
200072106 - CC ADOUR MADIRAN
246500482 - CC DE LA HAUTE BIGORRE
246500573 - CC AURE LOURON
66 - Pyrénées-Orientales
200027183 - CU PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
200043602 - CC DES ALBÈRES DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBÉRIS
200049211 - CC CONFLENT CANIGÓ
200070365 - CC CORBIÈRES SALANQUE MÉDITERRANÉE
246600282 - CC SUD-ROUSSILLON
246600373 - CC DU VALLESPIR
246600399 - CC PYRENEES CERDAGNE
246600415 - CC ROUSSILLON CONFLENT
246600423 - CC AGLY FENOUILLEDES
246600449 - CC DES ASPRES
246600464 - CC PYRÉNÉES CATALANES
246600548 - CC HAUT VALLESPIR
67 - Bas-Rhin
200013050 - CC SAUER-PECHELBRONN
200030526 - CC DU RIED DE MARCKOLSHEIM
200034270 - CC DU PAYS DE BARR
200034635 - CC DU KOCHERSBERG
200040178 - CC DE L'OUTRE-FORET
200041283 - CC DE LA PLAINE DU RHIN
200041325 - CC DU PAYS RHÉNAN
200067783 - CC DE HANAU-LA PETITE PIERRE
200067841 - CC DE L'ALSACE BOSSUE
200067874 - CA DE HAGUENAU
200067924 - CC DU CANTON D'ERSTEIN

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
200068864 - CC DE LA MOSSIG ET DU VIGNOBLE
246700306 - CC DE LA VALLEE DE LA BRUCHE
246700488 - EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG
246700744 - CC DES PORTES DE ROSHEIM
246700777 - CC DE LA VALLÉE DE VILLÉ
246700843 - CC BASSE ZORN
246700926 - CC DU PAYS DE WISSEMBOURG
246700959 - CC DU PAYS DE LA ZORN
246700967 - CC SELESTAT
246701064 - CC DE MOLSHEIM - MUTZIG
246701080 - CC DU PAYS DE SAINT ODILE
246701098 - CC PAYS DE NIEDERBRONN LES BAINS
68 - Haut-Rhin
200036465 - CC DE THANN CERNAY
200066009 - CA MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION
200066025 - CC ALSACE RHIN BRISACH
200066033 - CC SUD ALSACE LARGUE
200066041 - CC DU SUNDGAU
200066058 - CA SAINT-LOUIS AGGLOMERATION
246800205 - CC DE ST AMARIN
246800395 - CC DU VAL D'ARGENT
246800445 - CC DU CENTRE HAUT RHIN
246800494 - CC PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX
246800551 - CC VALLEE KAYSERSBERG
246800569 - CC DE LA REGION DE GUEBWILLER
246800577 - CC DU PAYS DE RIBEAUVILLE
246800585 - CC VALLEE DE MUNSTER
246800676 - CC VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH
246800726 - CA DE COLMAR
] 69 - Rhône
200040566 - CA DE L'OUEST RHODANIEN
200040574 - CC BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES
200040590 - CA VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE

D	emande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
	200066587 - CC DES MONTS DU LYONNAIS
	200067817 - CC SAÔNE BEAUJOLAIS
	246900575 - CC EST LYONNAIS
	246900625 - CC DE L'ARBRESLE
	246900724 - CC VALLONS DU LYONNAIS
	246900740 - CC DU PAYS MORNANTAIS
	246900757 - CC DE LA VALLEE DU GARON
	246900765 - CC DU PAYS DE L'OZON
	70 - Haute-Saône
	200036150 - CC HAUTS DU VAL DE SAONE
	200036549 - CC VAL DE GRAY
	200041721 - CC HAUTE COMTÉ
	200041853 - CC PAYS DE MONTBOZON ET DU CHANOIS
	200041861 - CC TRIANGLE VERT
	200041879 - CC TERRES DE SAÔNE
	200041887 - CC DU VAL MARNAYSIEN
	247000011 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VESOUL
	<b>24</b> 7000367 - CC DES COMBES
	247000623 - CC DES QUATRE RIVIERES
	<b>24</b> 7000664 - CC DU PAYS DE LURE
	247000698 - CC DES MONTS DE GY
	<b>24</b> 7000706 - CC DU PAYS RIOLAIS
	247000714 - CC DU PAYS DE VILLERSEXEL
	247000722 - CC DU PAYS D'HERICOURT
	247000755 - CC DU PAYS DE LUXEUIL
	247000821 - CC RAHIN ET CHERIMONT
	247000854 - CC DES 1000 ÉTANGS
	71 - Saône-et-Loire
	200040038 - CC SAONE DOUBS BRESSE
	200040293 - CC DU CLUNISOIS
	200042414 - CC BRESSE REVERMONT 71
	200069698 - CC MACONNAIS TOURNUGEOIS
	200070308 - CA MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION

D	Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL		
	200070530 - CC DU GRAND AUTUNOIS MORVAN		
	200070548 - CC BRIONNAIS SUD BOURGOGNE		
	200071538 - CC TERRES DE BRESSE		
	200071579 - CC BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'		
	200071645 - CC SAINT CYR MERE BOITIER ENTRE CHAROLAIS ET MACONNAIS		
	200071884 - CC LE GRAND CHAROLAIS		
	247100290 - CU LE CREUSOT-MONTCEAU LES MINES		
	247100589 - CA LE GRAND CHALON		
	247100639 - CC DE MARCIGNY		
	247100647 - CC BRESSE NORD INTERCOM'		
	247103765 - CC ENTRE SAONE ET GROSNE		
	247103864 - CC DU CANTON DE SEMUR-EN-BRIONNAIS		
	247104094 - CC SUD COTE CHALONNAISE		
	72 - Sarthe		
	200040475 - LBN COMMUNAUTE		
	200068963 - CC MAINE CŒUR DE SARTHE		
	200070373 - CC LOIR-LUCE-BERCE		
	200072676 - CC MAINE SAOSNOIS		
	200072684 - CC LE GESNOIS BILURIEN		
	200072692 - CC DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE		
	200072700 - CC HAUTE SARTHE ALPES MANCELLES		
	200072718 - CC DE LA CHAMPAGNE CONLINOISE ET DU PAYS DE SILLE		
	200073112 - CC SUD SARTHE		
	247200090 - CC DU PAYS SABOLIEN		
	247200132 - CU LE MANS METROPOLE		
	247200348 - CC DU PAYS FLECHOIS		
	247200421 - CC SE PAYS MANCEAU		
	247200447 - CC OREE BERCE BELINOIS		
	247200629 - CC VAL DE SARTHE		
	247200686 - CC DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE		
	73 - Savoie		
	200023299 - CC CŒUR DE TARENTAISE		
	200040798 - CC VAL VANOISE		

D	Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL		
	200068674 - CA GRAND LAC		
	200068997 - CA ARLYSERE		
	200069110 - CA GRAND CHAMBERY		
	200070340 - CC HAUTE MAURIENNE VANOISE		
	200070464 - CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN		
	247300015 - CC DES VALLÉES D'AIGUEBLANCHE		
	247300254 - CC DE HAUTE TARENTAISE		
	<b>24</b> 7300262 - CC DE YENNE		
	247300361 - CC DU CANTON DE LA CHAMBRE		
	247300452 - CC MAURIENNE GALIBIER		
	247300528 - CC VAL GUIERS		
	247300668 - CC DU LAC D'AIGUEBELETTE		
	247300676 - CC PORTE DE MAURIENNE		
	247300817 - CC LES VERSANTS D'AIME		
	74 - Haute-Savoie		
	200000172 - CC DE FAUCIGNY GLIERES		
	200011773 - CA ANNEMASSE AGGLO		
	200023372 - CC DE LA VALLEE DE CHAMONIX-MONT-BLANC		
	200033116 - CC CLUSES-ARVE ET MONTAGNES		
	200034098 - CC DES MONTAGNES DU GIFFRE		
	200034882 - CC PAYS DU MONT-BLANC		
	200066793 - GRAND ANNECY		
	200067551 - THONON AGGLOMÉRATION		
	200070852 - CC USSES ET RHÔNE		
	200071967 - CC PAYS D'EVIAN VALLÉE D'ABONDANCE		
	<b>24</b> 7400047 - CC DE LA VALLEE VERTE		
	<b>24</b> 7400112 - CC DE CRUSEILLES		
	247400567 - CC DE FIER ET USSES		
	247400583 - CC ARVE SALEVE		
	247400617 - CC VALLEES THONES		
	<b>24</b> 7400666 - CC 4 RIVIERES		
	<b>24</b> 7400682 - CC DU HAUT-CHABLAIS		
	<b>24</b> 7400690 - CC GENEVOIS		

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL	
247400740 - CC RUMILLY TERRE DE SAVOIE	
247400773 - CC DES SOURCES DU LAC D'ANNECY	
75 - Paris	
200054781 - METROPOLE DU GRAND PARIS	
76 - Seine-Maritime	
200010700 - CAUX SEINE AGGLO	
200023414 - MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE	
200068534 - CC TERROIR DE CAUX	
200069722 - CC INTERRÉGIONALE AUMALE-BLANGY SUR BRESLE	
200069730 - CC DES 4 RIVIERES	
200069821 - CA FECAMP CAUX LITTORAL AGGLOMERATION	
200069839 - CC DE LA CÔTE D'ALBÂTRE	
200069847 - CC PLATEAU DE CAUX	
200070068 - COMMUNAUTE BRAY-EAWY	
200070449 - CC INTER-CAUX-VEXIN	
200084952 - CU LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE	
247600505 - CC DE CAMPAGNE DE CAUX	
247600588 - CC DES VILLES SŒURS	
247600604 - CC DU CANTON DE LONDINIERES	
247600620 - CC YVETOT NORMANDIE	
247600646 - CC DE CAUX-AUSTREBERTHE	
247600729 - CC FALAISES DU TALOU	
247600786 - CA DE LA REGION DIEPPOISE	
77 - Seine-et-Marne	
200023125 - CC PORTE BRIARDES ENTRE VILLE ET FORETS	
200023240 - CC PAYS DE NEMOURS	
200023919 - CC GATINAIS VAL DE LOING	
200033090 - PLAINES ET MONTS DE FRANCE	
200037133 - CC DU PROVINOIS	
200040251 - CC DU BASSEE MONTOIS	
200057958 - PARIS-VALLÉE DE LA MARNE	
200070779 - CC BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX	
200072130 - CA DU PAYS DE MEAUX	

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL	
200072544 - CC DES DEUX MORIN	
200072874 - CC DU VAL BRIARD	
200090504 - COULOMMIERS PAYS DE BRIE	
247700032 - CC MORET SEINE ET LOING	
247700057 - CA MELUN VAL DE SEINE	
247700065 - CC DU PAYS DE L'OURCQ	
247700107 - CC DU PAYS DE MONTEREAU	
247700339 - VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION	
247700594 - CA DE MARNE ET GONDOIRE	
247700644 - CC OREE DE LA BRIE	
247700701 - CC DE LA BRIE NANGISSIENNE	
78 - Yvelines	
200033173 - CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE	
200034130 - CC GALLY-MAULDRE	
200058519 - CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	
200058782 - SAINT QUENTIN EN YVELINES	
200059889 - GRAND PARIS SEINE & OISE	
200071074 - CC PORTES ILE DE FRANCE	
200073344 - CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	
247800550 - CC DU PAYS HOUDANAIS	
247800584 - CA VERSAILLES GRAND PARC	
247800618 - CC COEUR D'YVELINES	
79 - Deux-Sèvres	
200040244 - CA DU BOCAGE BRESSUIRAIS	
200041317 - CA DU NIORTAIS	
200041333 - CC DE PARTHENAY-GÂTINE	
200041416 - CC AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET	
200041994 - CC DU HAUT VAL DE SÈVRE	
200069748 - CC VAL DE GATINE	
200069755 - CC MELLOIS EN POITOU	
247900798 - CC DU THOUARSAIS	
80 - Somme	
200037059 - CC DE LA HAUTE SOMME	

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL	
200070936 - CC PONTHIEU-MARQUENTERRE	
200070944 - CC DU VIMEU	
20070951 - CC DU TERRITOIRE NORD PICARDIE	
200070969 - CC AVRE LUCE NOYE	
200070977 - CC DU GRAND ROYE	
20070985 - CC DE L'EST DE LA SOMME	
20070993 - CA DE LA BAIE DE SOMME	
20071181 - CC SOMME SUD-OUEST	
200071223 - CC NIEVRE ET SOMME	
248000499 - CC DU VAL DE SOMME	
248000531 - CA AMIENS METROPOLE	
248000747 - CC DU PAYS DU COQUELICOT	
] 81 - Tarn	
200034023 - CC TARN AGOUT	
200034031 - CC DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS	
200034049 - CC CENTRE TARN	
200034056 - CC DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT	
200034064 - CC DU CORDAIS ET DU CAUSSE	
200040905 - CC CARMAUSIN-SÉGALA	
200066124 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC GRAULHET	
200066553 - CC DU HAUT-LANGUEDOC	
200066561 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX	
248100158 - CC DU SOR ET DE L'AGOUT	
248100430 - CA CASTRES MAZAMET	
248100497 - CC VAL 81	
248100737 - CA DE L'ALBIGEOIS	
248100745 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THORÉ MONTAGNE NOIRE	
82 - Tarn-et-Garonne	
200040418 - CC PAYS DE SERRES EN QUERCY	
200066322 - CC TERRES DES CONFLUENCES	
200066652 - CC GRAND SUD TARN ET GARONNE	
200066884 - CC QUERCY VERT-AVEYRON	
200067122 - CC DU PAYS DE LAFRANCAISE	
	EE / 122

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL	
248200057 - CC DU QUERCY CAUSSADAIS	
248200065 - CC DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE	
248200099 - GRAND MONTAUBAN CA	
248200107 - CC DU QUERCY ROUERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON	
■ 83 - Var	
200004802 - CC DU PAYS DE FAYENCE	
200027100 - CC MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES	
200035319 - ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMERATION	
200036077 - CC DU GOLFE DE SAINT TROPEZ	
200040202 - CC PROVENCE VERDON	
200040210 - CC LACS ET GORGES DU VERDON	
200068104 - CA PROVENCE VERTE	
248300394 - CA SUD SAINTE BAUME	
248300410 - CC VALLEE GAPEAU	
248300493 - DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION	
248300543 - MÉTROPOLE TPM	
248300550 - CC COEUR DU VAR	
84 - Vaucluse	
200000628 - CC RHONE LEZ PROVENCE	
200035723 - CC VENTOUX-SUD	
200040442 - CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE	
200040624 - CC PAYS D'APT-LUBÉRON	
200040681 - CC ENCLAVE DES PAPES-PAYS DE GRIGNAN	
248400053 - CA VENTOUX COMTAT VENAISSIN	
248400160 - CC AYGUES/OUVEZE EN PROVENCE	
248400236 - PAYS D'ORANGE EN PROVENCE	
248400251 - CA DU GRAND AVIGNON	
248400285 - COMMUNAUTÉ TERRITORIALE DU SUD LUBERON	
248400293 - CA LES SORGUES DU COMTAT	
248400319 - CC PAYS DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE	
248400335 - CC VAISON VENTOUX	
85 - Vendée	
200023778 - PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMÉRATION	

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL	
200071165 - CA LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION	
200071629 - CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE	
200071900 - CC VENDÉE GRAND LITTORAL	
200071918 - CC DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS	
200071934 - CC PAYS DE FONTENAY - VENDÉE	
200072882 - CC DE VIE ET BOULOGNE	
200073260 - CC SUD VENDEE LITTORAL	
248500191 - CC DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	
248500258 - CC OCEAN MARAIS DE MONTS	
248500340 - CC PAYS DE CHANTONNAY	
248500415 - CC DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	
248500464 - CC DU PAYS DE POUZAUGES	
248500530 - CC DU PAYS DES ACHARDS	
248500563 - CC VENDÉE-SÈVRE-AUTISE	
248500589 - CA LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION	
248500621 - CC DU PAYS DES HERBIERS	
248500662 - CC DU PAYS DE MORTAGNE	
86 - Vienne	
200043628 - CC DES VALLEES DU CLAIN	
200069763 - CC DU HAUT-POITOU	
200069854 - GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE	
200070035 - CC CIVRAISIEN EN POITOU	
200070043 - CC VIENNE ET GARTEMPE	
248600413 - CA GRAND CHÂTELLERAULT	
248600447 - CC DU PAYS LOUDUNAIS	
87 - Haute-Vienne	
200040814 - BRIANCE SUD HAUTE VIENNE	
200059400 - CC PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN	
200066512 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE	
200066520 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN	
200070506 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE NEXON-MONTS DE CHÂLUS	
200071942 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT LIMOUSIN EN MARCHE	
248700189 - CC DU PAYS DE SAINT-YRIEIX	

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL	
248719288 - CC DU VAL DE VIENNE	
248719312 - COMMUNAUTE URBAINE LIMOGES METROPOLE	
248719338 - CC BRIANCE COMBADE	
248719353 - CC DES PORTES DE VASSIVIERE	
<b>24</b> 8719361 - CC DE NOBLAT	
88 - Vosges	
20005957 - CC DE LA REGION DE RAMBERVILLIERS	
200033868 - CC DES BALLONS DES HAUTES VOSGES	
200042000 - CC BRUYÈRES - VALLONS DES VOSGES	
200068369 - CC DE MIRECOURT DOMPAIRE	
200068377 - CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES	
200068559 - CC DE L'OUEST VOSGIEN	
200068682 - CC TERRE D'EAU	
200068757 - CA D'EPINAL	
200068773 - CC LES VOSGES COTE SUD-OUEST	
200071066 - CA DE SAINT-DIE-DES-VOSGES	
200096634 - CC DES HAUTES VOSGES	
200096642 - CC GERARDMER HAUTES VOSGES	
89 - Yonne	
200039642 - LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	
200039709 - CC DU SEREIN	
200039758 - CC AVALLON-VÉZELAY-MORVAN	
200067080 - CC CHABLIS, VILLAGES ET TERROIRS	
200067114 - CA DE L'AUXERROIS	
200067130 - CC PUISAYE-FORTERRE	
200067304 - CC SEREIN ET ARMANCE	
248900334 - CA GRAND SENONAIS	
248900383 - CC DE L'AGGLO MIGENNOISE	
248900524 - CC DE L'AILLANTAIS	
248900664 - CC DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE	
248900748 - CC DU GATINAIS EN BOURGOGNE	
248900896 - CC DE YONNE NORD	
248900938 - CC DE JOVINIEN	
го	122

D	emande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL	
	200069052 - GRAND BELFORT CA	
	200069060 - CC VOSGES DU SUD	
	249000241 - CC DU SUD TERRITOIRE	
1 91 - Essonne		
	200017846 - CA DE L'ÉTAMPOIS SUD-ESSONNE	
	200056232 - CA COMMUNAUTE PARIS SACLAY	
	200057859 - CŒUR D' ESSONNE AGGLOMERATION	
	200058477 - CA VAL D'YERRES VAL DE SEINE	
	200059228 - CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SÉNART	
	<b>24</b> 9100074 - CC DU PAYS DE LIMOURS	
	<b>24</b> 9100157 - CC DES 2 VALLÉES	
	<b>24</b> 9100546 - CC DU VAL D'ESSONNE	
	249100553 - CC ENTRE JUINE ET RENARDE	
	249100595 - CC LE DOURDANNAIS EN HUREPOIX	
	95 - Val-d'Oise	
	200035970 - CC VEXIN CENTRE	
	200055655 - CA ROISSY PAYS DE FRANCE	
	200056380 - CA PLAINE VALLEE	
	200058485 - CA VAL PARISIS	
	200073013 - CC CARNELLE PAYS-DE-FRANCE	
	<b>24</b> 9500109 - CA CERGY PONTOISE	
	249500430 - CC SAUSSERON IMPRESSIONNISTES	
	249500455 - CC VALLEE DE L'OISE ET DES TROIS FORÊTS	
	<b>24</b> 9500489 - CC DU HAUT VAL D'OISE	
	249500513 - CC VEXIN VAL DE SEINE	
	971 - Guadeloupe	
	200018653 - CA CAP EXCELLENCE	
	200041507 - CA LA RIVIERA DU LEVANT	
	200044691 - CA DU NORD GRANDE TERRE	
	249710047 - CC DE MARIE-GALANTE	
	249710062 - CA NORD BASSE TERRE	
	249710070 - CA GRAND SUD CARAÏBE	
	972 - Martinique	
	П	

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL		
249720053 - CA ESPACE SUD MARTINIQUE		
249720061 - CA DU CENTRE DE LA MARTINIQUE		
☐ 973 - Guyane		
200027548 - CC DES SAVANES		
249730037 - CC DE L'OUEST GUYANAIS		
249730045 - CA DU CENTRE LITTORAL		
249730052 - CC DE L'EST GUYANAIS		
974 - La Réunion		
<b>24</b> 9740077 - CIVIS		
249740085 - CA DU SUD		
<b>24</b> 9740093 - CA CIREST		
249740101 - CA TERRITOIRE DE LA COTE OUEST		
<b>24</b> 9740119 - CA CINOR		
976 - Mayotte		
200050532 - CC DE PETITE-TERRE		
200059871 - CC DU CENTRE-OUEST		
200060457 - CA DEMBENI/MAMOUDZOU		
200060465 - CA DU GRAND NORD MAYOTTE		
200060473 - CC DU SUD		
987 - Polynésie française		
200027688 - CC DES ILES MARQUISES		
200031243 - CC DE HAVA'I		
20094803 - CC TEREHEAMANU		
200102358 - CC TEPORIONU'U		
200102366 - CC TE TAMA A HIRO		
934286501 - CC MIHIROA-HAVAIKI		
Ma commune n'est membre d'aucun EPCI à fiscalité propre		
Fonction du porteur de projet La demande de subvention est présentée par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ([article R2334-22 du CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044166927)).		
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Maire		
Président de l'EPCI		
☐ Chef de circonscription de Wallis-et-Futuna		

Civilité du porteur de pro	pjet
M.	
Nom	
Prénom	
Une collectivité peut bér laquelle elle a délégué la	l'opération sera-t-elle déléguée ? déficier d'une subvention au titre de la DETR, de la DSIL afin de financer une opération pour maîtrise d'ouvrage, à condition qu'elle justifie d'une participation financière à hauteur d'au des financements publics mobilisés.
Cochez la mention applie	cable
Non	
Identification du maître SIRET	d'ouvrage déléguée
Dénomination	
Forme juridique	
Pièce justificative à joind  Joindre la convention	re en complément du dossier de délégation
Convention signée par la	collectivité déléguant la maîtrise d'ouvrage et l'entité délégataire.
1.b Identificatio	n de la personne chargée du suivi du dossier
Nom	
Prénom	
Fonction	
Téléphone	
Adresse électronique	
Autre adresse électroniq Indiquer une adresse élec	ue ctronique qui pourra être utilisée en cas de départ de la personne chargée du suivi du dossier.

## 2. Présentation de l'opération

### 2.a Description du projet

<b>Intitulé du projet</b> Description succincte et précise de l'opération pour laquelle vous demandez le soutien de l'État. Exemple : rénovation énergétique de l'école primaire, mise en accessibilité de la mairie, création d'une maison France Services.
Les pièces déposées lors de la demande initiale seront reprises.
Adresse principale du projet Merci d'indiquer une adresse précise, à défaut le nom de la commune qui accueille l'opération.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI
Fournir la délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale adoptant l'opération et arrêtant ses modalités de financement. Il est possible de fournir cette délibération (ou, **pour les EPCI uniquement**, la décision du président ou du bureau dans les conditions indiquées cidessous) après le dépôt du dossier : **elle devra impérativement être transmise par la suite pour que le dossier soit considéré comme complet et recevable**, conformément aux dispositions de [l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la dotation d'équipement des territoire ruraux](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000416510).
**Si le porteur du projet est une commune** : conformément à [l'article L2121-29 du CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI00006389895), une décision du maire n'est pas recevable. Qu'il y ait ou non délégation du conseil municipal au maire pour présenter la demande de subvention, celle-ce ne peut être présentée que lorsque l'opération et ses modalités de financement ont été préalablement approuvées par le conseil municipal. Le maire ne saurait en effet approuver lui-même l'opération, sans quoi le conseil municipal se trouverait dessaisi de son pouvoir d'approuver l'opération, lequel relève de sa compétence générale pour régler les affaires de la commune.
**Si le porteur du projet est un EPCI**: conformément à [l'article L5211-10 du CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000028537905/), l'organe délibérant peut déléguer sa compétence pour l'approbation de l'opération et des modalités de financement au président ou au bureau. Dès lors, e cas de délégation, la décision du président ou du bureau approuvant l'opération et ses modalités de financement peut être fournie, mais doit être accompagnée de la délibération donnant délégation au président ou au bureau.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Joindre un document de présentation de votre projet
Ce document explicatif doit préciser l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis.
Le projet d'investissement comprend-il des acquisitions immobilières ?  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  ☐ Joindre un plan de situation et/ou le plan cadastral

Il est possible de transmettre cette pièce justificative après le dépôt du dossier : \*\*elle devra impérativement être

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL transmise par la suite pour que le dossier soit considéré comme complet et recevable**, conformément aux dispositions de [l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000416510).
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Si l'acquisition du terrain est effective, joindre le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux (acte de vente)
Le projet d'investissement comprend-il des travaux ?  En cas de travaux, vous devez impérativement joindre les justificatifs suivants : situation juridique des terrains et des immeubles, plan de situation et plan de masse des travaux, programme détaillé des travaux et dossier d'avant projet définitif. **Attention : le projet doit également respecter les dispositions du code de l'urbanisme (notamment l'obligation de déclaration préalable, permis de construire et la demande d'un avis de la DRAC pour les travaux à proximité de monuments classés)**.
Cochez la mention applicable  Oui
Non
Pièces justificatives relatives aux travaux (justificatifs travaux 01 à 04)  Il est possible de transmettre les pièces justificatives ci-dessous après le dépôt du dossier : **elles devront impérativement être transmises par la suite pour que le dossier soit considéré comme complet et recevable**, conformément aux dispositions de [l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000416510).
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Justificatif travaux 01 - Situation juridique des terrains et immeubles
Joindre un document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci (relevé de propriété parcellaire, acte de vente de la parcelle, convention d'occupation).
Les opérations d'investissement portant sur un bien acquis par un EPF et dont la demande de subvention présentée par la collectivité intègre par anticipation le montant de la rétrocession de ce bien sont éligibles à un financement de l'État à condition que la convention de mise à disposition conclue entre la collectivité et l'EPF mentionne explicitement que la collectivité est autorisée à réaliser tous travaux dans le cadre de son projet (joindre la convention).
Par ailleurs, la rétrocession du bien au terme de la durée de portage devra impérativement intervenir dans le délai réglementaire prévu à [l'article R2334-29 du CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006397216) relatif au délai d'achèvement de l'opération, soit au plus tard 4 ans à compter de la date de déclaration du démarrage de l'opération, éventuellement prorogé pour une période maximum de 2 ans. En l'absence de rétrocession dans ce délai, aucune demande de paiement ne pourra intervenir.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Justificatif travaux 02 - Plan de situation et plan de masse des travaux
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Justificatif travaux 03 - Programme détaillé des travaux
Détail des principaux postes de dépenses par nature/lot.
Un modèle est joint à titre indicatif, nous vous invitons à utiliser le modèle fourni par votre service instructeur le cas échéant.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  □

Zonage spécifique : le projet est il situé dans l'une des zones suivantes ? Sélectionner un ou plusieurs zonages spécifiques.
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV)
Nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU)
ÉcoQuartier
Territoires Engagées pour la Nature (TEN)
France ruralités revitalisation (FRR)
Territoires d'industrie (TI)
Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)
Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
Site patrimonial remarquable (SPR)
Avenir montagne
Zone ABF
☐ Autre zonage
Autre zonage : précisez le nom du zonage
Contractualisation : le projet est-il inscrit dans un ou plusieurs contrats avec l'Etat ? Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.
Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat
Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.  Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles
Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.  Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)
Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.  Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)  Action Cœur de Ville (ACV)
Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.  Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)  Action Cœur de Ville (ACV)  Petites Villes de Demain (PVD)
Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.  Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)  Action Cœur de Ville (ACV)  Petites Villes de Demain (PVD)  Contrat de ruralité
Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.  Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)  Action Cœur de Ville (ACV)  Petites Villes de Demain (PVD)  Contrat de ruralité  Contrat de plan État-Région (CPER)
Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.  Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)  Action Cœur de Ville (ACV)  Petites Villes de Demain (PVD)  Contrat de ruralité  Contrat de plan État-Région (CPER)  Contrat de Convergence et de Transformation (CCT)
Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.  Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)  Action Cœur de Ville (ACV)  Petites Villes de Demain (PVD)  Contrat de ruralité  Contrat de plan État-Région (CPER)  Contrat de Convergence et de Transformation (CCT)  Opération de revitalisation du territoire (ORT)
Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.  Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)  Action Cœur de Ville (ACV)  Petites Villes de Demain (PVD)  Contrat de ruralité  Contrat de plan État-Région (CPER)  Contrat de Convergence et de Transformation (CCT)  Opération de revitalisation du territoire (ORT)  Opération d'intérêt national (OIN)
Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.  Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)  Action Cœur de Ville (ACV)  Petites Villes de Demain (PVD)  Contrat de ruralité  Contrat de plan État-Région (CPER)  Contrat de Convergence et de Transformation (CCT)  Opération de revitalisation du territoire (ORT)  Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.  Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)  Action Cœur de Ville (ACV)  Petites Villes de Demain (PVD)  Contrat de ruralité  Contrat de plan État-Région (CPER)  Contrat de Convergence et de Transformation (CCT)  Opération de revitalisation du territoire (ORT)  Opération d'intérêt national (OIN)  Projet partenarial d'aménagement (PPA)
Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.  Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)  Action Cœur de Ville (ACV)  Petites Villes de Demain (PVD)  Contrat de ruralité  Contrat de plan État-Région (CPER)  Contrat de Convergence et de Transformation (CCT)  Opération de revitalisation du territoire (ORT)  Opération d'intérêt national (OIN)  Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)  Projet partenarial d'aménagement (PPA)  Villages d'avenir
Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.  Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)  Action Cœur de Ville (ACV)  Petites Villes de Demain (PVD)  Contrat de ruralité  Contrat de plan État-Région (CPER)  Contrat de Convergence et de Transformation (CCT)  Opération de revitalisation du territoire (ORT)  Opération d'intérêt national (OIN)  Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)  Projet partenarial d'aménagement (PPA)  Villages d'avenir

## 2.b Impact environnemental du projet

Le projet concourt-il aux enjeux de la transition écologique ?  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Si oui, indiquer quels sont les objectifs environnementaux impactés favorablement.  Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Lutte contre le changement climatique
Adaptation au changement climatique et à prévention des risques naturels
Amélioration de la gestion de la ressource en eau
Amélioration de la gestion des déchets et prévention des risques technologiques
Lutte contre les pollutions
Protection de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
lustifian on qualques meta
Justifier en quelques mots.
Le projet implique-t-il une artificialisation des sols ? L'artificialisation des sols désigne la transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé.
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
2.c Dates prévisionnelles de réalisation du projet
Date de commencement de l'opération **Si cette date n'est pas connue précisément, indiquer une date prévisionnelle.**
Conformément à [l'article R2334-24 du CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037109693), le commencement d'exécution de l'opération est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération ou, dans le cas de travaux effectués en régie, par la constitution d'approvisionnements ou le début d'exécution des travaux. Les études ou l'acquisition de terrains, nécessaires à la réalisation de l'opération et réalisées préalablement, ne constituent pas un commencement d'exécution.
Date prévisionnelle d'achèvement de l'opération **Si cette date n'est pas connue précisément, indiquer une date prévisionnelle.**
En application des dispositions de [l'article R2334-29 du CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006397216), le bénéficiaire dispose d'un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution pour achever l'opération.

## Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL **3. Plan de financement prévisionnel**

Les pièces déposées lors de la demande initiale seront reprises.

#### 3.a Dépenses et recettes prévisionnelles

Coût total de l'opération (en euros HT) Indiquer le montant prévisionnel HORS TAXES en euros des dépenses de l'opération. Seules les dépenses inscrites en section d'investissement sont éligibles.
Coût total de l'opération (en XPF HT) Indiquer le montant prévisionnel HORS TAXES en XPF des dépenses de l'opération. Seules les dépenses inscrites en section d'investissement sont éligibles.
1 000 XPF = 8,38 EUR 1 XPF = 0,00838 EUR 1 EUR ≈ 119,331742 XPF
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Justificatifs des dépenses prévisionnelles
Joindre un devis descriptif détaillant les dépenses ([consultez la source juridique](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000416510)).
Le projet va-t-il générer des recettes ? Loyers, produits des locations, billetterie, etc.
Cochez la mention applicable  Oui
Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Plan de financement détaillé
Un modèle est joint à titre indicatif, nous vous invitons à utiliser le modèle fourni par votre service instructeur le cas échéant.
3.b Aides à l'investissement sollicitées
Dispositif de financement sollicité  Précisez si vous souhaitez soumettre votre dossier pour une demande de financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  DETR
☐ DSIL

DETR · Catégories prioritaires définies par la commission départementale d'élus (dite « commission DETR »)

prévue par l'article [L2334-37 du

commission DETR »).

Les catégories d'opérations prioritaires sont fixées chaque année par la commission d'élus

CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000036433035) (dite «

66 / 133

l'attribution des subventions au titre de la DETR. Dès lors que votre projet s'inscrit bien dans l'une de ces catégories prioritaires, il est important le renseigner en répondant « oui » à la question ci-dessous.\*\* DETR · Le projet s'inscrit-il dans une des catégories prioritaires définies par la commission départementale d'élus ? Cochez la mention applicable □ Oui ☐ Non Catégories prioritaires (début) Catégories prioritaires (01 - Ain) TRANSITION ÉCOLOGIQUE Reconversion de friches industrielles, artisanales, commerciales Préservation des ressources d'eau potable et sécurisation des débordements de cours d'eau : prévention des fuites, réduction des consommations. Construction de nouvelle déchetterie, recyclerie, ressourcerie. stallation de récupération et de stockage de l'eau de pluie (cuve enterrée ou hors sol) 🗚 quisition et installation de chaudières et chaufferies bois et autres énergies renouvelables (biomasse) destinées aux bâtiments communaux ou intercommunaux. Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur tout bâtiment public (école, restaurant scolaire, mairie, équipements municipaux sportifs ou culturels...) pour l'autoconsommation. Production d'énergie éolienne pour l'autoconsommation. ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES Batiments à vocation culturelle (bibliothèque, médiathèque, cinéma municipal...). Equipements sportifs structurants (gymnase, centre aquatique...). Equipements sportifs de plein air (pumptrack, city stade...). 🗚 quisition ou réhabilitation du dernier commerce alimentaire de détail ou débit de boissons en cas de carence de l'initiative privée. Adquisition / Démolition d'immeubles situés dans les centre-bourgs dégradés. Résorption du péril dans l'habitat en agglomération et prévention des immeubles menaçant ruine. √ lorisation du patrimoine rural non protégé (non classé ou non inscrit) et protégé en péril : lavoirs, puits, croix, monuments aux morts, églises... Equipement des bâtiments intercommunaux et communaux en réseau numérique interconnecté. CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET URBANISME Casernements de gendarmerie (hors logement des militaires). **B**atiments communaux, intercommunaux à vocation administrative ou technique : mairies, sièges d'EPCI, salles de réunion, locaux techniques, salles polyvalentes, espaces de coworking...). Mse en accessibilité en cas d'acquisition de bâtiment public à vocation administrative, technique, scolaire, périscolaire, de restauration scolaire ; centres de loisirs et équipements liés à la petite enfance ; salles polyvalentes ; équipements sportifs...

\*\*Ces catégories prioritaires sont prises en compte par le représentant de l'État lors de

D	Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
	Ciféation, aménagement ou agrandissement de cimetières, columbariums, ossuaires, jardins du souvenir.
	Travaux d'aménagement des équipements nécessaires à la sédentarisation des gens du voyage (hors aires d'accueil et de grands passages).
	ÉDUCATION ET SANTÉ
	Établissements scolaires (maternelles et primaires).
	Restaurants scolaires, centres de loisirs et équipements liés au périscolaire ou à la petite enfance.
	Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) en zone déficitaire selon l'agence régionale de santé.
	Première acquisition et installation de défibrillateurs cardiaques.
	SÉCURITÉ
	Vidéo-protection sur la voie publique : création, aménagement, réhabilitation des dispositifs de vidéo-protection.
	Securisation des groupes scolaires : – vidéo-protection ; – portail, barrière, clôture (réalisation ou élévation), porte blindée, interphone, vidéophone, filtres anti-flagrants pour les fenêtres en RDC, barreaudage en RDC ; – mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion » (différente de celle de l'alarme incendie) ; – mesures destinées à la protection des espaces de confinement (système de blocage des portes, protections balistiques).
	Dispositifs de sécurisation et de fermeture de sites à vocation touristique ou destinés à protéger l'environnement.
	Équipements de lutte contre l'incendie (sous réserve de validation préalable du SDIS) : création et réparation de bornes, réserves d'eau : citerne et plan d'eau
Sé	atégories prioritaires (02 - Aisne) lectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.  pochez la mention applicable, une seule valeur possible
	Priorité 1 Services à la population mutualisés et maisons de santé
	Priorité 2 Education : bâtiments scolaires ou liés au scolaire, périscolaires
	Priorité 3 Bâtiments publics, équipements publics et aménagement des espaces publics
	Priorité 4 Environnement, transition énergétique et écologique
	Priorité 5 Développement économique et touristique
	Priorité 6 Sécurité et accessibilité
	atégories prioritaires (03 - Allier) lectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Сс	ochez la mention applicable, une seule valeur possible La transition énergétique et écologique
	L'attractivité du territoire
	La construction et l'aménagement de locaux scolaires, périscolaires et d'accueil des enfants
	La mise en valeur et la préservation du patrimoine historique naturel
	La prévention contre les risques
	Les bâtiments et équipements communaux et intercommunaux
П	L'assainissement

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL Catégories prioritaires (04 - Alpes-de-Haute-Provence)  AXE 0 Soutien aux initiatives
AXE 1 Environnement et développement durable
[.] Alimentation en eau potable
1.3 Déchets
AXE 2 Sécurité des biens et des personnes
2. Casernes de gendarmerie et centres de secours
2.2 Vidéoprotection
2.3 Prévention des risques
AXE 3 Maintien des services aux publics en milieu rural
3.1 Petite enfance/enfance/jeunesse
3.2 Santé
AXE 4 Bâtiments et équipements des collectivités
AXE 5 Requalification des espaces
AXE 6 Activités économiques
Catégories prioritaires (05 - Hautes-Alpes) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Projets d'investissement des communes nouvelles
Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Projets d'investissement des communes nouvelles  Soutien aux services publics
Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Projets d'investissement des communes nouvelles  Soutien aux services publics  Projets favorisant la transition énergique et écologique
Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Projets d'investissement des communes nouvelles  Soutien aux services publics Projets favorisant la transition énergique et écologique Amélioration de la distribution d'eau potable
Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Projets d'investissement des communes nouvelles  Soutien aux services publics Projets favorisant la transition énergique et écologique Amélioration de la distribution d'eau potable  Valorisation du patrimoine naturel et culturel
Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Projets d'investissement des communes nouvelles  Soutien aux services publics Projets favorisant la transition énergique et écologique Amélioration de la distribution d'eau potable Valorisation du patrimoine naturel et culturel Projets intercommunaux de développement économique  Catégories prioritaires (06 - Alpes-Maritimes)
Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Projets d'investissement des communes nouvelles  Soutien aux services publics Projets favorisant la transition énergique et écologique Amélioration de la distribution d'eau potable Valorisation du patrimoine naturel et culturel Projets intercommunaux de développement économique  Catégories prioritaires (06 - Alpes-Maritimes) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Projets d'investissement des communes nouvelles  Soutien aux services publics Projets favorisant la transition énergique et écologique Amélioration de la distribution d'eau potable Valorisation du patrimoine naturel et culturel Projets intercommunaux de développement économique  Catégories prioritaires (06 - Alpes-Maritimes) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Les travaux des biens communaux touchés par les intempéries;  La mise aux normes des réseaux d'eau et d'assainissement (création, extension, renforcement des ouvrages, y
Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Projets d'investissement des communes nouvelles  Soutien aux services publics Projets favorisant la transition énergique et écologique Amélioration de la distribution d'eau potable Valorisation du patrimoine naturel et culturel Projets intercommunaux de développement économique  Catégories prioritaires (06 - Alpes-Maritimes) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Les travaux des biens communaux touchés par les intempéries; La mise aux normes des réseaux d'eau et d'assainissement (création, extension, renforcement des ouvrages, y compris eaux pluviales)
Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Projets d'investissement des communes nouvelles  Soutien aux services publics Projets favorisant la transition énergique et écologique Amélioration de la distribution d'eau potable Valorisation du patrimoine naturel et culturel Projets intercommunaux de développement économique  Catégories prioritaires (06 - Alpes-Maritimes) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Les travaux des biens communaux touchés par les intempéries; La mise aux normes des réseaux d'eau et d'assainissement (création, extension, renforcement des ouvrages, y compris eaux pluviales)  Les opérations de sécurité des personnes et des biens

# Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL Catégories prioritaires (07 - Ardèche) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  1 - Eau potable et assainissement
2 - Projets de développement économique, social, environnemental, touristique ou culturel
3 - Protection des populations (vidéoprotection, sécurisation des écoles, aménagement de DECI, ERP,)
4 - Services à la population (mise en accessibilité ERP, construction neuve, rénovation, réhabilitation ou aménagements pour logements sociaux, maisons de santé, France Service, centre d'incendie et de secours, collecte et tri sélectif,)
5 - Travaux sur les bâtiments publics (Construction neuve, rénovation, réhabilitation, ou aménagements de : mairies, éléments patrimoniaux, cimetières, structures d'accueil petite enfance, centres de loisirs et équipements sportifs, locaux scolaires et assimilables, dans le respect des normes environnementales
6 - Développement des services numériques hors dispositifs nationaux
7 - Indemnisation calamités naturelles (Réparation des dommages aux biens non-assurables des collectivités publiques)
Catégories prioritaires (08 - Ardennes) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Constructions scolaires du 1er degré
Constructions publiques
Aménagement du territoire
☐ Voirie, assainissement, AEP
☐ Ingénierie
Catégories prioritaires (09 - Ariège)  ÉDUCATION, JEUNESSE ET PETITE ENFANCE
1.2. Petite enfance
1.3. Cantine scolaire
1.4. Équipement numérique scolaire
ÉCONOMIE ET INNOVATION TERRITORIALE
2.]. Développement économique du territoire
2.2. Commerce de proximité
2.3. Innovation en matière de développement territorial
2.4. Projet structurant de développement territorial
TOURISME
3.]. Office de tourisme ou site touristique en libre accès
3.2. Lieu d'accueil touristique et d'interprétation en accès payant
3.3. Hébergement touristique

[	3.4. Signalisation touristique
	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET ÉQUIPEMENTS CULTURELS
[	4.]. Équipement sportif
[	4.2. Équipement culturel
	HABITAT, URBANISME, MOBILITÉS
[	5.]. Bâtiment public
[	5.2. Logement
[	5.3. Patrimoine local
[	5.4. Adressage postal
[	5.5. Cimetière
[	5.6. Voirie & parking
[	5.7. Aménagement d'espace public
[	5.8. Mobilités douces
[	5.9. Gestion et traitement des déchets
	SANTÉ
ĺ	6.]. Maison de santé & centre de santé
ĺ	6.2. Aide à l'installation des professionnels de santé
	TRANSITION ÉCOLOGIQUE
[	7.]. Rénovation énergétique des bâtiments publics (y compris scolaires)
[	7.2. Rénovation énergétique et thermique des logements
[	7.3. Développement d'énergie renouvelable
	SÉCURITÉ
I	8.]. Sécurité d'ouvrages publics
I	8.2. Sécurité : lutte contre les incendies
I	8.3. Sécurité : protection des personnes
	égories prioritaires (10 - Aube) ectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
	chez la mention applicable, une seule valeur possible Catégorie 1 - Améliorer les espaces scolaires, péri et extra-scolaires et petite enfance
	Catégorie 2 - Favoriser la rénovation thermique et la transition écologique
	Catégorie 3 - Accompagner les mobilités
	Catégorie 4 - Accompagner les opérations de requalification
	Catégorie 5 - Développer l'offre et l'accessibilité des services au public
	Catégorie 6 - Accompagner les politiques de sécurité publique et civile

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
☐ Etudes
Catégories prioritaires (13 - Bouches-du-Rhône) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Merci d'attendre la mise en ligne des catégories prioritaires avant le dépôt du dossier.
Catégories prioritaires (14 - Calvados)  1 - Sécurité et accessibilité des bâtiments publics
Sécurisation des établissements scolaires
Mise en accessibilité des ERP au bénéfice des PMR
I dut équipement favorisant ou modernisant la lutte contre l'incendie
√idéoprotection
2 – Travaux sur les bâtiments publics – Construction neuve, rénovation, réhabilitation ou aménagements
Mairies et ateliers municipaux
Salles polyvalentes ou multi-activités
Cimetières
Centre de loisirs
Équipements sportifs
Batiments scolaires et assimilables (cantines, locaux périscolaires)
Équipements scolaires
Logements sociaux
3 – Services à la population – Construction neuve, rénovation, réhabilitation ou aménagements
Espaces France Services
Tiers lieux
Espaces mutualisés de services au public
Maisons de santé
Structures d'accueil de la petite enfance (crèches, RAM)
Ogements destinés à l'accueil et à l'hébergement de personnes sans domicile ou en situation de danger (SDF, ukrainiens, déplacés, VIF)
Aires d'accueil des gens du voyage et aire de grand passage
Batiments pour l'implantation de gendarmerie en milieu rural
4 - Projets de développement économique, social, environnemental, touristique ou culturel
Mobilités durables
Renovation thermique et transition énergétique
Travaux visant à « végétaliser » les centres urbains et périurbains

De	emande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
	7alorisation de l'offre touristique
E	रब्vitalisation de centres-bourgs
[5	dutien à l'activité économique (réhabilitation de friches industrielles,)
E	Préservation des biens patrimoniaux
0	ravaux et valorisation du petit patrimoine vernaculaire
	5 – Développement des services numériques
	nformatisation des écoles
	Developpement des usages
	Deploiement du WI-FI en bourgs-centres
E	Raccordement à l'application ACTES
	6 – Travaux de voiries
	dut projets participant au renforcement de la sécurité, ou témoignant d'une ambition environnementale en matière de choix de matériaux (revêtements désimperméabilisants)
	<b>égories prioritaires (15 - Cantal)</b> octionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
	hez la mention applicable, une seule valeur possible dossiers prenant en compte la ressource et la qualité de l'eau
☐ r	énovation thermique et transition énergétique
	revitalisation des centre-bourgs (mobilité douce, mise en accessibilité, infrastructure de recharge de véhicule électrique, requalification bâtiment
	égories prioritaires (16 - Charente) ctionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
☐ F	hez la mention applicable, une seule valeur possible Priorité 1 - Investissement en faveur du logement social ou locatif (acquisition et/ou viabilisation de terrains bâtis ou non, destinés à recevoir des logements sociaux locatifs, réalisés par des communes communes ou des bailleurs sociaux)
	Priorité 2 - Acquisition et/ou rénovation de bâtiments anciens ou existants, pour la réalisation de logements sociaux ou d'activité économique
☐ F	Priorité 3 - Aménagements touristiques et actions en faveur des espaces naturels, dont la mobilité douce
□ F	Priorité 4-a - Equipements publics - Mairies, garages, ateliers communaux et intercommunaux, sièges des EPCI
☐ F	Priorité 4-b - Equipements publics - Ecoles et petite enfance (Crèches, RAM, ALSH)
☐ F	Priorité 4-c - Equipements publics - Cimetières, églises, petit patrimoine rural non protégé
	Priorité 4-d - Equipements publics - Autres équipements affectés au public dans le domaine social, culturel (salles polyvalentes, centres culturels) et sportifs (équipements structurants
	Priorité 4-e - Equipements publics - Travaux de mise en accessibilité dans le cadre des Ad'AP et des Ad'AP Transports validés par le préfet
_	Priorité 4-f - Equipements publics - Travaux de rénovation thermique pour une amélioration énergétique du pâtiment

D	emande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
	Priorité 4-h - Equipements publics - Equipements de sécurisation et vidéoprotectio
	Priorité 5 - Aménagements de bourg et opérations centre-bourg
	Priorité 6 - Mise aux normes des équipements de protection contre l'incendie/défense des forêts contre l'incendie
	Priorité 7 - Investissement dans le domaine économique (ZAE, pépinières d'entreprises et friches industrielles, tiers-lieux)
	Priorité 8 - Maintien et développement des services au public en milieu rural (multiples ruraux, espaces France Services, agences postales communales, gendarmeries)
	Priorité 9 - Maintien de l'accès aux soins (MSP et cabinets médicaux)
	Priorité 10 - Aire d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux d'accueil
	ntégories prioritaires (17 - Charente-Maritime)  1/ Accessibilité des personnes à mobilité réduite
	2/ Sécurité des biens et des personnes
	2.1 Sécurité incendie
	2.2 Sécurité routière
	2.3 Vidéo-protection
	2.4 Calamités publiques (séisme, inondations,)
	3/ Développement, maintien et mutualisation des services au public
	3.1 Maintien et développement des services de proximité
	3.2 Maintien des commerces ou multi-services en milieu rural
	4/ Transition écologique et environnement
	4. Développement des énergies renouvelables
	4.2 Liaisons douces et mobilités durables
	4.3 Valorisation des déchets - Économie circulaire
	4.4 Gestion de la ressource en eau
	5/ Développement économique, industriel et artisanal
	Developpement économique, industriel et artisanal
	6/ Enfance / Jeunesse
	6.1 Bâtiments scolaires
	6.2 Petite enfance, centre de loisirs, hébergements, crèches,
	7/ Patrimoine communal et intercommunal
	7.] Bâtiments communaux ou intercommunaux
	7.2 Équipements sportifs, culturels ou touristiques
	7.3 Aménagement des centres de bourg
	7.4 Aire d'accueil ou de grand passage des gens du voyage

tégories prioritaires (18 - Cher) 1 - Scolaire / Périscolaire
[1]- Bâtiments scolaires et périscolaires et restaurants scolaires : construction, réhabilitation et travaux d'aménagement.
2 - Crèches et garderies : construction et travaux d'aménagement.
3 - Aménagement de sécurité aux abords des établissements scolaires et équipements fréquentés par les jeunes.
2 - Développement économique et touristique
21 - Création, extension, aménagement de zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques et portuaires.
22 - Création, rénovation et acquisition de locaux commerciaux visant à aménager l'espace en centre bourg.
23 - Aménagements touristiques, de baignade et itinéraires.
3 -Attractivité des territoires ruraux
31- France services : changement de siège, réhabilitation, travaux.
32 - Projet global d'aménagement de centre-ville ou de centre-bourg.
33 - Équipements culturels, sportifs et de loisirs, couverts et non couverts, et équipements annexes : construction, réhabilitation.
34 - Implantation de la gendarmerie en milieu rural
35 - Construction, acquisition, rénovation et aménagement de locaux pour l'exercice de professionnels de santé.
36 - Bornes numériques/espaces numériques en libre service et/ou espaces de co-working.
37 - Équipements de vidéo-protection dans les espaces publics.
38-Défense extérieure contre l'incendie (DECI) : raccordement des bornes incendies et implantation de bornes et réserves d'eau pour la lutte contre l'incendie.
4- Assainissement / Eau potable
ব্যা- Construction, réparation, mise aux normes de stations d'épuration (STEP) et raccordement à une autre station.
42 - Réseaux d'assainissement.
43 - Assainissement non collectif – SPANC solutions pour l'assainissement non collectif groupé de hameaux denses.
44 - Amélioration de la sécurisation de l'alimentation en eau.
45 -Travaux destinés à réduire le risque de relargage, au sein du réseau, de chlorure de vinyle monomère (CVM) ou autres substances indésirables.
- Travaux de mise en place des périmètres de protection des captages.
- Travaux destinés à améliorer le rendement des réseaux.
- Construction, réparation, mises aux normes de déversoirs et bassin d'orage.
– Financement des études patrimoniales sur l'eau et l'assainissement.
5 - Développement social
[51] Réhabilitation et / ou travaux de rénovation thermique de logements locatifs sociaux.
6 - Patrimoine bâti

L	bemande de subvention au titre de la DETR et de la DSTL
	62 - Travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public.
	63 - Création, réhabilitation ou agrandissement de cimetières, columbariums, reprise de concessions.
	7 - Voirie
	71 - Travaux de voirie inscrits en section investissement.
	72 - Travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière.
	73 - Création d'infrastructures destinées à de nouveaux services de mobilité en milieu rural : autopartage, covoiturage, développement des modes actifs (marche, vélo), etc.
	– Rénovation ou création d'aires des citoyens français itinérants ou de terrains familiaux locatifs.
	8 - Urbanisme
	81 - Réalisation de PLU et PLUI.
	9 - Transition Écologique
	91 - Installation de panneaux solaires photovoltaïques destinés exclusivement à l'autoconsommation d'électricité.
	92 - Construction, réparation, mise aux normes de déchetteries.
	atégories prioritaires (19 - Corrèze) Electionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
	ochez la mention applicable, une seule valeur possible Rénovation des bâtiments publics hors logements
	Construction, rénovation des locaux administratifs, techniques communaux ou communautaires
	Construction, restructuration, rénovation d'écoles communales et de cantines, y compris travaux visant la qualité de l'air (radon)
	Construction ou aménagement de locaux pour l'accueil de mineurs
	Construction, restructuration ou rénovation de salles polyvalentes dans les communes de moins de 2000 habitants
	Aménagement de petits équipements sportifs
	Dispositif de sécurisation des bâtiments et infrastructures publics
	Etudes de faisabilité d'un projet et prestations d'ingénierie d'opérations d'investissement
	Projets structurants
	Travaux de rénovation d'églises ou lieux cultuels
	Création, aménagement, agrandissement de cimetières, columbariums ou jardins du souvenir
	Petit patrimoine rural non protégé
	Travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics et des espaces publics
	Réfection des petits ponts non financés par le programme CEREMA
	Aménagement de places et espaces publics
	Aménagement sécuritaire pour les travaux sur les RD en traverse de bourg
	Travaux sur les voies communales et d'intérêt communautaire
_	Maison de santé pluridisciplinaire et centres de santé

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
Centre pluridisciplinaire paramédical
Construction de centre d'incendie et de secours
Etudes pour la défense extérieure contre l'incendie
Travaux pour la défense extérieure contre l'incendie
Systèmes de sécurité incendie
☐ Informatisation des mairies, des EPCI et des maisons France services
☐ Défibrillateurs
Travaux d'assainissement collectif, de recherche d'eau potable et de système de désinfection
Acquisition de patrimoine et acquisition foncière
Remise en état sur bien non assurable ne relevant pas d'un dispositif national
Dépenses liées à la détection du radon dans les établissements scolaires et les centres de loisirs et autres gaz liés à loi n°2010-788 du 12/07/2010
Programme écoles numériques
Catégories prioritaires (2A - Corse-du-Sud)  ÉDUCATION ET SERVICE A LA PETITE ET MOYENNE ENFANCE
1.1- Construction d'écoles, de bâtiments scolaires et péri-scolaires
1.2 - Travaux de réhabilitation et de mise aux normes des bâtiments dont les cantines scolaires
1.3- Informatisation des écoles primaires
1.4- Achat de mobilier des établissements nouvellement construits
ÉQUIPEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION
2.1- Projet de création ou de maintien de services publics en milieu rural
2.2- Informatisation des services dont ACTES
2.3- Installation d'un système de vidéo protection
2.4- Travaux de lutte contre l'incendie
2.5- Acquisition de véhicules utilitaires
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE
3.] - Réalisation de bâtiments relais d'hôtels, d'aménagement de zone artisanale ou commerciale
3.2 Réalisation d'équipements à caractère touristique pour les activités d'été et les sports d'hiver
SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET AMÉNAGEMENT RURAL
4.7 - Construction et rénovation de bâtiments et d'équipements communaux et intercommunaux
4.2- Équipements de lutte contre la divagation des animaux, clôture de terrains communaux, enclos mobiles de parcage d'animaux errants.
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
5.] - Eau potable

D	emande de subvention au titre de la DETR et de la DSTL
	5.3- Déchets
	TRAVAUX DE VOIRIE
	<b>tégories prioritaires (2B - Haute-Corse)</b> AXE 1 : Maintien et développement des services au public en milieu rural, Maintien des services de l'Etat
	Services à la personne
	Aide au maintien ou à l'installation de professionnels de santé
	Construction ou rénovation caserne de gendarmerie
	Centre de services aux particuliers et aux entreprises
	Maisons France Services
	Mutualisation des services ou des moyens
	Adquisition de défibrillateurs
	AXE 2 : Développement économique, social, environnemental et touristique
	Ainénagement de zones d'activités
	Ainénagement d'aires d'accueil des gens du voyage
	Rehabilitation et/ou extension de logements, prioritairement à vocation sociale dont les logements communaux
	Projets de valorisation et de développement touristique
	Annénagement de bourgs et de villages
	Requalification architecturale et paysagère hors monuments historiques
	Étµdes et pose signalétique pour la lutte contre l'affichage illégal
	Édonomie sociale et solidaire
	Mobilité
	AXE 3 : Voirie communale et communautaire
	Desenclavement des hameaux
	Aire de stationnement, aire de covoiturage et transport intermodal
	Travaux de réhabilitation et de mise en sécurité
	Intempéries Intempéries
	Matériel de déneigement en 1ère acquisition (communes de - de 500 habitants)
	Matériel pour travaux de voirie en 1ère acquisition
	H∉lisurface
	AXE 4 : Patrimoine bâti et scolaire
	Batiments administratifs et techniques communaux et bâtiments communautaires (mairie, siège, salle polyvalente, locaux techniques)
	Établissements scolaires publics du 1er degré
	Locaux scolaires (cantine, préau) et périscolaires

С	Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
	Équipements sportifs (stade, City stade, piste skate, petits équipements de proximité desservant en priorité un établissement scolaire)
	Extension ou création de cimetière, columbarium
	AXE 5 : Traitement des déchets
	Collecte et valorisation des déchets ménagers
	Mehicule de collecte muni d'un système de pesée
	<b>V</b> €hicule de collecte non muni d'un système de pesée
	<b>V</b> €hicule d'entretien de lavage de bacs
	AXE 6 : Sécurité
	Arnénagements liés à la prévention des incendies de forêts dans le cadre de PPRIF approuvé ou prescrit
	Piste DFCI
	Aquisition de matériel de communication
	Aquisition et installation de matériel de vidéo-surveillance
	AXE 7 : Études (Études préalables qui doivent être suivies de travaux)
	Études de faisabilité et ingénierie territoriale pour de lourds investissement
	Étydes réalisées dans le cadre d'actions préconisées par le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)
	Etudes d'accessibilité
	Elaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)
	Etude relative à la fusion ou la dissolution de communautés de communes
	AXE 8 : Nouvelles technologies
	Equipement écoles (raccordement internet, tableaux numériques, classe mobile multimédia)
	Raccordement Actes (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé)
	<b>H</b> ot spot
	Adressage dans le cadre du déploiement de la fibre
	Developpement d'outils d'aide à la décision
	AXE 9 : Eau et assainissement
	Travaux sur les ouvrages et le réseau d'adduction et de distribution d'eau potable
	Travaux sur les ouvrages et le réseau d'assainissement
	Equipement de compteurs
Ca	atégories prioritaires (21 - Côte-d'Or) 1. Patrimoine bâti
	Réhabilitation, extension ou construction de bâtiments et équipements communaux et intercommunaux
	1.2 Espaces de rencontres et de loisirs (ERL) salles multi-usages / salles de rencontre et de loisirs / salles des fêtes ou équivalent

L	remande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
	Création, extension, rénovation de logements communaux dans un bâtiment communal existant
	2. Économie
	2.] Construction, aménagement de bâtiments relais, de co-travail, ou pépinières d'entreprises
	2.12 Extension et aménagement de zones d'activité économiques existantes
	2.3 Acquisition et aménagement de locaux pour pallier les carences d'initiative privée pour des raisons d'intérêt général
	3. Tourisme
	3.] Construction, valorisation, extension, rénovation d'équipements touristiques
	4. Social
	A.] Aide au maintien et à l'implantation de professionnels de santé
	5. Environnement
	5.] Alimentation en eau potable - Stations d'épuration - Réseaux d'assainissement
	5.2 Traitement des ordures ménagères et déchets
	6. Sport et loisirs
	6. Construction et aménagement d'équipements sportifs
	6.2 Aménagement d'aires de jeux
	6.3 Équipements d'accueil, d'animation et de loisirs
	7. Culture
	7.] Travaux sur les bâtiments présentant un caractère architectural, historique ou ethnologique certain
	7.2 Création, extension, rénovation de bâtiments socio-culturels
	8. Maintien de services publics en milieu rural
	8. Opérations de maintien et de développement des services publics en milieu rural
	8.2 Construction, réhabilitation et/ou extension de tous locaux scolaires et périscolaires
	9. Sécurité
	9.1 Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public
	9.2 Réfection des ouvrages d'art routier : ponts, murs de soutènement d'une voie de circulation
	9.3 Création, aménagement d'équipements de sécurité incendie
	9.4 Investissements contre les crues et les inondations - Hors travaux éligibles aux aides spécifiques du programme 181
	10. Numérique
	10 1 Équipement numérique dans les écoles maternelles et primaires
	10 2 Équipement numérique dans les mairies et dans les EPCI
	11. Divers
	111111 Création d'aires d'accueil pour les gens du voyage

[1]3 Création d'aires de semi-sédentarisation des gens du voyage

Catégories prioritaires (22 - Côtes-d'Armor) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Équipements scolaires, périscolaires et accueil de la petite enfance
Patrimoine immobilier (hors travaux concernant les logements)
Assainissement des eaux usées
Équipements sportifs
Travaux ou équipements de voirie liés à la sécurité (hors programmes d'entretien courant) et travaux de sécurité liés aux risques de submersion marine et d'inondations
Projets de développement économique, social, environnemental ou touristique
Les projets visant à maintenir et développer les services publics notamment en milieu rural
Les travaux de sécurité en faveur des ports de plaisance
Équipements liés à la lutte contre les algues vertes
Catégories prioritaires (23 - Creuse)  Rubrique 1 - Voirie
vairie/mobilité
diagnostics routiers
Rubrique 2 - ouvrages d'art
Rubrique 3 - mise en valeur des bourgs et espaces urbains et mobilité
Rubrique 4 locaux scolaires
locaux scolaires
ocaux scolaires – sécurisation
ocaux scolaires RPI concentré
Rubrique 5 - bâtiments et équipements sportifs et socio-éducatifs
Rubrique 6 - Mairies – bureaux administratifs des EPCI
Rubrique 7 - cimetières
Rubrique 8 - ateliers, matériels et abris des services municipaux et intercommunaux
projet porté par une commune
projet porté par un EPCI
Rubrique 9 - logements
Rubrique 10 - églises
Rubrique 11 - traitement et collecte des déchets ménagers et assimilés
Rubrique 12 - Eau, assainissement, Défense Extérieure Contre l'Incendie

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
assainissement
<b>Dt</b> CI
Rubrique 13 – développement économique, social, environnemental, culturel et touristique
developpement économique, social, environnemental, culturel et touristique
aile de grand passage
Rubrique 14 - maintien ou développement des services publics (ou au public) en milieu rural
Rubrique 15 - Rénovation énergétique au sein d'un même ensemble immobilier
Rubrique 16 - aide à la création de communes nouvelles
Catégories prioritaires (24 - Dordogne)  Bâtiments publics, équipements locaux, études toutes catégories
PNACC
Olivrages d'art
Murs de soutènement appartenant à la CT
Travaux de mises aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur les bâtiments publice
Équipements de vidéo-protection
Aménagements et/ou revitalisation de centres-bourgs
Transition énergétique : éclairage public, luminaires à faible consommation d'énergie
Développement économique
Bâtiments publics (scolaire)
Prorité 1 - locaux scolaires dans le cadre d'une stratégie territoriale partagée
Prorité 2-1 - opérations de reconversion des locaux scolaires, en lien avec les projets pédagogiques de regroupement supra communal, validés par la DASEN : locaux au titre du péri-scolaire et extra-scolaire (crèches – centres de loisirs)
Prorité 2-2 - opérations de reconversion des locaux scolaires, en lien avec les projets pédagogiques de regroupement supra communal, validés par la DASEN : dans le cadre de la revitalisation des centres bourgs (logements, locaux divers)
Bâtiments publics (sports et loisirs)
Maisons de santé pluridisciplinaires et autres structures de santé
Espaces France services
Logements sociaux ou conventionnés
Soutien de l'État aux opérations visant au financement des implantations de la gendarmerie et des centres de secours en milieu rural
Risques naturels liés aux falaises et cavités : études, ouvrages et travaux urgents de prévention ou réparation, après épuisement des dispositifs spécifiques
Catégories prioritaires (25 - Doubs) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible priorité 1 Voirie communale

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
priorité 3 Patrimoine communal et intercommunal
priorité 4 Logements
priorité 5 Constructions scolaires et périscolaires
priorité 6 Développement économiques
priorité 7 Maintien des services à la population en milieu rural
priorité 8 Infrastructures sportives
Catégories prioritaires (26 - Drôme)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Catégorie 1: Travaux portant sur l'adduction d'eau potable, l'assainissement et les milieux aquatiques
Catégorie 2 : Actions en faveur des bâtiments scolaires (construction, réhabilitation, rénovation)
Catégorie 3 : Revitalisation des centres bourg
Catégorie 4 : Projets favorisant le développement ou le maintien des services publics - Actions en faveur des bâtiments communaux (réhabilitation, restauration ou construction)
Catégorie 5 : Prévention contre les risques naturels, catastrophes naturelles, DECI
Catégorie 6 : Actions en faveur de l'attractivité du territoire : création ou extension de Zone d'Activités, d'ateliers relais
Catégorie 7 : Actions en faveur des équipements sportifs, culturels, d'intérêt commun (aménagement, extension restructuration)
Catégorie 8 : Aménagement concourant aux déplacements doux (pistes cyclables, parking relais, aménagement stationnement vélo,)
Catégorie 9 : Actions en faveur du tourisme (mise aux normes des campings, réhabilitation d'hébergement touristique)
Catégorie 10 : Vidéoprotection : nouvelles installations de caméras, aménagements des systèmes existants à l'exception des renouvellements
Catégories prioritaires (27 - Eure) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  1 - Éducation
2 - Environnement, transition énergétique, écologie
3 - Services publics
4 - Santé
5 - Construction, patrimoine, habitat
6 - Loisirs, sports, culture
7 - Sécurité
8 – Économie
9 – Défense Extérieure contre l'incendie (DECI)

Catégories prioritaires (28 - Eure-et-Loir)

# Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération. Cochez la mention applicable, une seule valeur possible les investissements en lien avec les réseaux d'eau potable les dispositifs de vidéoprotection la réhabilitation des logements les travaux sur les églises Catégories prioritaires (29 - Finistère) Opérations relevant d'une priorité 1 Construction, rénovation des bâtiments scolaires du 1er degré et des infrastructures périscolaires Construction ou rénovation de bâtiments communaux ou communautaires, intégrant la mise aux normes d'accessibilité Aménagement des zones d'activités intercommunales Construction, déconstruction de bâtiments industriels ou commerciaux sous maîtrise d'ouvrage d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) Construction d'hôtels et de pépinières d'entreprises Maintien des services publics en milieu rural et services à la population (dont Maisons France Services, dernier commerce de proximité) Maisons pluri-professionnelles de santé (projets validés par l'ARS) Travaux d'aménagement de centre-bourgs (y compris la voirie hors entretien courant) intégrant l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité Deconstruction de bâtiments dans le cadre d'un projet d'aménagement ou de revitalisation de centre-bourg Rehabilitation de friches agricoles dans le cadre d'aménagements de bourg ou de préservation de la qualité paysagère de sites sensibles Opérations environnementales structurantes d'intérêt communautaire (traitement des déchets, qualité de l'eau, qualité de l'air) liés à la mise en oeuvre d'un schéma Travaux d'entretien et de rénovation des réseaux de distribution d'eau potable Opérations relevant d'une priorité 2 Equipements et infrastructures liés au développement du tourisme Opérations relatives à l'aide aux personnes et aux actions innovantes en matière d'emploi Nouvelles technologies de l'information et de la communication permettant le développement de l'administration électronique l'équipement numérique des écoles, ainsi que les mesures d'accompagnement en faveur du déploiement du réseau très haut débit non prises en compte dans le schéma régional Création et réhabilitations de chemins littoraux ou de randonnée Developpement de la visio-protection (systèmes agréés par la police ou la gendarmerie) Travaux sur les réseaux et installations d'assainissement collectif Opérations relevant d'une priorité 3 Equipements structurants culturels et sportifs communaux ou communautaires Maisons médicales sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale (ex : mise à disposition d'un local pour faciliter l'installation d'un professionnel de santé)

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
Travaux sur les réseaux d'eau pluviale
Annénagement des aires d'accueil des gens du voyage
Catégories prioritaires (30 - Gard) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  1 – Aménagement d'espaces urbains, urbanisme, mobilité (voirie comprise)
2 – Equipements publics (hors scolaire, péri-scolaire et restauration scolaire) et logement
3 – Equipements scolaires, péri-scolaires et de restauration scolaires
4 – Locaux d'activité et développement économique, touristique, agricole
5 – Place et entretien du végétal
6 – Gestion de la ressource en eau (pluvial, potable, usée) sur ouvrages existants
7 – Sécurité et service à la population
Catégories prioritaires (31 - Haute-Garonne) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Catégorie 1 - Mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
Catégorie 2 - Maintien et développement des services au public en milieu rural
Catégorie 3 - Actions en faveur de la transition énergétique
Catégorie 4 - Établissements d'enseignement du 1er degré
Catégorie 5 - Équipements publics
Catégorie 6 - Social
Catégorie 7 - Développement du Territoire
Catégorie 8 - Études de faisabilité - maîtrise d'œuvre
Catégories prioritaires (32 - Gers) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Priorité 1 : Les projets de transition énergétique et écologique et la mobilité durable
Priorité 2 : Les projets et les démarches de revitalisation des bourgs-centres
Priorité 3 : L'accessibilité correspondant à la mise aux normes des ERP (Établissements Recevant du Public), des IOF (Installations Ouvertes au Public) de la voirie et des espaces publics
Priorité 4 : Les bâtiments scolaires et leur sécurisation
Priorité 5 : Les investissements, les études ou travaux préparatoires favorisant le développement économique, touristique et culturel ou répondant aux objectifs de mise en œuvre de la Loi Agriculture et alimentation (Egalim 2018-2022)
Priorité 6 : Les aménagements de sécurité et la sécurité routière
Priorité 7 : Les projets favorisant le maintien ou développement des services publics

D	emande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
	Priorité 9 : Le logement locatif social conventionné ou en cours de conventionnement
	Priorité 10 : Les travaux de sécurité suite aux dégâts occasionnés sur la voirie et ses annexes, les réseaux et les stations d'épuration, par des intempéries exceptionnelles localisées
	Priorité 11 : Travaux d'investissement de la voirie et ses annexes afin d'éviter une dégradation du patrimoine routier
Ca	tégories prioritaires (33 - Gironde) 1. Développement économique, social, environnemental et touristique
	1.1 - Zones d'activité économique, zones industrielles ou artisanales et pépinières d'entreprises
	1.2 - Plateforme multimodale
	2. Maintien et développement des services au public en milieu rural
	2.] - Mutualisation de services et moyens
	2.2 - Services à la personne
	2.3 - Maintien de la présence des services de l'Etat
	2.4 - Implantations de gendarmerie en milieu rural (décret du 28 janvier 1993)
	2.5 - Autres opérations de maintien ou développement des services au public en milieu rural
	3. Recours aux nouvelles technologies
	3.1 - Opérations de dématérialisation, téléprocédures, bornes Internet
	3.2 - Equipement numérique
	4. Aide au maintien et installations de professionnels de santé
	4 Professionnels de santé
	4.2 - MSP
	5. Etudes - Ingénierie territoriale
	5.1 - Voir ci-dessus 1.1 et 1.2
	5.2 - Hydraulique
	5.3 - Autres études
	6. Mise en œuvre du Plan national d'adaptation de la France aux effets du changement climatique (PNACC) (loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement)
	7. Investissements - Les catégories de travaux dans cette rubrique intègrent les projets de rénovation thermique, de transition énergétique et ceux contribuant au développement durable
	7.] - Bâtiments scolaires publics du 1er degré
	7.2 - Bâtiments et édifices communaux affectés à un service public, aux associations caritatives ou à un culte (non protégés au titre des monuments historiques)
	7.3 - Accueil et mode de garde petite enfance
	7.4 - Equipements sportifs et culturels
	7.5 - Aménagements fonciers destinés aux services publics communaux
	7.6 - Vidéo-protection

7.8 - Travaux exceptionnels

Catégories prioritaires (34 - Hérault) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  1/ Eau et assainissement des collectivités de moins de 1000 habitants et/ou des EPCI en priorité pour leurs communes membres de moins de 1000 hbts
2/ Construction et réhabilitation de mairies, de sièges d'EPCI et d'écoles
3/ Travaux de gros entretien des bâtiments communaux et intercommunaux
4/ Travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux et intercommunaux aux PMR, en priorité pour les communes de moins de 3 500 habitants
5/ Etudes préalables à des investissements subventionnables au titre de la DETR
6/ Travaux de voirie des communes de moins de 1000 habitants en priorité pour des actions ciblant l'accès aux PMR et travaux de sécurisation de voirie aux abords des établissements scolaires
7/ Projets d'investissements dans le domaine du développement économique, culturel et touristique (dispositifs innovants de type "Microfolie")
8/ Projets en faveur du maintien et du développement des services publics en milieu rural (déploiement du réseau "France services ", implantation gendarmerie nationale)
9/ Projets de maison de santé pluri-professionnelle en milieu rural
10/ Projets d'équipements sportifs
11/ Actions en faveur du développement durable
12/ Mise en place d'un système de vidéoprotection, sous réserve de l'avis de la gendarmerie nationale ou de la police nationale
13/ Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
14/ Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
15/ Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements
16/ Développement du numérique et de la téléphonie mobile (plan "France très haut débit)
17/ Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
☐ 18/ Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la population (attention particulière portée à l'accueil des migrants).
Catégories prioritaires (35 - Ille-et-Vilaine) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  La commission des élus DETR se tiendra le 14 octobre en Ille-et-Vilaine.
Catégories prioritaires (36 - Indre) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible constructions d'immeubles ou travaux d'investissement sur les bâtiments (hors bâtiments scolaires) : taux 20 à 40 %
rénovation thermique des bâtiments publics : taux 20 à 50 %

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
voirie des zones ou d'accès aux bâtiments développant une activité économique, et voirie d'accès aux logements sociaux : taux 20 à 30 %
aménagement du coeur du bourg en lien avec la sécurité ou l'accessibilité : taux 30 à 40 %
aménagement des parcs publics ou des aires de jeux : taux 20 à 40 %
travaux de développement économique ou touristique : taux 20 à 40 %
travaux de développement social (HRPA, ALSH) : 30 à 50 %
mutualisation des services et des moyens: France services, Fabrique de territoires et tiers-lieux : 20 à 40 %
tout dispositif d'accueil des gens du voyage : taux 30 à 60 %
revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs dans le cadre d'une ORT du plan "Action Coeur de Ville", du programme "Petites villes de demain" et "Village d'avenir" (y compris en dehors des travaux d'accessibilité et de sécurité) : taux 20 à 50 %
mobilités douces (voies vertes, aménagements cyclables, alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture) : taux 30 à 50 %
installation de moyens de videosurveillance : 20 à 40 %
matériel et mobilier scolaires et périscolaires : taux 35 à 60 %
achat en une seule fois de tracteur et de ses accessoires pour l'entretien des chemins (article R 311-1 alinéa 5-1-1 à 5-1-4 du Code de la route) : taux 20 à 30 % (30 % uniquement en cas d'achat mutualisé)
equipement rendu nécessaire par une obligation réglementaire : taux 20 à 40 %
Catégories prioritaires (37 - Indre-et-Loire)  BÂTIMENTS PUBLICS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX
MAIRIES ET BÂTIMENTS ACCUEILLANT DU PUBLIC DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS
— NVESTISSEMENTS LIES A L'ACTIVITÉ SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE
EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET SOCIO-ÉDUCATIFS
MSE AUX NORMES DE SÉCURITÉ DONT ACCESSIBILITÉ
MAINTIEN DES SERVICES A LA POPULATION EN MILIEU RURAL
MAINTIEN DES COMMERCES RÉPONDANT AUX BESOINS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ DE LA POPULATION
PÔLES DE SANTÉ
MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL
MOBILITÉ DURABLE
NVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES MOBILITÉS DURABLES
ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE
 ZΦNES ARTISANALES DE PROXIMITÉ
EXTENSION ET REQUALIFICATION DE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
— CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS POUR ACCUEILLIR LES ACTIVITÉS D'ENTREPRISES
EQUIPEMENTS ET PROMOTION DU TOURISME
DIVERS

С	emande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
	ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ART
	ATRES ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, AIRES DE GRAND ET PETIT PASSAGE, TERRAINS FAMILIAUX
	SOUTIEN DU TRI A LA SOURCE ET VALORISATION DES BIODÉCHETS
	DIVERS AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
	RÉSEAUX D'EAU, D'ASSAINISSEMENT, DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS
	ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE
	DEFENSE INCENDIE
	TRAVAUX DE SÉCURISATION DONT VIDÉOPROTECTION
	DÉPENSES EXCEPTIONNELLES SUITE A UN ÉVÉNEMENT IMPRÉVISIBLE
	TUTRES PROJETS D'INVESTISSEMENT DONT LE COÛT TOTAL HT EST INFÉRIEUR À 50 000 €
Ca	atégories prioritaires (38 - Isère)   1 - Sécurité
	Travaux d'investissement concernant la voirie communale et rurale, y compris les plates-formes de retournement, ainsi que la voirie départementale en agglomération avec maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale. Les maires devront prendre des arrêtés pour éviter que les plates-formes de retournement ne servent de parking
	Événements climatiques imprévisibles
	Travaux exceptionnels relatifs aux ouvrages d'art consacrés à la sauvegarde ou la reconstruction de l'ouvrage
	Travaux exceptionnels de protection contre les crues
	Etudes hydrauliques
	Réalisation de réservoir d'eau pour la sécurité incendie, y compris pour les aménagements de lutte contre les feux de forêt
	Réalisation d'aménagements comme les plates-formes de mise en station sur les cours d'eau et surfaces d'eau existants, les retenues d'eau et les forages
	Vidéoprotection
	Travaux de sécurité urgents et exceptionnels pour édifices cultuels
	2 - scolaire, socioculturel et sportif
	Construction ou rénovation de groupe scolaire pouvant comprendre : les locaux ayant vocation à accueillir les activités périscolaires ; la rénovation complète ou la construction de classes ; la création de restaurant scolaire (construction ou aménagement d'un bâtiment existant)
	Construction ou rénovation de salle à vocation sportive scolaire, socio-éducative
	Construction ou rénovation de crèches, garderies, halte garderies et multi-accueil à vocation intercommunale
	Realisation, réhabilitation de terrain de sports, de vestiaires-douches
	Construction, rénovation, réhabilitation, mise aux normes de piscine à vocation intercommunale (bassin d'apprentissage, bassin de nage)
	3 - équipements communaux ou intercommunaux
	Construction ou rénovation de mairie et siège intercommunal
	Pdints numériques

С	Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
	4 - accessibilité PMR
	Opération d'aménagement « accessibilité PMR » aux établissements recevant du public (ERP) et aux installations ouvertes au public (IOP)
	5 - développement économique et touristique
	Rehabilitation, création, extension ou aménagement de zones d'activités artisanales
	Batiments relais, pépinières d'entreprises
	Construction ou aménagement de locaux à usage d'activités commerciales dans le cadre du maintien du dernier commerce
	Projet de valorisation et de développement touristique et/ou culturel : équipements et produits touristiques
	6 - maintien des services en milieu rural
	Construction ou réhabilitation de locaux en vue de créer une maison de santé pluridisciplinaire ou une maison médicale de garde à vocation intercommunale
	Squtien à la mise en œuvre des Etablissements France Services (aide à l'investissement)
	7 - ingénierie
	Etudes de faisabilité, aide à la décision des élus dans la perspective de la réalisation d'un futur investissement
	atégories prioritaires (39 - Jura) lectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
С	ochez la mention applicable, une seule valeur possible Accessibilité des personnes à mobilité réduite
	Enfance/Jeunesse
	Développement, maintien et mutualisation des services au public
	Développement économique, industriel et artisanal
	Rénovation thermique et transition énergétique
	Eau et assainissement
	Patrimoine communal et intercommunal
	Sécurité
	Routes communales et intercommunales
	Études pré-opérationnelles et ingénierie
	ntégories prioritaires (40 - Landes) I - Équilibre, attractivité et accessibilité des territoires
	Revitalisation et requalification des centres bourgs
	Habitat groupé: participation de l'État si le projet d'ensemble présente une approche multicritères (population, logements, commerces, services publics, aspect social, localisation du projet, réhabilitation ou construction neuve)
	Projets de développement économique, touristique, notamment les Zones d'Activités Économiques, l'immobilier d'entreprise, les multiples ruraux, le maintien et la reprise de commerces de proximité (dont l'opportunité doit faire l'objet d'une étude économique préalable)

Maintien et développement des services publics : Espaces France Services portés ou soutenus par une commune ou

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
☐ II-A Mesures en faveur du logement
Adquisition de bâtiments à usage futur de logements conventionnés ou à des fins d'équipements publics
Travaux de sécurité, d'accessibilité, d'extension, de rénovation de logements conventionnés
II-B Mesures en faveur du développement numérique
Equipement en réseau informatique des bâtiments scolaires et périscolaires
Installation d'espaces numériques, tiers lieux
Investissement lié aux usages du numérique (télémédecine, espace de travail partagé, campus connecté)
II-C Mesures en faveur de la sécurité
Aquisition et mise en place du matériel de vidéo-protection, sous réserve d'une demande éligible au FIPD
Opérations immobilières relatives faux implantations de la gendarmerie en milieu rural
Financement jusqu'à 30% des études menées par les EPCI, relatives à la réhabilitation des ouvrages d'art (ponts), qui nécessitent, après un premier examen par les services techniques de la collectivité, des travaux de mise en sécurité
Réserves d'eau pour la défense contre les incendies et équipements dédiés
☐ II-D Mesures en faveur de la santé
Création, extension des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) portées ou soutenues par les EPCI
Cabinets médicaux sous maîtrise d'ouvrage communale
Mse aux normes des équipements de santé publique
III - Transition écologique, énergétique et mobilités
Opérations contribuant à la transition énergétique, notamment les travaux de rénovation thermique des bâtiments publics, les réaménagements des espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur
Rehabilitation de friches industrielles
Opérations d'économie circulaire
Travaux de réhabilitation pour la conservation des étangs
Developpement de nouvelles solutions de transport (pistes cyclables, aires de covoiturage, cheminements piétons)
Construction ou réhabilitation de déchetteries, dans la limite d'un projet par an et par demandeur
IV - Éducation, sport, culture et patrimoine
Travaux de sécurité, d'accessibilité, de rénovation, de construction, d'extension de bâtiments et d'équipements publics
Anénagements de plein air et de loisirs dans la limite d'un investissement de 100 000 €
Travaux de préservation et de mise en valeur du patrimoine local et historique
Catégories prioritaires (41 - Loir-et-Cher) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Petite enfance – Écoles - Cohésion sociale
Redynamisation des centres bourgs et des cœurs de village

L	remande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
	Nouvelles technologies
	Développement économique et touristique
	Services au public en milieu rural
	Environnement et développement durable
	Sécurité
	tégories prioritaires (42 - Loire) Aménagement des conditions de vie, d'accueil et d'animation dans les communes
	Squtien aux communes nouvelles dans un délai de 3 ans
	Batiments communaux et intercommunaux : Acquisition, construction, extension des mairies, sièges intercommunaux, locaux techniques, cimetières, monuments aux morts
	Transition écologique (Dépenses de rénovation thermique et transition énergétique des biens publics et Appel aux énergies renouvelables pour les bâtiments et équipements publics)
	Travaux de mise en sécurité ou accessibilité et études préalables dans les bâtiments communaux recevant du public (ERP)
	Opération de défense extérieure contre l'incendie sur la base d'un avis favorable du SDIS à fournir au moment du dépôt du dossier
	Mse en valeur des bourgs, villes et villages (création ou aménagements d'espaces verts, embellissement de places aux abords des bâtiments publics, enfouissements de lignes, voirie)
	Eau/Assainissement : création, extension, renforcement et amélioration des ouvrages et des réseaux d'eau potable et d'assainissement
	Opérations Scolaire
	Égoles maternelles, élémentaires et accueil des élèves (Opérations subventionnables : acquisition, construction, extension, amélioration, mise aux normes d'accessibilité, rénovation thermique, insonorisation des bâtiments, des cantines, des sanitaires et des locaux périscolaires)
	Opérations de développement économique
	Création, extension ou aménagement de zones d'activité
	Création d'ateliers de travail partagé, de pépinières d'entreprises,
	Revalorisation de friches industrielles
	Autres opérations à finalité commerciales
	Recours aux nouvelles technologies (numérisation, télé-procédures, bornes Internet)
	Opérations de maintien et développement des services au public en milieu rural
	Les établissements France Services
	Les points relais ou les accueils polyvalents (notamment points d'accueil numériques)
	Les services à la personne
	Opérations secteur social
	Taide au maintien et à l'installation des professionnels de santé
	Les maisons de santé pluriprofessionnelles

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
Opérations secteur Sports, Loisirs, Culture
Terrains de sports, aires de jeux
<u>Pis</u> cines
Salles polyvalentes, salle à vocation sportives, artistique et culturelle
Équipements de loisirs, structures d'accueil ou de points d'information touristique
Projets d'activités touristiques, camping
Catégories prioritaires (43 - Haute-Loire) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  ACCUEIL ET SÉDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE
ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP)
MÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS
☐ ASSAINISSEMENT
CONSTRUCTION OU RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT PUBLIC, Y COMPRIS LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
CRÉATION OU RÉPARATION DE VOIRIE COMMUNALE ET COMMUNAUTAIRE (Y COMPRIS OUVRAGES D'ART ET ACQUISITION DE MATÉRIEL DE DÉNEIGEMENT)
DISPOSITIF CONCOURANT A LA SÉCURITÉ DU TERRITOIRE
☐ INGÉNIERIE DES PROJETS TERRITORIAUX
SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE
Catégories prioritaires (44 - Loire-Atlantique) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  1- Bâtiments publics
2- Ouvrages publics
3- Renforcement et maintien des services publics
4- Attractivité des territoires
5- Transition écologique, énergétique, numérique et mobilités
6- Résilience sanitaire et écologique
7- Accueil de nouvelles populations
8- Ingénierie territoriale
Catégories prioritaires (45 - Loiret) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
BATIMENT SCOLAIRE/PERISCOLAIRE (PRIORITE 1)
☐ BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE (PRIORITE 1)

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
MAISON DE SANTE PLURISDICIPLINAIRE/CENTRE DE SANTE (PRIORITE 1)
SECURISATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE /ASSAINISSEMENT (PRIORITE 1)
MISE AUX NORMES DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PRIORITE 1)
☐ FUNERAIRE (PRIORITE 2)
EDIFICES CULTUELS (PRIORITE 2)
LOGEMENT (PRIORITE 2)
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (PRIORITE 2)
PROJET GLOBAL D'AMENAGEMENT DE CENTRE VILLE OU CENTRE BOURG (PRIORITE 2)
COMMERCES DE PROXIMITE (PRIORITE 2)
ZONES D'ACTIVITES (PRIORITE 2)
TOURISME (PRIORITE 2)
DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES EN FAVEUR DE LA MOBILITE (PRIORITE 2)
SALLE POLYVALENTE/GYMNASE (PRIORITE 2)
TERRAIN DE SPORT, CITY PARK, AIRE DE JEUX (PRIORITE 2)
PISCINE ET BASSIN D'APPRENTISSAGE DE NATATION (PRIORITE 2)
DEVELOPPEMENT CULTUREL OU ARTISTIQUE (PRIORITE 2)
OPERATIONS DE VOIRIE LIEES A LA SECURITE (PRIORITE 2)
SECURITE INCENDIE (PRIORITE 2)
☐ VIDEOPROTECTION (PRIORITE 2)
Catégories prioritaires (46 - Lot)  I. BÂTIMENTS PUBLICS recevant du public, services internes et autres services publics (page 18 du livret)
Aéhabilitation de bâtiments publics (mairie, salles polyvalentes, espaces socio-éducatifs, pôles multi-activités, bâtiments à vocation culturelle, ateliers)
[-2] Construction de bâtiments publics (mairie, salles polyvalentes, espaces socio-éducatifs, pôles multi-activités, bâtiments à vocation culturelle, ateliers).
[-3] Construction et réhabilitation d'autres services publics (Maisons France service)
☐ II. LOGEMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX (Cf. page 19 du livret)
[I-] Réhabilitation des logements communaux, intercommunaux et structures type logements partagés pour personnes âgées
Réhabilitation des logements pour saisonniers et apprentis
III. BÂTIMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES (Cf. page 20 du livret)
III]1 Construction et réhabilitation de bâtiments scolaires (niveaux de la maternelle à l'élémentaire – restaurants scolaires) et travaux d'aménagement de locaux scolaires réaffectés à une autre destination.
Construction et réhabilitation de bâtiments péri-scolaires
☐ IV. SANTÉ (Cf. page 21 du livret)

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
√2 Aide à l'installation des professionnels de santé
V. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE (Cf. page 22 du livret)
V-1 Création, développement de zone d'activité ou projet porté par les collectivités territoriales en lien avec le développement économique.
V-2 Création, développement de pépinières et hôtels d'entreprises, ateliers-relais ou ateliers pour l'accueil des activités économiques.
∇-3 Reconversion de friches industrielles, artisanales, commerciales.
V-4 Installation, restructuration, travaux nécessaires au maintien de l'activité commerciale (en cas de carence de l'initiative privée) : multiple rural ou commerce de proximité.
V-5 Construction et réhabilitation d'hébergements ou équipements touristiques structurants. Mise aux normes, restructuration, mise en sécurité, accessibilité de plans d'eau et bases de loisirs.
☐ VI. SÉCURITÉ (Cf. page 23 du livret)
☐1 Construction et réhabilitation de centres d'incendie et de secours ou de brigades de gendarmerie.
☑-3 Favoriser le développement de la vidéoprotection dans le département.
☐ VII.A. AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉS DOUCES (Cf. page 24 du livret)
VII-A-1 Aménagement des espaces publics : travaux de restructuration, d'accessibilité, de sécurité et de création d'espaces publics centres bourgs ou visant à améliorer la sécurité routière, travaux d'aménagement d'espaces verts et plantations uniquement dans le cadre d'un projet global faisant l'objet d'une intervention d'un architecte paysagiste.
☑ -A-2 Aménagements et installations pour la pratique des mobilités actives concourant à des déplacements en mode doux structurants, bornes de rechargement pour voitures électriques et stations hydrogènes, création d'aires de covoiturage et autopartage.
Catégories prioritaires (47 - Lot-et-Garonne) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Priorité 1 - Soutien aux espaces mutualisés de service public, aux commerces et à la revitalisation des centres-bourgs
Priorité 2 - Bâtiments scolaires (construction, aménagement, agrandissement, rénovation thermique et transition énergétique, accessibilité et mise aux normes de sécurité)
Priorité 3 - Bâtiments communaux (construction, aménagement, agrandissement, rénovation thermique et transition énergétique, accessibilité et mise aux normes de sécurité)
Priorité 4 - Aménagements et traversées sécurisées de villages
Priorité 5 - Équipements sportifs, culturels et socio-éducatifs
Priorité 6 - Dispositifs de vidéo-protection (en subsidiaire des crédits FIPDR)
Priorité 7 - Zones artisanales avec priorité à la réhabilitation de friches existantes et à la réalisation de petites opérations
Priorité 8 - DECI Appui à la Défense Extérieure Contre l'Incendie
Priorité 9 - Acquisitions foncières avec portage par un EPF
Priorité 10 - Aide à l'investissement pour la réduction des déchets (investissements présentant un caractère innovan pour la réduction des déchets en zone rurale)
Catégories prioritaires (48 - Lozère)

## Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL [.] es opérations de revitalisation du territoire (ORT), les programmes « Action Cœur de Ville » (ACV), Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV), « Petites villes de demain » et « Villages d'Avenir » ; Z. les contrats de ruralité et de transition écologique (CRTE) et les mesures issues de France Ruralité ; 3. le programme France Services et le programme de déploiement du réseau « Guid'Asso ». 2-Transition énergétique et écologique : Projets contribuant : Lau développement de l'économie circulaire (déchetteries, recycleries,...); 2. à la rénovation thermique de bâtiments publics anciens dont travaux d'isolation, double vitrage, utilisation de matériaux bio-sourcés et géo-sourcés, etc. ; 3. au développement des énergies renouvelables (réseau de chaleur, chaudières bio-masse, énergie solaire, géothermie...) notamment au travers des projets sur bâtiments publics (installations photovoltaïques et solaire thermique en autoconsommation, équipements ou systèmes de stockage d'énergie, ...); A. au développement des transports durables et/ou innovants et aménagement d'équipements permettant les alternatives à la voiture thermique 5. au déploiement des véloroutes et voies vertes ; 6. à l'installation de bornes électriques de recharge et abri vélos électriques partagés ; 7. au recyclage et à l'optimisation du foncier ; B. au soutien aux bâtiments durables prenant en compte une conception de réduction des consommations et des consommables du bâtiment (confort d'été, systèmes de récupération des eaux de pluie,..); $\daleth$ 3- Développement économique et touristique : Projets d'investissements dans le domaine du développement économique et touristique : T. Pones d'activités (financement conditionné à une réflexion globale à l'échelle intercommunale et au taux d'occupation des zones situées à proximité du projet); Z. Ateliers relais ou équipements permettant l'installation d'une activité artisanale, industrielle et commerciale ou la reprise d'une activité ; 3. Revitalisation et aménagements de centres bourgs en matière commerciale ; A. Accueil et hébergements touristiques (toutes formes, y compris logements saisonniers et aires d'accueil de camping-cars); seront priorisés les projets permettant une offre touristique plus diversifiée, plus durable et résiliente en accord avec les objectifs nationaux de transition énergétique et écologique (TEE) et du développement d'une offre 4 saisons; 5. Préservation, valorisation et restauration du patrimoine non protégé; 6. Création ou rénovation d'équipements sportifs d'aménagements des sites sportifs et acquisitions de matériel sportif respectueux de l'environnement. 4- Construction ou réhabilitation de bâtiments communaux ou intercommunaux : Projets de construction ou de réhabilitation: Édifices cultuels ; 2. Salles polyvalentes et festives ; 3. Fourrières pour animaux; 4. Cimetières ; 5. Mairie et siège d'EPCI; 6. Locaux techniques (remplace le terme garage).

D	emande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
	6- Maintien service public en milieu rural : Projets en faveur du maintien et du développement des services au public en milieu rural :
	Centres de secours et casernes de Gendarmerie ;
	2. Accueil de la petite enfance ;
	3. Locaux scolaires et périscolaires du premier degré ;
	4. Points multiples ruraux et commerces multi services (y compris le logement quand il est justifié et que celui-ci fait partie du projet);
	5. Maisons de santé pluri-professionnelles, maisons médicales et pôles de santé ;
	6. Maisons de services regroupant plusieurs activités communales ou de services au public ;
	7. Maisons France Service (MFS);
	8. Édifices à vocation strictement culturelle ;
	9. Équipements ou espaces publics sportifs et de loisirs, y compris locaux et travaux.
	7- Sécurité des personnes : Tous équipements et travaux de nature à améliorer la sécurité des personnes :
	1. Dispositifs de vidéo protection ;
	2. Réhabilitation des ponts posant des problèmes de sécurité et desservant des hameaux ;
	3. Aménagements de sécurité liés à la voirie (chemins piétonniers, barrières, murs de protection ou de soutènement);
	4. Moyens de radiocommunication et matériels pour poste de commandement dans le cadre d'un PCS (à l'exclusion des petites fournitures) ;
	5. Défibrillateurs ;
	6. Travaux de DFCI ;
	7. Travaux et études concernant l'amélioration de la qualité de l'air dans les bâtiments recevant du public.
	8- Voirie : Les projets éligibles sont uniquement :
	Les traversées des bourgs, villages et hameaux (aménagement d'espaces publics, trottoirs, mobilier urbain), places et parkings. Priorité sera donnée aux projets réalisés dans le cadre d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics ;
	2. l'amélioration de la desserte externe des massifs forestiers. Opérations validées dans le cadre du schéma départemental de la desserte externe des massifs forestiers ;
	9- Réhabilitation de logements communaux ou intercommunaux :
	T. Réhabilitation de logements communaux ou intercommunaux favorisant l'accessibilité, le maintien à domicile et les économies d'énergies ;
	2. Opérations d'acquisition, réhabilitation ou construction de logements communaux ou intercommunaux (offre nouvelle et si un bailleur social n'intervient pas) favorisant l'accessibilité, le maintien à domicile et les économies d'énergies ;
	10- Eau : Travaux et équipements sur les ouvrages de captage d'eau potable, y compris protection des captages.
	11- Assainissement collectif : Zonage d'assainissement validé obligatoire. Uniquement les projets validés préalablement par la DDT et lorsque l'assainissement non collectif (individuel ou semi-collectif) a été jugé inapproprié.
	12- Cybersécurité et équipements informatiques connexes : Dispositifs hardwares et/ou softwares destinés à assurer la protection des données, des accès et des machines, dans l'objectif de conserver les capacités opérationnelles de

D	emande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
	13- Exposition aux risques sanitaires : Travaux visant à réduire ou supprimer l'exposition des personnes aux risques sanitaires présentés par des situations où la police du maire s'applique.
	14- Gros équipements : Tous véhicules (tracteurs, camions) et matériels spécifiques (épareuses, étraves de déneigement, etc.) neufs ou d'occasion.
	15- Études ciblées :
	Étµdes de fusion,
	Et des de modification de périmètre et/ou de transferts de compétences des communautés de communes, syndicats et communes nouvelles, notamment les études de transfert de compétence eau potable et assainissement aux communautés de communes.
Ca	tégories prioritaires (49 - Maine-et-Loire) Sécurité et accessibilité (taux de subvention 25 à 35 %) :
	Travaux d'accessibilité au niveau de la voirie, des espaces publics et des établissements publics recevant du public s'intégrant dans un Ad'AP;
	Sécurité des bâtiments et aménagements routiers ;
	Dispositifs de prévention ou de lutte contre les risques naturels (incendie, inondation, mouvement de terrain);
	Travaux de réfection de voirie publique en agglomération de fait de mouvements imprévisibles du sous-sol menaçant un édifice public ou privé ;
	Travaux et études de mise en sécurité en raison de la présence de radon ;
	nstallation des caméras de vidéo-protection sur la voie publique et le cas échéant du matériel de déport des signaux vers les salles de supervision.
	Rénovation thermique et transition énergétique (taux de subvention 25 à 35 %) :
	Travaux d'isolation thermique de bâtiments communaux
	Autres travaux de rénovation énergétiques ;
	Constructions publiques (taux de subvention 25 à 35 %) :
	restructions, agrandissements, restructurations de locaux scolaires et périscolaires (sous réserve d'un avis favorable de l'Education Nationale);
	☐ nstructions, agrandissements, restructurations de mairies, bâtiments administratifs des intercommunalités et des bâtiments publics destinés à accueillir des Maisons France Services ;
	Construction et rénovation de bâtiments techniques communaux ou intercommunaux (à l'exception des travaux de clôtures, portails, aires de lavage et de stockage); construction et rénovation d'autres bâtiments communaux ou intercommunaux (salle polyvalente par exemple);
	Opération d'aménagement, entretien, extension de cimetières.
	Développement économique (taux de subvention 25 à 35 %) :
	mmobilier d'entreprises pour des locaux à usage industriel ou artisanal (propriété de la collectivité pendant dix ans);
	Ciléation et extensions de zones d'activités (à l'exclusion des zones réalisées dans le cadre d'un traité de concession d'aménagement public) ;
	Rehabilitations de friches industrielles (Le projet sera cependant examiné en priorité au titre du Fonds Vert, Fonds friches voire de la DSIL) ;
	Solidarité – Santé – Sport – Culture (taux de subvention 25 à 35 %) :
	П

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
Squares, aires de jeux pour enfants, équipements sportifs ;
nvestissements dans les domaines de l'enfance et des personnes âgées (hors foyers-logements et maisons de retraite);
Maisons de santé dans les territoires déficitaires (L'avis favorable de l'ARS requis).
Patrimoine (taux de subvention 25 à 35 %) :
Travaux relatifs au clos et au couvert, et à la mise en sécurité et à la valorisation du patrimoine (moulins, châteaux, édifices cultuels non protégés au titre des Monuments Historiques);
Travaux de déconstruction d'édifices cultuels.
Catégories prioritaires (50 - Manche) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Bâtiments scolaires du 1er degré
Transition écologique
Accessibilité, mises aux normes, sécurité
Maintien et développement des équipements publics
Développement économique
Opérations pilotes et/ou structurantes et/ou urgentes
Catégories prioritaires (51 - Marne) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Développement d'entreprises et de l'emploi
Soutien au commerce local
☐ Tourisme
Accès à un socle de service et l'offre de soins
☐ Ingénierie
Constructions publiques ERP
☐ Vidéo-protection
☐ Voirie
Développement des mobilités durables
Renaturation de l'espace public
Soutien au réseau France services et revitalisation des bourgs centres
Equipement numérique
Edifices religieux
☐ Cimetières
Assainissement – Eaux

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
☐ Défense incendie
Aire d'accueil des gens du voyage
Catégories prioritaires (52 - Haute-Marne) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Maintien et développement des services publics en milieu rural
Reconquête de la qualité et de la gestion quantitative raisonnée de l'eau
Renforcement de la sécurité
Tourisme, culture et patrimoine
Développement économique
Catégories prioritaires (53 - Mayenne) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  1A - Opération globale de revitalisation de centre-bourg (dont acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du programme)
☐ 1B - Maintien des services au public : Construction de logements de gendarmerie, de structures France Services, construction de maisons de santé pluridisciplinaires selon les critères de l'ARS, services publics itinérants
2A - Développement durable : création ou mise en conformité des infrastructures telles que les déchetteries ou station et ouvrage de traitement des eaux usées
2B - Préservation et valorisation des milieux naturels, comme la reconstitution ou le renforcement de haies bocagères après étude préalable, les atlas de biodiversité, etc.
2C - Transition énergétique : projets concourant à la réalisation d'économie des ressources énergétiques, comme la création de réseaux de chaleur (40 % d'économies d'énergie minimum + confort d'été)
2D - Réhabilitation, restauration, entretien ou construction des bâtiments communaux et intercommunaux, mise en accessibilité comprise, hors logements neufs et logements qui ne seraient pas déjà conventionnés
2E - Constructions, restructurations et extensions d'équipements sportifs de plein air (ex : city stade, terrain tennis, piste d'athlétisme)
2F - Aménagement, agrandissement ou création de cimetière, columbarium, ossuaires, jardins du souvenir (ex : restauration de mur d'enceinte, mise en accessibilité)
2G - Construction et rénovation des centres d'incendies et de secours
3A - Travaux visant à améliorer la sécurité et la mobilité de l'ensemble des usagers de la voirie (consultation préalable du service compétent de la DDT recommandée)
3B - Aménagements concourant aux déplacements doux : Réalisation et équipement de voies vertes et pistes cyclables (ex : jalonnage et balisage pour assurer la continuité des pistes), création de parking relais, aménagement de stationnement vélo (consultation préalable du service compétent de la DDT recommandée)
3C - Réfection des ouvrages d'art et petits ponts en milieu rural, afin de garantir la sécurité des usagers de la voirie
3D - Dispositifs de prévention ou de protection contre les risques : tout projet de prévention ou protection inéligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs
3E - Vidéoprotection : projets nouveaux d'installation de caméras sur la voie publique ; aménagements et améliorations des systèmes de voie publique existants, à l'exception des renouvellements (coût d'installation et raccordement compris)
П

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
4B - Action en faveur du tourisme : Mises aux normes, restructuration de campings municipaux, Création, réhabilitation d'hébergement touristique ou d'équipement touristique (ex : création de gîte d'étape)
4C - Restauration, protection et valorisation des sites publics d'accueil touristique et patrimoniaux ruraux (ex : église, lavoir, chapelle, calvaires, four à pain) Monuments non classés
5A - Études en lien avec le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux, le traitement des eaux résiduaires urbaines, la vulnérabilité des ERP (incendies, inondations,), la mobilité
Catégories prioritaires (54 - Meurthe-et-Moselle) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  1 - Transition écologique
2 - Aménagement urbain et patrimoine
3 - Services publics
4 - Voirie
5 - Sécurité
6 - Accueil des gens du voyage
7 - Économie
Catégories prioritaires (55 - Meuse)  AXE 0 - SOUTIEN DES INITIATIVES
AXE 1 - SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES
1.1 – LUTTE CONTRE LES INCENDIES
1.2 – PROTECTION DES POPULATIONS
1.3 – SÉCURITÉ ROUTIÈRE
AXE 2 - MAINTIEN DES SERVICES (AUX) PUBLICS EN MILIEU RURAL
2.7 – SERVICES AUX PUBLICS
Opérations s'inscrivant dans une démarche de développement durable
2.2 – ÉDUCATION – ENFANCE
2.3 – RECOURS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES
AXE 3 - PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS
3.] – CRÉATION ET RÉNOVATION DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS
3.72 – MOBILITÉ
3.3 – CATASTROPHES NATURELLES
AXE 4 - REQUALIFICATION DES ESPACES
4.] – REQUALIFICATION DES BOURGS
AXE 5 - ÉCONOMIE, TOURISME ET CULTURE DU TERRITOIRE
5.7 ACTIVITES ECONOMIQUES, TOURISTIQUES ET CULTURELS

С	Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
	7-1- Travaux dans les bâtiments publics Mairie, Ateliers techniques, Salles communales, Espaces France services, Tiers-lieux, Logements
	7-2- Patrimoine bâti non classé
	7-3- Travaux sur ouvrages d'art
	7-4- Sécurisation routière et aménagement des espaces publics
Ca	ntégories prioritaires (57 - Moselle) Transition écologique
	or érations de rénovation énergétique des bâtiments publics dont le gain d'économie est significatif et peut être justifié par tout moyen dont des études ;
	projets d'aménagements des espaces publics intégrant une réflexion sur la performance environnementale des matériaux employés et sur la sobriété dans la consommation des ressources et de l'énergie ;
	première acquisition de véhicules propres, particuliers ou de transport collectif de type minibus, émettant moins de 60g CO2/km (véhicules électriques, hybrides rechargeables ou à hydrogène) dans la limite d'un véhicule par collectivité, et déduction faite des aides de droit commun (bonus écologique et prime à la conversion);
	nstallation de bornes de recharge pour véhicules électriques.
	Cadre de vie
	travaux d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie réalisés dans le contexte d'une opération d'ensemble, hors travaux de voirie, réseaux divers et d'enfouissement des réseaux ;
	adcompagnement des initiatives contribuant à la mise en œuvre d'une stratégie de revitalisation et d'attractivité des centres-bourgs : maintien ou reprise de commerces de proximité, installation d'éco-marchés;
	équipements sportifs et culturels, aires de jeux ainsi que premier équipement dès lors qu'une mutualisation est engagée avec les communes voisines et sous réserve de la justification de la fréquentation des installations ;
	anénagement de places de parkings desservant un établissement public et comportant des choix de matériaux favorisant la désimperméabilisation des sols.
	Écoles maternelles, primaires et périscolaires
	construction, extension, réhabilitation (gros travaux de réparation à l'exclusion des travaux d'entretien) d'écoles maternelles et/ou primaires s'inscrivant dans une logique de cohérence territoriale, en prenant en compte l'évolution de la démographie scolaire et le contexte local, après avis des services départementaux de l'Éducation Nationale et du service compétent en matière de transport scolaire;
	construction, extension, réhabilitation de structures d'accueil périscolaire et de cantines scolaires ;
	Équipement numérique global de l'école ou d'une classe dans le cadre d'un projet pédagogique validé par l'Éducation Nationale, notamment dans le cadre de l'appel à projets du ministère de l'Éducation Nationale « écoles numériques innovantes et ruralité ». Sont éligibles l'achat de matériel informatique et les travaux de câblage nécessaires au bon fonctionnement du matériel ;
	premier équipement suite à des opérations de construction ou de rénovation d'ensemble.
	Maintien et développement des services publics
	espaces mutualisés de services au public : points-relais polyvalents, maisons de santé pluri-professionnelles et équipe de soins primaires sous réserve de validation du projet de santé par l'ARS, maison de l'enfance, espaces France services;
	opérations de réhabilitation ou d'extension de commissariats de police uniquement dans le cas de réhabilitation de friches, et hors construction neuve ;
	opérations de construction, reconstruction, réhabilitation totale ou extension de casernements de gendarmerie permettant de regrouper dans des ensembles homogènes et fonctionnels, la totalité des personnels composant les

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
Patrimoine bâti
adquisition, construction, extension de bâtiments communaux (mairies, sièges intercommunaux, locaux techniques, cimetières/columbarium);
amélioration, mise aux normes dont accessibilité, insonorisation, transformation de locaux existants (façade, toiture huisseries) sauf entretien courant ;
travaux et équipements visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments publics (remplacement des huisseries, remplacement du système de chauffage).
Aménagement de logements communaux
répménagement et réaffectation de locaux communaux existants en logements communaux ;
réhovation énergétique des logements communaux et mise aux normes de sécurité ;
Édifices cultuels
grosses réparations portant uniquement sur le clos et le couvert des ouvrages ni classés ni inscrits, après contribution du conseil de fabrique.
Développement économique
es opérations d'aménagement de zones d'activités économiques, industrielles ou artisanales : uniquement dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage directe de la collectivité (hors concession notamment) et sous réserve que la collectivité dispose de la maîtrise foncière au moment du dépôt de dossier de demande de subvention. Les acquisitions de terrains ne sont pas éligibles ;
batiments-relais, hôtels d'entreprises ;
projets touristiques.
Mise aux normes de sécurité et sécurisation des espaces publics
travaux pour la remise aux normes de sécurité sur la base des rapports établis par les commissions compétentes ou les organismes spécialisés ; travaux d'investissement de protection et d'hygiène d'urgence ;
investissement de sécurité et installation de systèmes de vidéoprotection des secteurs sensibles. La définition des « secteurs sensibles » répond à une analyse au cas par cas, faite par le sous-préfet en lien notamment avec les forces de l'ordre et la collectivité ;
travaux de sécurisation des abords des établissements scolaires et prévention des accidents de déplacement hors travaux sur la voirie ;
[n] tallation, pour les communes rurales de moins de 2 000 habitants, de dispositifs de lutte contre l'incendie (DECI) (de type poteaux, bâches, citernes ou réserves incendie selon le cas) dans la limite de 5 000 € HT, et sous réserve de l'avis du SDIS. L'acquisition de la parcelle de terrain et la sécurisation des lieux après l'installation (barriérages) sont exclus de l'assiette éligible ;
travaux de réparation et de reconstruction des ponts sur la voirie communale ;
création de nouvelles aires d'accueil des gens du voyage inscrites dans le futur schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle
Réfection de la voirie en milieu rural
es dépenses d'investissement relatives à des travaux de voirie sur les voies communales
Catégories prioritaires (58 - Nièvre) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Priorité 1 : Projets portés dans le cadre des contractualisations : Pacte de développement territorial pour la Nièvre, contrats de relance et de transition écologique, programme Action Cœur de ville, Petites Villes de demain, Villages d'avenir

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
Priorité 2 : Opérations liées aux thématiques prioritaires de la jeunesse et de l'Enseignement supérieur, du patrimoine bâti et de l'eau potable et de l'assainissement et de la santé
Priorité 3 : Opérations liées à la réhabilitation ou à la construction de caserne de gendarmerie ou de centre de secours du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
Catégories prioritaires (59 - Nord)  1° Travaux de voirie en ce qui concerne :
a) les dessertes dans le cadre d'activité économique et d'équipements particuliers (industriel et commercial)
D) le réaménagement de centre Bourg
© les travaux de voirie liés aux intempéries
d) les travaux de voirie liés aux équipements de sécurité.
2° Constructions scolaires du premier degré (y compris les cantines scolaires).
3° Travaux intéressant les autres constructions publiques (mairies, églises, patrimoine rural non protégé présentant un intérêt architectural ou historique, cimetières, monuments aux morts, ateliers municipaux, bâtiments d'accueil, cuisines centrales, aires d'accueil des gens du voyage, bâtiments abritant des services de garde du jeune enfant).
4° Travaux de prévention et de lutte contre les inondations ainsi que de lutte contre l'érosion des sols.
5° Travaux d'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans les bâtiments publics (y compris les équipements sportifs existants) et la voirie.
6° Travaux de mise aux normes de sécurité, travaux de rénovation thermique et travaux participant à la transition écologique des constructions publiques, y compris les bâtiments à caractère sportif existants, ainsi que l'éclairage public situé en agglomération et lié à des problèmes de sécurité.
7° Développement économique ou social :
a)]aménagement de zones économiques
D) maintien de commerces dans les communes de moins de 5000 habitants en l'absence de structure de même nature (installation ou réinstallation).
8° Mutualisation des services et des moyens :
a) maintien de service public, dont notamment les travaux d'implantation de la gendarmerie en milieu rural.
D) projets visant au maintien de la présence d'un service public de proximité
c) création de points-relais
Despaces mutualisés de services au public : les projets d'investissement pour la création de nouveaux espaces mutualisés de services au public
Projets de création des maisons de santé ayant reçu l'agrément de l'agence régionale de santé (ARS).
Catégories prioritaires (60 - Oise) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  1. Services éducatifs et sportifs
2. Services à la population et cadre de vie
3. Développement durable, écologie, paysager
4. Développement économique, touristique et actions sociales

ordinateur (1er équipement uniquement)

Catégories prioritaires (61 - Orne) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération. Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  $\centricup$  1-1-1 Création ou aménagement de la voirie et du réseau pour la desserte de logements locatifs sociaux neufs ou réhabilités 1-2-1 Aménagement urbain ou paysager et travaux de voirie améliorant la sécurité routière ou piétonne. 🗍 1-3-1 Équipements de vélos-routes et voies vertes : signalisation (jalonnement, balisage), aménagements de sécurité, aménagements de stationnement des vélos 1-3-2 Aménagement ou accessibilité des arrêts transports à la demande 1-4-1 Routes forestières si sous convention ONF / Collectivités 2-1-1 Travaux de mise aux normes des équipements sportifs, culturels et des bâtiments publics 2-2-1 Vidéoprotection intérieure ou extérieure et équipement de sécurité des édifices publics (coffre-fort, porte blindée) 7 2-2-2 Création et/ou modernisation d'équipements de secours incendie (borne ou poteau incendie, réserve d'eau incendie) 3-1-1 Pôle de santé libéral ambulatoire (PSLA) avec ses antennes, maison de santé pluridisciplinaire, maison de santé avec médecins, antennes des centres de santé 3-1-2 Opérations d'équipements et d'investissements liées à un contrat local de santé (CLS) 3-1-3 Défibrillateur (1ère acquisition)  $\lnot$  3-2-1 Espaces mutualisés de services au public : EFS (Établissement France Services), pôle de service à la population, crèches, relais de petite enfance (RPE), maison assistante maternelle publique (MAM), Service public itinérant (SPI) 3-2-2 Aménagement ou extension de cimetière (y compris jardin du souvenir, cavurnes et colombariums) 3-3-1 Installation d'espaces numériques 3-3-2 Construction et modernisation de centre et de local multi-usages de loisirs, équipements sportifs (city stade, aire de jeux, pumptrack, parcours sportifs, etc) 3-4-1 Création d'aire de grand passage des gens du voyage 3-4-2 Création et réhabilitation d'aires d'accueil 4-1-1 Création, extension, aménagement de zone d'activité 4-1-2 Construction de bâtiments relais ou pépinière d'entreprise 4-1-3 Création de tiers-lieu en milieu rural 4-1-4 Aménagement de jardins collectifs (ex : jardins partagés, familiaux, jardins pédagogiques, jardins d'insertion) 4-2-1 Commerce de proximité favorable à la revitalisation de centre bourg 4-2-2 Réhabilitation de bâtiment désaffecté industriel, commercial et artisanal et de friche industrielle dépolluée 4-2-3 Réhabilitation d'un bâti acquis pour réhabilitation de logements vacants pour cause de vétusté 4-3-1 Acquisition, construction, modernisation ou réhabilitation de bâtiments publics 4-3-2 Construction, acquisition ou modernisation d'une gendarmerie 5-1-1 Tableau blanc interactif et vidéo-projecteur, valisette de rangement et synchronisation, tablette, serveur,

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL		
5-2-1 Local scolaire maternel ou élémentaire		
5-2-2 Restaurant scolaire, local d'accueil, garderie périscolaire et espaces extérieurs		
6-1-1 Mise en valeur du patrimoine ouvert au public (clos et couvert), aide à la restauration de jardins et parcs publics historiques à valeur patrimoniale reconnue, bâtiments cultuels publics		
6-1-2 Aide à la création, rénovation, aménagement de bâtiments culturels		
6-2-1 Micro-folie (1er équipement et aménagement des espaces)		
7-1-1 Création d'un équipement de gestion des déchets : installation de stockage des déchets inertes, plate-forme de tri et de regroupement de transfert de déchets		
7-1-2 Mise aux normes de déchetterie accessible aux particuliers		
7-2-1 Construction de plate-forme de stockage bois déchiqueté		
7-2-2 Chaudière bois pour bâtiments publics (inter)communaux, réseau de chaleur et ouvrage de méthanisation		
7-2-3 Pose de bornes électriques et gaz naturel pour véhicules (GNV) relevant de la compétence de la commune ou de l'EPCI		
7-2-4 Pose de bornes électriques pour les vélos à assistance électrique (VAE) relevant de la compétence de la commune ou de l'EPCI		
8-1-1 Réfection ou extension des réseaux de collecte d'eaux pluviales		
8-1-2 Renouvellement des réseaux d'eau potable contenant du chlorure de vinyle monomère (CVM). (Une étude préliminaire avec l'ARS est nécessaire avant de déposer le dossier.)		
9-1-1 1ère acquisition et installation du logiciel ACTES (serveur, photocopieur, scanner) pour la télétransmission d'actes réglementaires et budgétaires des collectivités en Préfecture		
Catégories prioritaires (62 - Pas-de-Calais)  PRIORITÉ 1		
A BÂTIMENTS PUBLICS (travaux de construction, d'aménagement ou de rénovation de bâtiments scolaires, périscolaires et administratifs présentant des gains énergétiques significatifs) de 20 % à 35 %		
B DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aménagement de zones d'activités économiques, de pépinières ou d'hôtels d'entreprises et construction, acquisition, aménagement ou rénovation de bâtiments destinés aux besoins immobiliers d'une entreprise industrielle, commerciale, logistique ou artisanale) de 20 % à 35 %		
C- CRÉATION, MAINTIEN OU EXTENSION DES SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL (maisons de santé, centres de santé, maisons de services publics, structures d'accueil de la petite enfance, gendarmeries) de 20 % à 35 %		
TRAVAUX DE PRÉVENTION OU DE RÉPARATION DES RUISSELLEMENTS ET DES CRUES (travaux validés par la DDTM) de 20 % à 35 %		
ET AMÉNAGEMENTS POUR LA MISE AUX NORMES POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE. de 20 % à 35 %		
SÉCURISATION DES ÉQUIPEMENTS ET DES ESPACES PUBLICS (vidéoprotection notamment) de 20 % à 30 %		
G- ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (travaux validés par le SDIS) de 20 % à 25 %		
PRIORITÉ 2		
用 RÉPARATION DE VOIRIES, CRÉATION DE PISTES CYCLABLES ET D'AMÉNAGEMENTS POUR PIÉTONS (prioritairement les travaux de réparation suite à dommages exceptionnels). 20%		
-AMÉNAGEMENT DE PLACES PUBLIQUES (hors places de parking) 20%		
☐ PRIORITÉ 3		

## Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL √CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT OU RÉNOVATION DE SALLES POLYVALENTES ET DE LOCAUX TECHNIQUES de 20 % à 25 % MISE EN SÉCURITÉ DES ÉDIFICES CULTUELS de 20 % à 25 % CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT OU RÉNOVATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS de 20 % à 25 % Catégories prioritaires (63 - Puy-de-Dôme) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération. Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Aménagement de Bourg ☐ Bâtiments Communaux et intercommunaux Locaux et cantines scolaires Soutien à l'activité économique Soutien à l'activité touristique Création ou maintien des services publics en milieu rural Mobilité décarbonée Création d'espaces France Service Création d'aire de grand passage Création de réserve incendie Ingénierie territoriale Gestion durable de l'eau potable Gestion intégrée des eaux pluviales Acquisitions foncières et travaux d'aménagement des équipements nécessaires à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage Grosses réparations de Voirie Catégories prioritaires (64 - Pyrénées-Atlantique) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération. Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 1-1 Actions de développement économique ou touristique 1-2 Maintien des services publics en milieu rural 2-1 Bâtiments scolaires et périscolaires (construction, réhabilitation, extension, accessibilité) 2-2 Déchetteries / aires de co-voiturage / aires d'accueil ou de grand passage 2-3 Défense extérieure contre l'incendie : point d'eau incendie (PEI) et chemins de défense 3-1 Construction, aménagement et rénovation de bâtiments communaux et intercommunaux 3-2 Création et réhabilitation de logements dans des bâtiments existants 4-1 Création, rénovation et mise en conformité des installations sportives, des salles des fêtes et des salles

polyvalentes

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
4-2 Création et rénovation des aires de jeux
5-1 Aménagement des espaces publics (places, parcs, jardins)
5-2 Création de pistes cyclables en site propre (hors bandes cyclables sur trottoirs et chaussées)
5-3 Reboisement de parcelles
Catégories prioritaires (65 - Hautes-Pyrénées)  Bâtiments publics
Batiments scolaires et périscolaires
Batiments ou équipements communaux ou intercommunaux
☐ Bâtiments communaux
Logements conventionnés
Logements communaux
Projets économiques, touristiques et environnementaux
Developpement économique, touristique
Developpement des énergies renouvelables
Projets aménagement du territoire
Aide au maintien et à l'installation des professionnels de santé
Maintien ou développement des services au public en milieu rural
Requalification cœur de village
Mobilités douces
Adquisitions foncières
Sécurité des biens et des personnes
Travaux liés aux intempéries
Protection des bâtiments et des personnes
Ouvrages publics
Lutte contre les incendies
Catégories prioritaires (66 - Pyrénées-Orientales) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Catégorie prioritaire 1 Amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics
Catégorie prioritaire 2 Sécurité civile (prévention incendie notamment au titre des moyens de fonctionnement des comités communaux feux de forêt et des pistes DFCI et réserves de sécurité civile attachées aux inondations), et sécurité publique (vidéoprotection, mise en sécurité des écoles primaires et des crèches : si le FIPD ne peut pas intervenir)
Catégorie prioritaire 3 Projet relatif à la thématique eau (rendement, risque concret de rupture d'alimentation en eau potable, gain d'économie d'eau etc.), assainissement (stations d'épuration notamment), protection de l'environnement

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
Catégorie prioritaire 5 Voirie communautaire dans les petites communes et en particulier celles situées en zone de montagne, aménagement de voirie facilitant le stationnement
Catégorie prioritaire 6 Développement de l'activité économique, touristique de l'emploi (zones économiques et artisanales)
Catégorie prioritaire 7 Opérations relatives à la restructuration ou à la construction de bâtiments publics (exemple : équipements sportifs)
Catégorie prioritaire 8 Équipement numérique en milieu urbain permettant de diffuser des informations à destination de la population (panneaux d'informations municipales), équipement numérique en milieu rural (déploiement THD, enfouissement lignes, développement lignes numériques), équipements numériques des structures
Catégorie prioritaire 9 Opérations relatives à la lutte contre la désertification médicale (ex : acquisition d'équipements en télémédecine, construction de locaux recevant du personnel médical etc.
Catégorie prioritaire 10 Acquisition de véhicules partagés et électriques, acquisition de stations de recharge etc.
Catégorie prioritaire 11 Renouvellement urbain en zone tendue des centres anciens ou requalification des centres anciens
Catégorie prioritaire 12 Rénovation et mise en valeur du patrimoine culturel ou naturel des communes dont notamment celles classées UNESCO
Catégorie prioritaire 13 Mise en conformité avec le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage
Catégories prioritaires (67 - Bas-Rhin) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Priorité 1 BÂTIMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES
Priorité 2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIO-CULTUREL, ENVIRONNEMENTAL ET TOURISTIQUE
Priorité 3 ÉQUIPEMENTS DE SERVICES AU PUBLIC ET PROJETS EN FAVEUR DE LA MUTUALISATION DES SERVICES ET DES MOYENS ET/OU DU MAINTIEN DU SERVICE AU PUBLIC EN MILIEU RURAL
Priorité 4 SOUTIEN À L'HABITAT SOCIAL
Priorité 5 TRANSITION ENERGETIQUE/ ECOLOGIQUE ET ESPACES NATURELS
Priorité 6 SÉCURISATION ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC EN AGGLOMÉRATION
Priorité 7 SOUTIEN EXCEPTIONNEL
Catégories prioritaires (68 - Haut-Rhin) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Projets structurants en matière économique, culturelle ou touristique
Bâtiments scolaires, périscolaires et crèches
Sécurisation des espaces publics
Maintien et développement des services au public en milieu rural
Mise en accessibilité des bâtiments publics existants
Transition écologique
Aménagement de chemins ruraux

L	remande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
	Équipements sportifs de proximité, y compris aires de jeux pour enfants, inférieurs à 100 000 € HT
Ca	tégories prioritaires (69 - Rhône) 1. Soutien aux espaces mutualisés de services au public et à la revitalisation des villes, petites et moyennes
	Mutualisation des services et des moyens (Maisons « France Services », Maisons de santé en milieu rural, Services à la personne)
	Rénovation du patrimoine protégé et non protégé en péril
	Construction ou aménagement d'un bâtiment communal en vue du maintien des commerces de proximité et acquisition/rénovation de locaux commerciaux vacants
	2. Rénovation thermique, transition énergétique et environnementale
	2.] Mise aux normes et construction de bâtiments publics répondant aux normes environnementales (énergies renouvelables, isolation, renaturation, atténuation des effets des canicules, renforcement de l'autonomie énergétique des bâtiments publics)
	2.2 Projets innovants en matière d'environnement (Eco-quartiers, Déplacements modes doux, Recyclage, Achat de véhicules électriques)
	2.3 Dispositifs de détection et de lutte contre la grêle
	2.4 Projets tendant à une alimentation durable et de qualité dans la restauration collective (réduction du gaspillage alimentaire, approvisionnement en circuit-court)
	3. Sécurité et accessibilité
	3. Mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements recevant du public
	3.2 Soutien au déploiement de la vidéoprotection
	3.3 Soutien aux opérations visant à l'implantation de gendarmeries en milieu rural
	3.4 Acquisition et travaux d'aménagement permettant la création d'aires d'accueil des gens du voyage
	4. Bâtiments scolaires et périscolaires
	4.1 Construction et travaux sur bâtiments scolaires et périscolaires, dont les cantines
	5. Équipements d'intérêt sportif, culturel et de loisirs
	5. Construction et rénovation des équipements de sports, de culture et de loisirs
Ca	tégories prioritaires (70 - Haute-Saône) AXE 1 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE
	Prorité 1 : Développement économique
	Prorité 2 : Développement touristique
	Prorité 3 : Etudes de recensement et du potentiel des friches
	AXE 2 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
	AXE 3 – ATTRACTIVITÉ ET CADRE DE VIE
	Prorité 1 : Adaptation des services publics en milieu rural
	Prorité 2 : Accès à l'offre de soins
	Prorité 3 : Modernisation de l'offre scolaire et périscolaire

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
AXE 4 – DYNAMISATION DES CENTRES-VILLES
Catégories prioritaires (71 - Saône-et-Loire) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Catégorie A - Projets de développement économique et touristique
Catégorie B - Bâtiments ou équipements communaux ou intercommunaux nécessaires à la création ou au maintien des services à la population (hors voirie, assainissement, eau et réseaux d'eau, matériels et dispositifs de lutte contre l'incendie)
Catégorie C - Projets de développement social et de santé
Catégorie D - Locaux scolaires et périscolaires et équipement numérique des écoles primaires et maternelles (y compris restaurants scolaires)
Catégorie E - Aménagement et sécurisation d'espaces publics (aménagement des centres bourg, création/réhabilitation des aires des gens du voyage)
Catégorie F - Restauration du patrimoine rural et actions en faveur des espaces naturels et agricoles
Catégories prioritaires (72 - Sarthe)  1 Aménagements urbains et sécurité
Opérations coeur de village
Aménagement de sécurité routière en agglomération
Mse aux normes et sécurisation des lieux publics
Mse en place de la Signalisation d'Information Locale (SIL)
2 Immobilier public
Mairies-Hôtels communautaires
Edoles
Restaurants scolaires - Accueils périscolaires - Centres de loisirs - Locaux spécifiques à la mise en place des rythmes scolaires - Préaux et cours
Relais et maisons assistantes maternelles - Structures petite enfance (crèche, halte-garderie)
Gendarmerie Gendarmerie
Travaux de construction et de réhabilitation des équipements sportifs
Travaux concernant les cimetières
Travaux de rénovation des églises
Travaux de construction, de réhabilitation ou extension des bâtiments communaux suivants : trésorerie, écoles de musique et pratiques artistiques et culturelles, ateliers, espaces liés à l'accueil, l'animation et les loisirs, foyers ruraux et réhabilitation en logements sociaux.
3 Aménagement du territoire et développement économique
Construction ou réhabilitation de bâtiment à usage commercial
<b>Z</b> ones d'activités
Batiments relais, pépinières d'entreprises, réhabilitation de friches industrielles, artisanales et commerciales

D	emande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
	Équipement de bornes WIFI
	Acueil des gens du voyage
	4 Accès aux services
	Maisons de services au public - Maisons France Services
	Maisons de santé pluridisciplinaires - Centres de santé - Soutien aux projets de télémédecine (équipement de salle de télémédecine)
	Espaces numériques
	Tiers-lieux
	Mobilité en milieux peu denses
	Developpement des circuits courts alimentaires et de services de proximité
	5 Développement durable - Environnement - Agriculture
	Résorption des friches et des dents creuses situées en zone PPR (plan de prévention des risques) - Investissements (travaux - acquisitions de terrains) effectués dans des zones à enjeu environnemental qui contribuent à la résorption des friches agricoles
	Opération favorisant la transition énergétique
	Dechetteries
	Liaisons douces
	6 Ingénierie territoriale
	Études relatives à la création de communes nouvelles
	Realisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communaux et intercommunaux
	Études relatives à la gestion des eaux pluviales
	Schéma directeur des mobilités actives - Réalisation de plan de mobilité simplifié dans le cadre de la loi LOM
	Étude sur la Qualité de l'Air Intérieur (QAI)
	7 Inondations
	Inpudations
Ca	tégories prioritaires (73 - Savoie) Transition écologique
	Trénovation énergétique des bâtiments publics
	2 chaufferies bois communales
	3 panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques en autoconsommation
	4 mobilités actives et intermodalité
	5 conomie circulaire
	6 ecyclage du foncier
	Plenaturation, végétalisation - dés-imperméabilisation
	8 eau potable, assainissement et réutilisation des eaux usées

De	emande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
<u> </u>	Dornes de recharges pour véhicules électriques
☐ F	France ruralités
	revitalisation des centres-bourgs
	diversification touristique durable de la montagne
E	spaces mutualisés de services publics et espaces d'accès au numérique
E	nstallation des professionnels de santé
E	développement économique
	Accessibilité et services à la personne
	accessibilité des services et espaces publics
Ē	2 services à la personne
	égories prioritaires (74 - Haute-Savoie) catégories d'opérations prioritaires
[	Ed <mark>onomie</mark>
[	Batiments scolaires et périscolaires (maternelle/primaire)
E	Structure d'accueil enfance/petite enfance
E	Batiments et équipements publics intercommunaux
E	Sécurisation et mise aux normes des bâtiments et équipements publics
E	Service au public en milieu rural
	Transition écologique
E	Risques naturel (création de routes forestières)
	Tourisme
	opérations prioritaires en l'absence d'autres financements Etat dédiés
E	Rénovation énergétique des bâtiments scolaires
E	Rehabilitation de friches à vocation économique
[	Travaux de désimperméabilisation/végétalisation d'équipements ou d'espaces publics
C	Création, réhabilitation/extension de bâtiments et équipements à vocation sportive
	Création, réhabilitation/extension de bâtiments à vocation culturelle, notamment bibliothèques
E	Réparation des dégâts sur les biens publics suite aux évènements climatiques
[	Dispositif de prévention ou de protection contre les risques naturels
	Mise en oeuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (aire d'accueil/aires de grand passage/terrains familiaux)
	égories prioritaires (76 - Seine-Maritime) 1 BÂTIMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES : CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION
[	aréhabilitation et extension des bâtiments scolaires, cour d'école

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
10 construction de classes primaires et maternelles
Construction et amélioration des restaurants scolaires
dédoublements de classes CP et CE1
2 BÂTIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX : CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION
2a construction et réhabilitation des mairies, bâtiments techniques, E.R.P., salle des fêtes (la construction et la réhabilitation des équipements sportifs de plus de 100 000 € HT sont exclus)
travaux de rénovation énergétique et sécurisation des bâtiments communaux et intercommunaux
2 mise aux normes et mise en accessibilité des bâtiments communaux et intercommunaux
2d construction et réhabilitation des équipements sportifs de taille modérée (moins de 100 000 HT €)
3 SÉCURITÉ : TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS LIÉS À LA SÉCURITÉ
ga équipements de lutte contre l'incendie (conformité au RDDECI)
(a) équipements de vidéoprotection
3d sondages et comblements de cavités souterraines (études seules inéligibles)
4 ÉDIFICES CULTUELS : NON INSCRITS ET NON CLASSÉS AU PATRIMOINE HISTORIQUE
4a restauration extérieure : couvertures, charpentes et maçonnerie extérieure
restauration intérieure, vitraux
5 CIMETIÈRES : AGRANDISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DE CIMETIÈRES (EXCLUSION DES DÉPENSES D'ENTRETIEN ET LES REPRISES DE CONCESSIONS)
5a création de columbarium, cavurnes, jardin des souvenirs
réfection des murs d'enceinte, clôtures, accessibilité PMR des allées
6 VOIRIE : TRAVAUX DE VOIRIE : TRAVAUX DE CRÉATION ET D'EXTENSION (HORS ROUTES DÉPARTEMENTALES E HORS DÉPENSES LIÉES AUX EAUX PLUVIALES ET À L'ASSAINISSEMENT - EXCLUSION DES DÉPENSES D'ENTRETIEN;
6a voirie communale : aménagements de sécurité, signalisation, sentier pédestre, pistes cyclables, voies vertes, parkings, parcs (dont jeux pour enfants fixés au sol) et aménagements paysagers
voirie intercommunale pour les communes de moins de 2 000 habitants
7 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : TRAVAUX D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
7 création, extension de zones d'activités
8 ESPACES MUTUALISÉS ET D'OFFRES DE SERVICES À LA POPULATION
8a création, extension et réhabilitation de locaux points d'accueil numériques, création Espace France Services (le projet doit être labellisé)
aménagement de maison de santé pluridisciplinaire ou pôle de santé libéral et ambulatoire
8d maison d'assistantes maternelles
9 ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES
9a accès au numérique dans les écoles et dans les écoles de musique communales et intercommunales (travaux de câblage, tablettes numériques, vidéoprojecteurs, tableaux interactifs)
96 installation de pare-feu contre les cyber attaques
П

D	emande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
	10 DISPOSITIFS EN FAVEUR DES GENS DU VOYAGE
	Oa travaux et aménagements des aires permanentes d'accueil
	10 travaux et aménagements des aires de grands passages
	TOc travaux d'aménagements des terrains familiaux locatifs
	11 STATIONS D'ÉPURATION - SOUS RÉSERVE DES CRITÈRES DÉFINIS
	Totravaux de mise en conformité des installations d'assainissement : collecte et traitement des eaux usées et pluviales
Cat	tégories prioritaires (77 - Seine-et-Marne) Bâtiments et équipements publics
	Bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance
	Batiments et édifices communaux et intercommunaux
	Equipements sportifs
	Aires d'accueil des gens du voyage
	Restauration du patrimoine historique ou industriel majeur
	Developpement touristique : aménagement des abords des sites touristiques, bâtiment destinés au secteur non marchand
	Developpement artistique et culturel : réhabilitation de bâtiments-musée, salle de spectacles, école de musique ou de danse, construction ou réhabilitation de cinémas
	Environnement et économie d'énergie
	nstallation de panneaux photovoltaïques (intégralement destinés à l'autoconsommation)
	Liaisons douces (sente piétonne, piste cyclable, voie verte)
	Opération " zéro phyto"
	Création de services à la population et développement économique
	Maison de santé pluridisciplinaire et Centre de santé
	Labellisation de Maisons France Services ou création d'une Maison France Services
	Patits commerces de proximité
	Extension, reconversion de zones économiques, réhabilitation de friches industrielles
	Sécurité et accessibilité
	Travaux de mise en accessibilité PMR et/ou de sécurité
	Travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics
	Défense à incendie : création, aménagement et renouvellement des points d'eau incendie, réalisation d'ouvrages et aménagements nécessaires pour garantir leur approvisionnement
	Travaux réalisés dans le cadre de la prévention des risques : PPRT, PPRI, PCS
	Travaux, achat de logiciel ou de matériel dans le cadre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)
	Vidéoprotection

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
Extension
Travaux annexes (enfouissement)
Catégories prioritaires (78 - Yvelines) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Priorité 1 - Développement économique et touristique
Priorité 2 - Secteur social et sanitaire
Priorité 3 - Nouvelles technologies
Priorité 4 - Soutien aux France Services et revitalisation des villes, petites et moyennes
Priorité 5 - Rénovation thermique et transition énergétique
Priorité 6 - Prévention des risques d'incendies et des risques d'inondations
Catégories prioritaires (79 - Deux-Sèvres)  Accompagner la transition écologique et la sortie de la dépendance aux énergies fossiles
Reduire la consommation énergétique des bâtiments publics et la dépendance aux énergies fossiles
Developper les mobilités douces et durables
Développer le dynamisme des territoires
Maintenir et développer les services d'inclusion sociale
Favoriser le développement économique, l'emploi, la création ou la poursuite d'activités
Maintenir ou développer les services marchands en milieu rural
Améliorer la qualité de l'environnement, la sécurité et le cadre de vie
Aménager - valoriser l'espace public
Garantir la sécurité
Promouvoir les activités touristiques, culturelles et de pleine nature
Créer ou moderniser les équipements sportifs
Accompagner l'enfance et la jeunesse
Squtenir les équipements scolaires et les adaptations nécessaires à l'organisation de l'éducation compte tenu de l'évolution de la démographie scolaire
Renforcer l'accueil des jeunes populations
Aménager et entretenir les équipements du patrimoine communal ou intercommunal
Construire ou réhabiliter les édifices communaux et intercommunaux
Créer ou réhabiliter des logements sociaux
Arnénager ou entretenir les aires d'accueil des gens du voyage
Catégories prioritaires (80 - Somme)  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Renforcement de la sécurité (Vidéoprotection - 30 à 40%)

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
Renforcement de la sécurité (Sécurisation des établissements scolaires – 30 à 40%)
Renforcement de la sécurité (Équipements de lutte contre l'incendie – Salles des fêtes et communales - 20 à 25%)
Renforcement de la sécurité (Équipements de lutte contre l'incendie – Bassin sécuritaire – réserve incendie – 25 à 30%)
Renforcement de la sécurité (Prévention des risques naturels – 20 à 30%)
Renforcement de la sécurité (Prévention des risques naturels – Évacuation des eaux pluviales – 20 à 30%)
Renforcement de la sécurité (Prévention des risques naturels – Réalisation de bassins de rétention – 20 à 30%)
Renforcement de la sécurité (Prévention des risques naturels – Défense contre la mer – 20 à 60%)
Renforcement de la sécurité (Prévention des risques naturels – Comblement de cavités souterraines – 20 à 30%)
Renforcement de la sécurité (Prévention des risques naturels – Ouvrages de protection contre les ruissellements, les coulées de boues et les inondations – 20 à 30%)
Établissements scolaires (RPC – 35 à 40%)
Établissements scolaires (Construction neuve ou extension d'école, de classe ou de cantine scolaire – 35 à 40%)
Établissements scolaires (Rénovation sur les équipements scolaires de l'enseignement maternel et primaire existants – 35 à 40%)
Établissements scolaires (Équipement intérieur – 35 à 40%)
Bâtiments publics (Édifices cultuels – 20 à 25%)
Bâtiments publics (Cimetières - 30 à 35%)
Bâtiments publics (Mairie, atelier communal, structure intercommunale – 30 à 35%)
Bâtiments publics (Accessibilité aux PMR – 30 à 35%)
Équipements sportifs (Constructions, neuves, extension et restructurations – 30 à 35%)
Traitement de l'eau (Eau potable – 20 à 35%)
Traitement de l'eau (Assainissement – 20 à 35%)
Accueil des gens du voyage (Amélioration du fonctionnement des aires d'accueil et de grand passage – 20 à 25%)
Logements (Logements communaux à caractère social – 30 à 40%)
Logements (Logements ou hébergement à caractère d'urgence – 30 à 40%)
Maintien des services en milieu rural (35 à 40%)
Développement économique, social, et touristique (35% à 40%)
Développement environnemental et transition écologique (Rénovation thermique – 35% à 40%)
Développement environnemental et transition écologique (Mobilité durable en milieu rural – 35% à 40%)
Catégories prioritaires (81 - Tarn)  CATEGORIE 1: SOUTENIR LES PROJETS CONTRIBUANT NOTAMMENT AU DEVELOPPEMENT DURABLE
Squs Catégorie : Bâtiments scolaires de l'enseignement du 1er degré y compris cantines et centres de loisirs associés à l'école
Sous Catégorie : Bâtiments accueil petite enfance

	Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
	Sous Catégorie : Travaux de sécurisation à l'intérieur des villages
	Sous Catégorie : Financement des études de travaux de sécurité sur les ouvrages d'art
	Squs Catégorie : Équipements sportifs
	Sous Catégorie : Logements communaux locatifs (construction)
	Sous Catégorie : Logements communaux locatifs (Travaux)
	CATEGORIE 2 : ENCOURAGER LA MISE AUX NORMES DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC
	Sous Catégorie : Établissements scolaires et périscolaires, cantines
	Squs Catégorie : Mairies et sièges des CC, édifices cultuels, salles polyvalentes
	Squs Catégorie : Établissements d'accueil des jeunes enfants (crèches, CLSH)
	Squs Catégorie : Équipements sportifs
	CATEGORIE 3 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE
	Squs Catégorie : Investissements pour le développement économique
	Squs Catégorie : Investissements pour le développement touristique
	CATEGORIE 4 : MAINTENIR LA PRÉSENCE DES SERVICES PUBLICS ET DÉVELOPPER LES SERVICES ESSENTIELS AUX PERSONNES
	Sous Catégorie : Construction de maisons pluridisciplinaires de santé
	Sous Catégorie : Locaux destinés aux professionnels de santé
	Sous Catégorie : Espaces France Services
	CATEGORIE 5 : SOUTENIR LES OPÉRATIONS LIÉES À LA SÉCURITÉ
	Sous Catégorie : Gendarmeries
	Sous Catégorie : Installation de dispositifs concourant à la sécurité
	CATEGORIE 6 : AMÉLIORER LA DÉFENSE ET LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE
	Sous Catégorie : Aménagement et matériel de lutte et de défense contre les incendies
	Sous Catégorie : Défense des forêts contre l'incendie
	CATEGORIE 7 : FAVORISER L'ACCÈS A LA CULTURE
	Sous Catégorie : Micro-Folies
	atégories prioritaires (82 - Tarn-et-Garonne) électionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
	ochez la mention applicable, une seule valeur possible ] Axe 1 - Etablissements scolaires du 1er degré
	Axe 2 - Amélioration des bâtiments publics
	Axe 3 - Mobilité douce
	Axe 4 - Développement économique
г	Axe 5 - Développement des services publics en milieu rural

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
Axe 6 - Aménagements de bourgs
Axe 7 - Projets touristiques, de loisirs ou sportifs
Axe 8 - Intempéries : remise en état de la voirie et des réseaux
Axe 9 - Equipements de sûreté et de sécurisation
Axe 10 - Aide à l'ingénierie territoriale de projets structurants
Axe 11 - Equipements destinés aux gens du voyage
Catégories prioritaires (83 - Var) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Réalisation d'investissement dans le domaine environnemental (CGCT).
Réalisation d'investissement dans le domaine économique (CGCT).
Réalisation d'investissement dans le domaine social (CGCT).
Réalisation d'investissement dans le domaine sportif (CGCT).
Réalisation d'investissement dans le domaine touristique (CGCT).
Réalisation d'investissement pour le développement ou le maintien de services publics en milieu rural (CGCT).
Travaux portant sur l'alimentation et la sécurisation en eau potable – Optimisation des eaux d'assainissement – Eaux pluviales hors GEMAPI
Travaux de préservation liés aux risques naturels
Travaux d'aménagement nécessaires à la prévention des incendies de forêt (Ex. : création de piste coupe-feux)
Les infrastructures favorisant les mobilités partagées
Les projets facilitant l'accès aux services publics en milieu rural
Les projets favorisant l'accessibilité aux bâtiments publics
Les projets de cuisines destinées à la restauration collective et les outils de transformation des denrées agricoles produites localement
Catégories prioritaires (84 - Vaucluse) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  a1/ - Projet d'investissement : Bâtiments communaux et intercommunaux
a2/ - Projet d'investissement : Voirie et équipements communaux et intercommunaux
a3/ - Projet d'investissement : Achat de biens d'équipement
a4-1/ - Projet d'investissement : Nouvelles technologies - Connexion d'accès à internet haut débit
a4-2/ - Projet d'investissement : Nouvelles technologies - Numérisation des salles communales pour la diffusion de spectacles
a4-3/ - Projet d'investissement : Nouvelles technologies - Tablettes numériques, tableaux blancs interactifs (TBI) dans les écoles
a4-4/ - Projet d'investissement : Nouvelles technologies - Acquisition des logiciels ACTES 25 à 60 %.

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
c/ - Projets se rapportant au développement ou au maintien des services publics en milieu rural
d/ - Tous les travaux nécessaires à la sécurisation et à la protection des biens et des personnes
e/ - Équipements sportifs
f/ - Création d'espaces numériques d'accompagnement des administrés dans l'accomplissement de leurs démarches administratives
g/ - Opérations d'aménagement de pôle de valorisation de déchets
h/- Les projets présentant une dimension de développement durable et de protection de l'environnement, notamment suite à des évènements climatiques
i/ - Équipement de vidéo-protection (création et extension)
Catégories prioritaires (85 - Vendée) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Santé et solidarité
Éducation, enfance et culture
Accessibilité et mise aux normes des équipements publics
Transition écologique
Catégories prioritaires (86 - Vienne) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  1 - Bâtiments scolaires du premier degré (maternelle, élémentaire)
2 - Environnement et transition écologique
3 - Opérations d'accueil des entreprises, visant à la création, au maintien et au développement de l'emploi
4 - Opérations de maintien et de développement de services publics en milieu rural
5 - Bâtiments communaux et patrimoine communal ou intercommunal
6 - Travaux portant sur une mise en sécurité
Catégories prioritaires (87 - Haute-Vienne) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  1-Patrimoine scolaire
2-Patrimoine communal et intercommunal
3-Développement de l'attractivité des territoires ruraux
4-Qualité et sécurité de l'approvisionnement en eau potable
5-Aménagements "cœur de bourg" dans le cadre de la valorisation du patrimoine
6-Dégats causés par les intempéries et évènements météorologiques exceptionnels
7-Téléphonie mobile
8-Projet relevant d'un urgence pour le territoire

# Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL Catégories prioritaires (88 - Vosges) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  1.1.Projet de renaturation par création d'espaces verts
1.2.Investissements concourant au développement des mobilités douces (voies verts/pistes cyclables)
1.3.Travaux destinés à renforcer la performance énergétique des bâtiments publics
1.4.Création de chaufferies bois / réseau de chaleur
2.1. Mise en accessibilité des établissements recevant du public
2.2.Acquisition, démolition, mise en sécurité, désamiantage et requalification / reconstruction d'un bien vacant dégradé (4 critères cumulatifs)
2.3. Nouvelles constructions salles socio-culturelles/ polyvalentes d'envergure intercommunale (à l'exclusion des équipements sportifs)
2.4.Travaux conservatoires des édifices cultuels non classés
2.5.Création de nouveaux logements communaux
2.6.Restauration du petit patrimoine rural (- de 500 habitants)
3.1.Construction/ extension bâtiments scolaires
3.2.Construction de structures destinées à la petite enfance ou au périscolaire
3.3.Construction de brigades de gendarmerie
4.1.Réhabilitation / mise aux normes des ouvrages d'art
4.2.Travaux de réfection voirie suite à catastrophes naturelles
4.3.Désamiantage
4.4.Aménagement des aires d'accueil des gens du voyage / de grand passage
5.1. Projet de développement économique permettant la création d'emplois
5.2.Création d'infrastructures et d'aménagements au bénéfice de la ressource forestière
6.1.Aménagement de bourg global et qualitatif
6.2.Accessibilité et sécurité des usagers
6.3.Travaux d'investissement sur les voiries communales (- de 500 habitants)
Catégories prioritaires (89 - Yonne) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Priorité 1 : Services à la population
Priorité 2 : Environnement, transition énergétique et écologique
Priorité 3 : Développement économique et touristique
Priorité 4 : Mobilité durable
Priorité 5 : Développement numérique
Priorité 6 : Patrimoine bâti

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
Priorité 8 : Divers
Catégories prioritaires (90 - Territoire-de-Belfort) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  1/ Développement économique, environnemental et touristique
2/ Développement social, maintien des services publics en milieu rural, services à la personne
3/ Travaux de sécurité
4/ Accessibilité
5/ Assainissement et eau potable
Catégories prioritaires (91 - Essonne) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments publics
Rénovation, équipement des ERP suite à des prescriptions d'organismes de contrôle
Création, rénovations, équipement des bâtiments et des équipements publics communaux (dont écoles, restaurants scolaires, églises, éclairage), avec priorité donnée aux travaux participant de la stratégie de transition écologique
Acquisition de mobiliers et de matériels pour les classes et les cantines scolaires
Création, aménagement des cimetières et de leurs équipements funéraires (sauf acquisition foncière)
Développement économique et social créateur d'emplois à l'exclusion des réseaux et voirie des zones d'activités
Réalisation d'actions en faveur des espaces naturels favorisant l'emploi
Projets visant au maintien et au développement des services publics en milieu rural (maison de service public, casernes de sapeur pompiers, maintien de la présence des services de l'État, service à la personne)
Constructions communales ou intercommunales des aires accueil et des terrains familiaux pour les gens du voyage.
Équipements sportifs et culturels
Développement d'infrastructures liées à l'éco-mobilité.
Opérations de sécurité et de vidéoprotection
Pour les communes de 1.000 habitants et moins, dans le cadre du déploiement du Compte Financier Unique (CFU), l'achat des logiciels informatiques indispensables
Catégories prioritaires (95 - Val-d'Oise) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  1/Sécurisation et accessibilité des bâtiments publics
2/Travaux sur bâtiments publics (hors rénovation énergétique)
3/Service à la Population
4/ Projet de développement économique social, culturel, touristique
5/ Services numériques

### Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

Catégories prioritaires (971 - Guadeloupe) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Axe 1 - Patrimoine communal et intercommunal
Axe 2 - Patrimoine scolaire
Axe 3 - Développement de l'attractivité des territoires ruraux
Axe 4 - Modernisation et informatisation
Axe 5 - Revitalisation des centres bourgs et mise en valeur du patrimoine historique
Axe 6 - Environnement, transition énergétique
Axe 7 - Sécurité des biens et des personnes
Axe 8 - Mobilité durable
Catégories prioritaires (972 - Martinique) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Soutien au réseau France Services et aux démarches contractuelles (PVD, villages d'avenir, etc.)
Sécurités (y compris la vidéoprotection)
Transition écologique (rénovation thermique, gestion des déchets, renaturation, eau et assainissement, etc.)
Cohésion sociale : projets sportifs, culturels, sanitaires et sociaux
Développement territorial : projets touristiques, économiques, etc.
Catégories prioritaires (973 - Guyane) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Voiries, aménagements urbains, aménagements fluviaux
Bâtiments communaux et intercommunaux (mise aux normes, réparation, extension, rénovation, construction)
Maintien et développement des services publics, soutien aux espaces mutualisés de service au public, espaces numériques)
Aménagement de bourg (place, adressage, aire de jeux, éclairage public)
☐ Jeunesse, loisir et sport
Soutien à l'activité économique
Eau et assainissement, en complément du FEI et du plan eau-DOM
☐ Vidéo-protection
Catégories prioritaires (974 - La Réunion) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Merci d'attendre la mise en ligne des catégories prioritaires avant le dépôt du dossier.

# Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL Catégories prioritaires (976 - Mayotte) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.

Les opérations prioritaires de l'année 2026 seront fixées par la commission DETR 2026. Les catégories prioritaires cidessous sont celles fixées par la commission des élus du 06 mai 2025 pour l'appel à projet 2025.

	ochez la mention applicable, une seule valeur possible Priorité 1 : La construction, rénovation des bâtiments publics, l'aménagement des voiries et espaces communaux
	Priorité 2 : L'aménagement des cimetières
	Priorité 3 : L'aménagement des espaces publics
	Priorité 4 : La sécurisation des écoles au sens large (clôture, sécurité-incendie, risque submersion marine etc)
	Priorité 5 : La vidéo protection
	Priorité 6 : L'aménagement et construction de sites touristiques
	Priorité 7 : L'achat de matériel roulant
	Priorité 8 : Adressage
Sé	Itégories prioritaires (986 - Wallis-et-Futuna) lectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
	ochez la mention applicable, une seule valeur possible Transition écologique
	L'accessibilité des bâtiments publics
	La rénovation et la mise en sécurité du patrimoine culturel des collectivités territoriales
	tégories prioritaires (987 - Polynésie française) Services publics environnementaux
	Dechets ménagers et déchets verts (collecte, traitement) à l'exclusion des véhicules
	Assainissement des eaux usées (collecte, traitement)
	Adduction eau potable (production, stockage, distribution)
	Sécurité, incendie, secours
	Adquisition de sirènes d'alerte
	Adquisition de véhicules spécialisés Incendie/secours
	Première acquisition et renouvellement de panneaux de signalisation indiquant les lieux de sureté en cas de catastrophe naturelle.
	Adquisition d'équipements
	Renouvellement des équipements dans un délai supérieur, à compter de la première acquisition, de 3 ans pour les vêtements (polos, rangers et pantalons) et de 5 ans pour le reste des EPI (vestes et pantalons de feu, casques)
	Renouvellement des EPI suite à une intervention majeure sous réserve d'une validation préalable de la DPC
	Première acquisition et extension de réseau de vidéo-protection
	Première acquisition et extension de réseau de vidéo-suveillance
	Constructions scolaires du 1er degré (rénovations)
	Remise aux normes liées à des contraintes d'hygiène, sécurité

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
Réparations d'urgence
Stockage et distribution de fluides
Équipement de production d'énergie renouvelable (hors défiscalisation) : solaire, éolien, hydraulique, géothermique, biomasse et marine
Éclairage des voies publiques
Recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication : projets dont l'objectif est de rendre accessible des services ou de développer l'administration électronique au bénéfice des usagers
Études
Bâtiments et structures communales ou intercommunales hors acquisition foncière (construction, extension, rénovation)
Aménagements du domaine public communal
Construction de murets ou clôtures
Aménagements de places publiques ou paysagers
Opérations préparatoires à ces aménagements
Voirie communale (travaux et aménagement)
Cimetières (toutes opérations)
Opérations de mutualisation des services et des moyens : mise en place de maisons de services publics ou points relais ou de polyvalence de l'accueil
Moyens de transport spécialisés
Aquisition de véhicules terrestres et maritimes relevant de la sécurité publique et des compétences environnementales
Adquisition de véhicules terrestres pour les services techniques.
Bateaux affectés au transport public de personnes et / ou de fret
Adquisition de véhicules adaptés pour le transport des repas
Rénovation de citernes d'eau béton
Engins et équipements de chantiers, à l'exclusion des engins de manutention et d'entretien
Acquisition ou renouvellement pour motif de vétusté et de caractère hors d'usage de groupes électrogènes pour les immeubles, propriétés de la collectivité
Catégories prioritaires (988 - Nouvelle-Calédonie) Sélectionnez la catégorie prioritaire dans laquelle s'inscrit l'opération.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Adduction en eau potable
Assainissement
☐ Travaux routiers
Rénovation des monuments aux morts et des cimetières
Acquisition de matériel de travaux publics
Constructions scolaires

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
Construction et équipement des centres de secours (hors fonctionnement)
Rénovation thermique et de transition énergétique
Construction et ou extensions de bâtiments de services publics
Entretien des bâtiments classés pour la protection du patrimoine
Mise en accessibilité des établissements recevant du public
Télétransmission au contrôle de légalité
Création ou extension du parc d'éclairage public
Création et/ou rénovation des infrastructures et achat de matériel de traitement des déchets
Catégories prioritaires (fin)
DSIL · Éligibilité de l'opération Indiquez à quelle catégorie de la DSIL votre opération est rattachable. Ces catégories sont fixées à [l'article L2334-42 du Code général des collectivités locales](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070633/LEGISCTA000036395965/#LEGISCTA000036395965).
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  1º Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.
7° Opérations visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat (ex : CRTE)
Montant de l'aide demandée [Conformément à l'article L1111-10 du CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041411642/), vous devez assurer une participation minimale au financement de ce projet fixée à 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet.
Montant de l'aide demandée (en euros)
Montant de l'aide demandée (en XPF)  1 000 XPF = 8,38 EUR  1 XPF = 0,00838 EUR  1 EUR ≈ 119,331742 XPF
dont DETR Si demandé par votre préfecture

#### Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

## dont DSIL Si demandé par votre préfecture Comptez-vous solliciter d'autres aides publiques pour financer cette opération ? Précisez si vous souhaitez ou avez déjà déposé un dossier pour un autre dispositif de financement public. Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Fonds vert Dotation politique de la ville (DPV) Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) Aide du Conseil régional Aide du Conseil départemental Aide d'un EPCI Aide de l'Union Européenne Autre dispositif de financement Fonds vert - Si votre dossier a déjà été déposé, précisez le numéro de dossier Fonds vert - Précisez le montant sollicité ou obtenu DPV - Si vous disposez d'un numéro de dossier démarches simplifiées, merci de le préciser DPV - Précisez le montant sollicité ou obtenu FNADT - Si applicable, précisez le numéro de dossier FNADT - Précisez le montant sollicité ou obtenu Aide du Conseil régional - Précisez le montant sollicité ou obtenu Aide du Conseil départemental - Précisez le montant sollicité ou obtenu Aide d'un EPCI - Précisez le montant sollicité ou obtenu Aide de l'Union européenne - Précisez le montant sollicité ou obtenu

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL Autre dispositif de financement - Précisez le dispositif concerné	
Autre dispositif de financement - Précisez le montant sollicité ou obtenu	
Autre dispositif de financement supplémentaire Autre dispositif de financement - Précisez le dispositif concerné	
Addre dispositif de financement - Frecisez le dispositif concerne	
Autre dispositif de financement - Précisez le montant sollicité ou obtenu	
Autre dispositif de financement - Précisez le dispositif concerné	
Autre dispositif de financement - Précisez le montant sollicité ou obtenu	
Autor d'avantité de Caracanant Déclarate d'avantité annumé	
Autre dispositif de financement - Précisez le dispositif concerné	
Autre dispositif de financement - Précisez le montant sollicité ou obtenu	
4. Finalisation du dossier	
4.a Informations complémentaires	
Présentez-vous une autre opération au titre de la DETR/DSIL cette année ?  Cochez "oui" si vous comptez ou avez déjà déposé une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL une autre opération d'investissement.	pour
Cochez la mention applicable Oui	
Non	
Si demandé par votre préfecture, précisez le niveau de priorité de ce dossier.	
Indiquer le rang de classement du projet par rapport aux autres dossiers que vous souhaitez déposer.	
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  1	
□ 2	
□ 3	
☐ 4	
□ 5	
□ 6	
□ 7	
□ 8	

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
<u>10</u>
<u></u>
<u>12</u>
□ 13
□ 14
□ 15
☐ 16
□ 17
☐ 18
<u></u>
20
21
□ 22
23
<u>24</u>
25
<u>26</u>
27
<u>28</u>
<u></u>
□ 30
Pièces complémentaires Pièce justificative à joindre en complément du dossier Ajouter un document  Exemple :
* Audit ou diagnostic de performance énergétique (DPE) proposant un ensemble de solutions d'améliorations du bâtiment pour les travaux concernent l'amélioration de la performance thermique;  * Justificatifs des frais annexes (maîtrise d'œuvre, études, mission contrôle technique, SPS, etc.);  * Documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire);  * Preuve de dépôt de l'Autorisation de Travaux (AT) pour tous travaux d'accessibilité;  * Justificatifs des autres financements publics obtenus ou sollicités.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Ajouter un document
Exemple:  * Audit ou diagnostic de performance énergétique (DPE) proposant un ensemble de solutions d'améliorations du bâtiment pour les travaux concernent l'amélioration de la performance thermique;  * Justificatifs des frais annexes (maîtrise d'œuvre, études, mission contrôle technique, SPS, etc.);  * Documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire);  * Preuve de dépôt de l'Autorisation de Travaux (AT) pour tous travaux d'accessibilité;  * Justificatifs des autres financements publics obtenus ou sollicités.

### Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL Pièce justificative à joindre en complément du dossier Ajouter un document Exemple: \* Audit ou diagnostic de performance énergétique (DPE) proposant un ensemble de solutions d'améliorations du bâtiment pour les travaux concernent l'amélioration de la performance thermique; \* Justificatifs des frais annexes (maîtrise d'œuvre, études, mission contrôle technique, SPS, etc.); \* Documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire); \* Preuve de dépôt de l'Autorisation de Travaux (AT) pour tous travaux d'accessibilité ; \* Justificatifs des autres financements publics obtenus ou sollicités. Commentaire libre Indiquez ici tout autre information utile à l'instruction du dossier. 4.b Engagements du porteur de projet Engagement n°1 - Non commencement de l'opération \*\*En cochant la case, le demandeur certifie que l'opération n'a pas connu de commencement d'exécution.\*\* Conformément à [l'article R2334-24 du CGCT](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000037109693), le commencement d'exécution de l'opération est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération ou, dans le cas de travaux effectués en régie, par la constitution d'approvisionnements ou le début d'exécution des travaux. Les études ou l'acquisition de terrains, nécessaires à la réalisation de l'opération et réalisées préalablement, ne constituent pas un commencement d'exécution. Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Opération n'ayant pas connu de commencement d'exécution Demande de dérogation au non-commencement Pièce justificative à joindre en complément du dossier Attestation de non commencement de l'opération Engagement n°1 - Non commencement de l'opération Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Opération n'ayant pas connu de commencement d'exécution Opération ayant connu un commencement d'exécution APRÈS le dépôt de la demande initiale Demande de dérogation au non-commencement Engagement n°2 - Obligation d'information en cas de modification du projet En cochant la case, le demandeur s'engage à informer par écrit et sans délais le service instructeur si l'opération est annulée, si le coût de l'opération est révisé à la hausse ou à la baisse ou si l'opération est reportée. Cochez la mention applicable □ Oui

### Engagement n°3 - Obligation de publication du plan de financement

☐ Non

En cochant la case, le demandeur s'engage à respecter l'obligation de publication de son plan de financement régie par les articles L. 1111-11 et D. 1111-8 du Code général des collectivités territoriales.

Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
Cochez la mention applicable  Oui
Non
Engagement n°4 - Exactitude des informations En cochant la case, le demandeur atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées dans ce formulaire.
Cochez la mention applicable  Oui
Non
Engagement n°5 – en cas de renouvellement de la demande En cochant cette case, le demandeur atteste sur l'honneur avoir mis à jour toutes les pièces de sa demande et sollicite sa reconduction au titre de l'année en cours.
Cochez la mention applicable  Oui
☐ Non

#### Vous êtes sur le point de déposer votre dossier

Le dépôt du dossier s'effectue en cliquant sur le bouton bleu en bas à droite de la présente page. L'opération peut prendre plusieurs minutes. Il n'est pas utile de cliquer plusieurs fois sur le bouton ou de rafraichir la page. Le dépôt du dossier et sa réception par les services de l'État vous seront confirmés automatiquement par courriel, à l'adresse renseignée lors de la création de votre compte "Démarches simplifiées".